



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 163 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 8 avril 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 avril 2002

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

•(1100)

[Traduction]

SIÈGES VACANTS

GANDER—GRAND FALLS, VERDUN—SAINT-HENRI—SAINT-PAUL—POINTE SAINT-CHARLES

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir d'informer la Chambre que certains sièges sont dorénavant vacants, notamment celui du député de la circonscription de Gander—Grand Falls, M. George Baker, qui a démissionné le 25 mars 2002.

•(1105)

[Français]

Il en va de même pour M. Raymond Lavigne, député de la circonscription électorale de Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles, qui a démissionné le 25 mars 2002.

Conformément à l'alinéa 25(1*b*) de la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai adressé au directeur général des élections, le lundi 25 mars 2002, les ordres officiels d'émettre des brefs d'élection en vue de pourvoir à ces vacances.

* * *

[Traduction]

LE BUREAU DE LA RÉGIE INTERNE

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. John Reynolds, député de la circonscription de West Vancouver—Sunshine Coast, a été nommé membre du Bureau de la régie interne, en remplacement de M. Randy White, député de la circonscription de Langley—Abbotsford, et que M. Dale Johnston, député de la circonscription de Wetaskiwin, a également été nommé, en remplacement de M. Gary Breitreuz de la circonscription de Yorkton—Melville.

Comme il est 11 h 10, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

•(1110)

[Traduction]

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le jour férié du 11 novembre, celui du Jour du Souvenir, soit désigné fête nationale annuelle pour honorer les femmes et les hommes membres des Forces armées et de la Marine marchande ainsi que tous les civils qui ont appuyé les forces militaires et qui se sont tous sacrifiés pour servir le Canada.

Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg d'avoir appuyé la motion.

Avant de me pencher sur le détail du libellé de la motion, je signale que j'ai déposé un avis de motion pour le modifier. Je remercie vivement les fonctionnaires de Patrimoine Canada de m'avoir aidé tout au long de ce processus.

Je demande le consentement unanime pour modifier le libellé de la motion et faire porter le débat sur l'amendement suivant. Je propose:

Que de l'avis de la Chambre, le jour férié du 11 novembre, celui du Jour du Souvenir, soit désigné fête nationale annuelle pour honorer les femmes et les hommes membres des forces armées et de la marine marchande ainsi que tous les civils qui ont appuyé les forces militaires et qui se sont tous sacrifiés pour servir le Canada.

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre a entendu l'amendement. Y a-t-il consentement unanime pour adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, je remercie la Chambre d'avoir la générosité de me permettre de modifier le libellé de la motion. Elle a pour objectif de faire du jour du Souvenir un événement qui inclut les civils et le personnel de nos forces armées de toutes les régions du pays.

L'autre jour, nous avons célébré le 85^e anniversaire de ceux qui ont perdu la vie à Vimy. Les gens qui ont été laissés derrière au Canada sont tout aussi importants que ces jeunes hommes et ces jeunes femmes qui ont perdu la vie durant ces batailles. Ils ignoraient si leurs êtres chers avaient péri ou avaient été gravement blessés physiquement ou mentalement durant les grandes batailles de la Première Guerre mondiale, surtout celle de la crête de Vimy. Je pourrais parler de beaucoup d'autres batailles, mais c'est surtout au cours de celle-là que le Canada a grandi en tant que nation. Notre maturité en tant que nation a pris forme fondamentalement à la suite de cette bataille.

Initiatives parlementaires

Comme les députés le savent, à l'époque, nous ne pouvions pas compter sur les communications instantanées actuelles. La motion tend en partie à faire en sorte qu'on se rappelle des êtres chers laissés derrière dans le cadre de cette journée du Souvenir.

Les soldats ne peuvent s'acquitter de leur devoir au service du Canada sans l'appui de leurs familles, de leurs proches et, chose tout aussi importante, de leur collectivité, de leur province et de leur pays.

À la fin du débat, je chercherai à obtenir le consentement unanime pour faire en sorte que la motion puisse faire l'objet d'un vote afin que la Chambre réfléchisse aux sacrifices consentis par nos militaires, nos membres de la marine marchande et tous ceux qui ont participé à l'effort de guerre dans toutes les régions du pays. Je ne parle pas nécessairement de ceux qui sont allés à l'étranger à bord de navires ou d'avions, mais de ceux qui sont restés au Canada également.

Je me rappelle des gardes forestiers de Terre-Neuve et du Labrador qui ont appuyé les efforts de guerre, des mineurs du Cap-Breton qui ont fourni l'énergie nécessaire à la fabrication de l'équipement, des agriculteurs de la Saskatchewan et de toutes les provinces des Prairies qui ont fourni les denrées voulues et aux hommes et aux femmes, surtout ces dernières, qui ont travaillé dans les usines. Pour beaucoup de femmes, c'était la première fois qu'elles travaillaient à l'extérieur du foyer. Cela a fait partie intégrante de nos victoires à l'étranger non seulement durant la Première Guerre mondiale, mais également durant la guerre de Corée et la Seconde Guerre mondiale.

Il est impératif que la Chambre des communes et le Sénat se penchent encore une fois sur les sacrifices consentis par tant de gens en cette période de graves difficultés que nous traversons maintenant. Des hommes et des femmes assument des fonctions de maintien de la paix à l'étranger, dans des pays comme l'Afghanistan. Ils ont laissé, chez eux, des familles très préoccupées par leur sort. Je suis convaincu que chaque député a dans sa circonscription des membres des forces armées, que ceux-ci appartiennent à l'armée, à la marine, à l'aviation, aux programmes des cadets ou aux programmes administratifs, ou encore qu'ils jouent un rôle de soutien comme les membres des légions ou des diverses associations d'un bout à l'autre du Canada. Des millions de Canadiens appuient nos hommes et nos femmes oeuvrant à l'étranger et au pays pour assurer la paix et la sécurité tant outre-mer que chez nous.

Cette motion spéciale sur le jour du Souvenir permettrait de rendre hommage à ceux qui ont fait d'énormes sacrifices dans le passé, mais servirait aussi à nous sensibiliser aux sacrifices des jeunes qui sont récemment partis. Je pense aux membres de l'infanterie légère Princess Patricia et à bien d'autres qui ont quitté le Canada pour se rendre outre-mer travailler dans des situations très difficiles afin de sauvegarder la paix et la liberté et de répandre la démocratie sur la planète. En matière de souvenir et de reconnaissance, rien ne me semble plus noble que cette motion.

Je dois expliquer à la Chambre pourquoi la motion a été modifiée. Le jour du Souvenir, de nombreuses écoles et édifices provinciaux demeurent ouverts. N'étant pas parfaitement informé des tenants et aboutissants du dossier, j'avais tenu pour acquis que le gouvernement fédéral pouvait, par le truchement d'une mesure législative, dire aux provinces de fermer leurs édifices provinciaux ou leurs écoles dans un geste de commémoration.

●(1115)

Je constate que la Chambre des communes ou le gouvernement fédéral n'avait pas cette compétence. Par conséquent, en collaboration avec Patrimoine Canada et les membres de mon personnel, j'ai été en mesure de reformuler le texte au point où, par l'entremise d'une motion à la Chambre, nous encouragerions les provinces à agir de la façon dont la Chambre des communes et le Sénat devraient le faire dans un très proche avenir, faut-il l'espérer.

C'est là l'objet de la modification. Je remercie la Chambre et les députés de tous les partis sur place aujourd'hui d'appuyer cette modification comme vous l'avez aussi fait, monsieur le Président.

J'ajouterai sur une note plus personnelle que j'ai souvent parlé à la Chambre de mes parents et de l'aîné de mes frères qui ont été libérés en 1945 par les militaires canadiens, en Hollande. En fait, il y a en face un député avec lequel je participe aux travaux du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants et dont le père était un de ces libérateurs. C'est toujours un grand moment pour moi, car je sais que ma mère est à l'écoute. Malheureusement, mon père est décédé.

Ils m'ont dit qu'à chacune de mes interventions à la Chambre, je devrais remercier les Canadiens et leurs ancêtres pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour notre liberté et la liberté de millions d'Européens à cette époque. Nous ne pourrions jamais assez remercier le Canada pour ses sacrifices.

Il y a une certaine ironie dans le fait que, de nombreuses années plus tard, je puisse intervenir à la Chambre des communes où ces décisions ont été prises. Soixante ans après le fait, on se demande toujours si c'était la bonne ou la mauvaise décision. Il est facile de porter des jugements après coup, mais peu importe si une personne croit que la décision d'envoyer là-bas des soldats était ou non la bonne, je suis ici le reflet de la décision qui a été prise d'envoyer des soldats afin que mes parents puissent être libérés.

En 1956, il fut décidé de déménager au Canada. Mon père a toujours dit que, si l'on se fiait aux militaires que nous avions connus, le Canada devait être tout un pays. En 1956, les possibilités d'emploi en Hollande et en Europe étaient minces, et dans bien des cas inexistantes. La décision de passer de la Hollande au Canada fut difficile, mais elle a été prise dans l'intérêt de la famille.

Je sais que je ne suis pas seul. Plus de 70 députés sont nés dans d'autres pays et comptent des membres de leur famille nés à l'étranger. Je suis aussi conscient des sacrifices qu'ils ont consentis pour venir au Canada et faire partie de la grande nation que nous sommes, d'un océan à l'autre.

J'encourage de nouveau tous les députés à appuyer la motion. À la fin, je demanderai à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que cette motion puisse être mise aux voix.

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole au sujet de la motion proposée par le député de Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore. En plus de le louer pour son patriotisme, je dois le féliciter de la modification avisée et consciencieuse qui vient d'être apportée au libellé de la motion.

Telle qu'elle est maintenant rédigée, la motion englobe tous ceux et celles qui se sont sacrifiés pour nous, ceux et celles qui portaient l'uniforme de nos forces armées ainsi que les civils qui les ont appuyés et qui ont perdu la vie à leurs côtés. Je remercie le député.

Initiatives parlementaires

Des Canadiens ont combattu et sont morts avec bravoure pour leur pays. Près de 200 ans se sont écoulés depuis la guerre de 1812, qui consacra l'un des héros légendaires du Canada. Le général Brock a perdu la vie sur le champ de bataille, et nous gardons toujours en mémoire la bravoure dont ce grand Canadien a fait preuve.

Les lignes suivantes ont été rédigées par un Canadien anonyme à l'occasion de la construction d'un monument à la mémoire du général. Elles nous rappellent la longue tradition de bravoure du Canada.

Ses loyaux soldats prêts à affronter
Leurs ennemis trois fois plus nombreux, fidèles à leur devoir
Se lancent à l'assaut de la bute balayée par un feu nourri
Dans une clameur immense s'élève la voix encourageante de Brock: en avant,
volontaires de York!
Une balle bientôt transperce la poitrine du général
Ses amis s'empresent autour de leur héros;
En avant, dit-il, laissez-moi! Et avant que ne sombre le soleil,
Les Canadiens, victorieux, s'emparent de l'escarpement.

Depuis, les Canadiens sont devenus presque légendaires pour leur courage au combat. Pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée, la guerre du Golfe, dans les missions de maintien de la paix partout dans le monde, et aujourd'hui en Afghanistan, les forces armées canadiennes et les groupes de civils qui les appuient ont fait et continuent de faire la fierté de notre pays.

Le souvenir de la bravoure, de la valeur et de l'héroïsme de ceux qui ont servi le Canada dans les conflits qui ont ébranlé le monde nous rendent fiers d'être Canadiens. Chacun d'entre nous redresse un peu plus la tête lorsque nous y pensons. Chacun d'entre nous ressent une bouffée d'amour pour notre pays lorsque nous imaginons le courage de nos soldats.

Cependant, ce sentiment, cette fierté ne sont pas la plus importante raison de nos souvenirs. La plus importante raison, c'est de leur dire merci. Nous ne devons jamais oublier ce qu'ils ont véritablement sacrifié pour nous. Car, même si on en parle souvent, l'apparat et la gloire ne constituent pas la véritable histoire de la guerre.

• (1120)

La guerre, c'est l'enfer, et personne n'en a plus conscience que ceux et celles qui sont envoyés au combat. C'est la mort, la souffrance et la douleur. Et il ne faut entrer en guerre, comme c'est le cas aujourd'hui, que dans l'espoir de la paix et au nom de la justice. Oui, c'est en temps de guerre qu'on trouve la bravoure, l'honneur et l'abnégation de soi, vertus qui semblent avoir accompagné les soldats canadiens partout où ils sont passés. Et pourtant, les récits qui sommeillent au plus profond des coeurs de ceux et celles qui ont été témoins de la guerre sont rarement des récits de gloire; ce sont des récits de blessure, de douleur et de perte.

Nous ne devons jamais oublier cela. Nous ne devons jamais oublier l'énormité des sacrifices que ceux et celles qui ont servi le Canada ont consentis tout au cours de notre histoire militaire.

Le 11 novembre, c'est le jour où nous exprimons notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui sont des rappels vivants de ces sacrifices, nos anciens combattants. C'est le jour où nous adressons nos prières de remerciement à ceux et celles qui sont tombés au combat et à ceux et celles qui nous ont quittés depuis, un jour où nous prenons un moment pour méditer sur la courageuse jeunesse que le pays a perdue et pour réitérer l'engagement que nous avons pris de toujours avoir la paix pour objectif et la guerre comme dernier ressort.

C'est pourquoi le jour du Souvenir est célébré au Canada depuis 1919. Cette fête s'appelait au départ le jour de l'Armistice et elle avait été instituée pour marquer l'armistice qui avait mis fin à la Première Guerre mondiale le lundi 11 novembre 1918 à 11 heures, la onzième heure du onzième jour du onzième mois. Le jour de l'Armistice a été célébré le lundi de la semaine du 11 novembre jusqu'en 1931, lorsque le député Allan Neill a déposé un projet de loi visant à fêter le jour de l'Armistice un jour fixe, soit le 11 novembre.

Lors du dépôt du projet de loi, il a été décidé de remplacer le mot «Armistice» par le mot «Souvenir». Le projet de loi a été adopté, et le premier jour du Souvenir comme nous le connaissons aujourd'hui a été célébré le 11 novembre 1931. À l'heure actuelle, la Loi instituant les jours de fête légale, chapitre H-7 des Lois révisées du Canada, confirme et établit le jour de Souvenir, et je cite:

Le 11 novembre est jour férié en commémoration de l'armistice qui a mis fin en 1918 à la Grande Guerre; il est célébré dans tout le pays sous le nom de «jour du Souvenir».

Outre son inclusion dans la Loi instituant les jours de fête légale, le statut de jour férié du jour du Souvenir est préservé dans des lois fédérales centrales et cruciales comme le Code canadien du travail et la Loi d'interprétation, ainsi que d'autres lois importantes, notamment la Loi relative aux lettres de change et la Loi électorale du Canada.

Le jour du Souvenir est actuellement un jour férié pour les fonctionnaires fédéraux, conformément aux conditions d'emploi dans la fonction publique adoptées en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques. Les institutions de régie fédérale, comme les banques, considèrent elles aussi le jour du Souvenir comme un jour de fête légale. Pour le gouvernement fédéral et les institutions du ressort fédéral, le jour du Souvenir est un jour de fête nationale.

Alors pourquoi, se demandent bien des gens, les magasins restent-ils ouverts et les enfants sont-ils à l'école le 11 novembre dans un si grand nombre de régions du Canada? La réponse se trouve dans la Loi constitutionnelle de 1867, où il est déclaré que les provinces et les territoires ont, de façon générale, le pouvoir exclusif de légiférer en matière de fêtes légales chômées. C'est donc dire que la définition de jour férié, pour ce qui est des employés qui ne relèvent pas de la compétence du gouvernement fédéral, est établie par les provinces, leurs codes du travail et leurs lois relatives aux «jours fériés», aux commerces de détail et à l'enseignement.

En outre, cela dépend aussi si un jour férié particulier est inclus dans les conventions collectives applicables conclues entre employeurs et employés. Les fêtes légales sont déclarées et régies par les assemblées législatives fédérale, provinciales et territoriales dans leurs champs de compétence respectifs. Par conséquent, il semble que la plupart des problèmes concernant la non-célébration du jour du Souvenir se situent aux paliers provinciaux et territoriaux.

Il n'en reste pas moins que je félicite mon collègue pour l'amour qu'il a manifesté pour son pays en déposant sa motion. J'appuie ses efforts en vue d'élargir le champ d'application du jour du Souvenir et j'applaudis à sa tentative en vue d'en étendre la célébration à l'ensemble du Canada.

Les jeunes Canadiens et Canadiennes du passé ont offert leur vie pour défendre la liberté et préserver la paix, et c'est encore le cas aujourd'hui. C'est à ceux et celles qui ont été tués et blessés, ceux et celles qui se sont sacrifiés et ont servi, que nous devons ce merveilleux pays et la liberté d'en profiter.

Les remerciements que nous leur devons ne sauraient se mesurer. Chaque année, le jour du Souvenir, je suis particulièrement fière d'être Canadienne.

Initiatives parlementaires

● (1125)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom de l'Alliance canadienne, je félicite le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore de nous inviter de nouveau à parler du jour du Souvenir.

Nous lui en sommes tous vivement reconnaissants, car cela nous donne l'occasion d'honorer et de nous rappeler les hommes et les femmes qui ont combattu et parfois donné leur vie, de même que ceux qui ont perdu des membres de leur famille, afin que nous puissions jouir de la paix et de la sécurité dont nous bénéficions aujourd'hui et que nous avons le bonheur de partager.

Le jour du Souvenir comporte plusieurs aspects. Oui, c'est le moment d'honorer ces gens et aussi d'exprimer notre soutien à ceux qui ont donné leur vie et à ceux qui sont déployés aujourd'hui dans notre monde dangereux pour y maintenir la paix. Cependant, c'est aussi le moment de nous souvenir. C'est le moment d'apprendre à nos jeunes quelque chose à propos des sacrifices du passé.

Il est honorable de la part du député de vouloir faire instituer une fête nationale afin que nous puissions avoir plus de temps pour nous rappeler nos hommes et nos femmes en uniforme et ceux qui sont disparus. Il oublie cependant une chose que les groupes d'anciens combattants nous ont fait remarquer récemment. Ils ont dit qu'ils voulaient avoir la possibilité d'apprendre quelque chose aux jeunes à propos de ce jour important et de l'histoire qui s'y rattache.

C'est pour cette raison qu'ils veulent pouvoir aller dans les écoles pour faire connaître aux jeunes le passé et leurs expériences afin que nous n'oublions pas. C'est ce qu'ils veulent faire. Ils veulent que les jeunes n'oublient pas les leçons du passé afin qu'ils n'aient pas à les vivre de nouveau à l'avenir.

Depuis 1993, notre parti, auparavant le Parti réformiste et maintenant l'Alliance, se bat énergiquement pour nos hommes et nos femmes en uniforme. Depuis 1993 aussi, malheureusement, le gouvernement s'emploie, par sa complète indifférence et par ses décisions budgétaires et politiques, à paralyser les militaires et à les mettre en péril alors que notre monde devient plus dangereux. Aujourd'hui, nous avons des armes plus complexes, et aussi plus de dangers qui menacent directement et indirectement notre pays et le monde entier que nous n'en ayons jamais vu depuis 100 ans. Nous observons cependant une érosion systématique des forces militaires dans notre pays.

Les compressions budgétaires, la réduction de nos armements, la désuétude du matériel et les compressions de la main-d'oeuvre ont gravement compromis la capacité de nos militaires, hommes et femmes, de s'acquitter de leurs fonctions à l'échelle nationale et internationale. Il a été abondamment question de la détérioration de nos forces armées. Voici ce qu'a déclaré à Whistler, en Colombie-Britannique, le 26 juillet 2001, l'ambassadeur des États-Unis au Canada:

Actuellement, je dois signaler que beaucoup de nos amis au Canada ont exprimé à ce sujet une préoccupation que bon nombre d'entre nous partageons du côté de la frontière américaine. Cette préoccupation concerne les ressources des Forces canadiennes. Ces ressources ont fait l'objet de compressions draconiennes en raison de la fin de la guerre froide et de la nécessité de rééquilibrer le budget fédéral, mais la situation est maintenant rendue au point où, à défaut d'augmentations considérables de leurs ressources, les Forces canadiennes risquent de perdre une bonne partie de leur efficacité.

Voilà ce que l'ambassadeur des États-Unis a déclaré. C'est ce que pensent les Américains et de nombreux militaires canadiens. Ils veulent notre appui. Nous leur avons confié des tâches dangereuses, mais nous ne les avons pas épaulés.

Faisons en sorte que la motion sur le jour du Souvenir soit une occasion pour les Canadiens d'un océan à l'autre, et particulièrement pour nous à la Chambre, d'appuyer nos militaires hommes et femmes ainsi que les employés civils qui travaillent si fort pour les aider. Ainsi, les membres de l'Union des employés de la Défense nationale sont un groupe de civils qui travaillent très fort et que les militaires doivent désespérément soutenir dans le travail admirable qu'ils effectuent chez nous et à l'étranger.

Le gouvernement a réduit leur efficacité en les saignant à blanc. Malgré cela, ils continuent de travailler d'arrache-pied pour soutenir nos militaires des deux sexes. On ne peut tout simplement pas continuer de traiter ainsi le volet civil de nos forces armées. En agissant ainsi, on ne se rend peut-être pas compte qu'on nuit à nos hommes et à nos femmes en uniforme et qu'on compromet également leur efficacité.

Au fil des ans, notre parti a proposé un certain nombre de solutions pour régler ces problèmes, dont voici quelques exemples: insuffisance de la main-d'oeuvre, désuétude du matériel, manque de prévoyance et problèmes internes non réglés. Tous ces aspects nuisent à nos militaires hommes et femmes.

● (1130)

Voici des solutions possibles. Premièrement, notre ministère de la Défense a besoin d'un livre blanc qui soit en accord avec la politique étrangère. Il nous faut à la fois une politique étrangère et un livre blanc sur la défense. Cela permettrait à nos forces de défense de savoir quelle est notre politique étrangère. Nous pourrions alors financer notre ministère de la Défense en fonction de ce que dicte notre politique étrangère. Il faut que nos politiques étrangère et de défense soient liées, et pourtant, il y a longtemps qu'elles ne le sont pas.

Deuxièmement, il faut porter notre effectif à 75 000 militaires. Nous avons vu nos militaires, hommes et femmes, se relayer rapidement pour exécuter les tâches qu'on leur avait confiées. Ils sont par conséquent épuisés, surtout dans l'armée. Le personnel de l'armée est épuisé parce qu'il passe sans arrêt du Moyen-Orient à la Bosnie, en passant par le Kosovo. Ses membres sont fatigués, voire épuisés. Il nous faut 75 000 militaires de plus à l'avant-garde.

Troisièmement, il nous faut investir au plus vite, je le répète, dans le renouvellement de l'équipement. Nous avons un urgent besoin d'armes et de matériel dans un large éventail de secteurs, notamment dans l'armée, mais aussi dans l'aviation. La marine ne se porte pas trop mal.

Quatrièmement, il faut prendre soin des militaires qui rentrent au pays malades. Pour des raisons que nous n'arrivons pas à nous expliquer, les soldats qui tombent malades en service sont trop souvent traités avec la plus grande indifférence. Ce n'est pas juste. Nous devons accorder à nos hommes et femmes en uniforme encore plus d'attention qu'ils ne nous en accordent eux-mêmes, et ils nous en accordent énormément. Ils doivent être traités lorsqu'ils rentrent au pays malades.

Cinquièmement, il faut considérer les familles et la vie des soldats. Le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants a publié un excellent rapport sur les questions intéressant les familles de militaires, dont on n'a en général tenu aucun compte. Les familles avaient mis beaucoup d'espoir dans ce rapport. Elles avaient écouté et participé. Le rapport est sorti. Il était excellent. Il a reçu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre et pourtant, on n'y a pas donné suite. Pourquoi cela?

Initiatives parlementaires

Si le gouvernement veut vraiment appuyer de façon constructive nos militaires, il lui faudra se souvenir de nos prédécesseurs et de ceux qui sont ici présents aujourd'hui. Il lui faudra respecter l'obligation que le Canada a à l'égard des gens qui combattent pour nous et pour la paix.

Il y a plusieurs façons de faire. La Conférence des associations de la défense a publié un excellent rapport présentant nombre de solutions visant à rendre nos militaires plus efficaces. Nous ne pouvons cependant pas tolérer les récents commentaires de certains ministres à l'effet que l'aide étrangère est plus importante que la défense. Ceux-ci ont laissé entendre que la réduction des effectifs de défense et des investissements en matière de défense rendrait en quelque sorte notre pays plus sûr.

Cela ne serait pas le cas. Le monde est bien plus dangereux aujourd'hui qu'il ne l'a été au cours des 100 dernières années. La Chine a un complexe militaire des plus perfectionnés. Elle a investi dans les armes à longue portée et dans les porte-avions alors qu'elle affirme être en position de faiblesse. Même de petits pays comme la Thaïlande et Singapour ont de puissantes forces militaires. La prolifération des armes à longue portée en Chine et ailleurs dans le monde place le Canada dans une situation plus vulnérable.

Et ce n'est pas tout, il y a plus de 50 conflits qui font rage actuellement. La nature du monde a changé. Les conflits ne sont plus des conflits internationaux, mais, pour la plupart, des guerres civiles. Nos militaires ont besoin d'outils leur permettant d'intervenir prestement. Ils doivent être prêts à envoyer des renforts militaires aux côtés de nos alliés dans les zones de combat. Nos militaires ont besoin d'un équipement adéquat. Les familles des militaires se meurent d'inquiétude, craignant qu'un des leurs ne revienne jamais vivant faute d'être adéquatement équipé.

Les députés de mon parti pressent le gouvernement et le ministre de la Défense de donner enfin à nos militaires le respect qu'ils méritent et les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. Ils les pressent de faire les investissements nécessaires pour que nos militaires soient en sécurité dans certaines des zones de combat les plus dangereuses qui soient.

Au nom de l'Alliance canadienne, je remercie les hommes et les femmes qui sont en Afghanistan aujourd'hui. Je remercie les artisans et les soldats de la paix qui oeuvrent aux quatre coins du monde dangereux dans lequel nous vivons pour que les plus démunis puissent vivre en paix et en sécurité. Je remercie l'Union des employés de la Défense nationale et la population civile. Et surtout, je remercie les familles des militaires du sacrifice qu'elles font au nom du Canada.

• (1135)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore pour la motion qui est devant nous aujourd'hui. Je pense que c'est une motion importante. Le Bloc québécois a examiné chacun des concepts inclus dans cette motion, comme on le fait toujours. L'ensemble des concepts de la motion plaisent au Bloc québécois.

Tout d'abord, cette motion reconnaît l'effort fait par les gens qui nous ont précédés pour la défense des valeurs qui nous sont si chères encore aujourd'hui. Beaucoup de gens peuvent s'objecter et trouver que cela va coûter de l'argent, que ce n'est pas la bonne juridiction, mais je pense que cette motion a été rédigée de telle façon qu'elle peut satisfaire tout le monde. C'est aussi un remerciement.

Si la Chambre des communes pouvait adopter cette motion, ce serait pour remercier les gens de tant d'efforts. Il s'agissait d'époques de très haute tension. Il faut se rapporter à ces époques. Que ce soit pendant la guerre de 1914-1918, la guerre de 1939-1945 ou la guerre de Corée, on assistait à une montée des dictateurs, en Europe surtout, mais aussi en Corée. Il fallait que les nations libres et démocratiques disent: «Cela suffit, il y a un danger pour notre propre système de valeurs.»

Je prendrai comme exemple mes parents. Je les ai souvent entendus parler de l'époque de 1939-1945. Mon père faisait partie des Fusiliers Mont-Royal; il a fait un effort de guerre. Il a vu cette montée de la dictature nazie et du nationalisme raciste nazi. Il s'est dit qu'il fallait s'objecter. Il y a eu des débats et, à cette époque, on a fait la preuve, encore une fois, qu'il y avait deux sociétés. Des gens étaient d'accord pour aller défendre supposément la mère patrie, soit la Grande-Bretagne—je parle ici du Canada anglais—, mais au Québec, on n'était pas aussi chauds pour cette cause. D'ailleurs, on sait que le Québec n'était pas favorable à la conscription.

Ce sont des moments de tension pour des gens dans la fleur de l'âge, qui ont entre 20 et 25 ans, que de voir cette montée et de se dire qu'on doit aller là-bas pour défendre les populations. Même si à cette époque le Québec a voté contre la conscription, les Québécois se sont quand même présentés pour aller défendre les libertés en Europe.

Il est très important de reconnaître que c'était tendu à cette époque. Mon père qui faisait partie des Fusiliers Mont-Royal, était sur le point d'épouser ma mère. Ils ont dû attendre, parce qu'il fut envoyé de l'autre côté. On peut s'imaginer que ces choses étaient difficiles à vivre, comme il est difficile de vivre aujourd'hui avec le fait que des soldats peuvent se rendre en Afghanistan combattre pour les mêmes valeurs au risque de leur vie.

La proposition comme telle englobe tout cet aspect voulant que la Chambre des communes reconnaisse cet effort et surtout s'en souvienne. Elle englobe aussi les hommes et les femmes. Dernièrement, nous avons une motion devant la Chambre afin de reconnaître le travail des femmes. Il faut se rappeler qu'à l'époque, les hommes se sont rendus en Europe ou en Corée pour défendre des valeurs fondamentales. Des femmes les accompagnaient, par exemple des infirmières. C'était très important. Il y avait des infirmières sur la ligne de feu. Il fallait prendre soin des blessés. À mon sens, il n'y a jamais eu de résolution pour reconnaître le travail de ces femmes.

La motion qui est devant nous aujourd'hui reconnaît enfin ce travail. Elle reconnaît également le travail des civils. Même si ma mère n'était pas infirmière, elle a travaillé énormément pour l'industrie militaire pendant la guerre. Entre autres, la compagnie Singer, qui est dans mon comté, fonctionnait à plein régime, soit 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, pour fournir le matériel nécessaire au soutien sur le théâtre des opérations, soit en Europe de 1939 à 1945.

Cette motion reconnaît aussi les civils, et c'est important. Il n'y avait pas que les femmes qui travaillaient pour l'industrie militaire afin de soutenir le front, il y avait aussi les agriculteurs qui produisaient énormément pour envoyer des produits en Europe, justement pour soutenir l'effort de guerre. C'est encore une fois un concept qui est bien souligné dans la motion.

Initiatives parlementaires

Jusqu'à maintenant, on n'a pas beaucoup parlé de la marine marchande, mais j'y tiens. Le gouvernement fédéral a tardé à reconnaître l'effort de la marine marchande canadienne. Il a tardé pendant longtemps. Il faut considérer que ces gens couraient de graves risques. Les Allemands avaient des sous-marins très sophistiqués et savaient très bien que s'ils pouvaient couper les convois et l'envoi en Europe du matériel nécessaire, cela aurait pu être un point tournant dans la guerre.

● (1140)

Il y a beaucoup de gens de la marine marchande qui ont perdu la vie. Ces gens ont fait, eux aussi, des efforts de guerre. Cela est reconnu dans la proposition de mon collègue.

Une chose à propos de laquelle le Bloc québécois est jaloux, ce sont les juridictions du Québec comme celles des provinces. Cette proposition ne force pas le Québec à déclarer le 11 novembre journée fériée. Dans la plupart des institutions fédérales, c'est sûr que c'est suivi. C'est également le cas pour beaucoup d'institutions au Québec.

Cependant, la proposition laisse les provinces et les municipalités, qui sont des créatures des provinces, libres de dire si oui ou non elles respectent cette journée. Je pense qu'il serait souhaitable que tout le monde suive. Par contre, le fait que mon collègue ait pensé à un respect des juridictions, cela n'est pas négligeable. À ce sujet, je veux souligner l'effort qu'il a fait.

Je serais déçu si mon collègue, à la fin de ce débat, ne demandait pas le consentement unanime de la Chambre. J'ai constaté que cette motion ne pouvait malheureusement pas faire l'objet d'un vote. Je pense que, pour toutes les raisons que je viens d'expliquer, il serait intéressant que la Chambre des communes lance le débat et confirme l'idée que cette reconnaissance et cette mémoire sont importantes.

J'invite mon collègue à faire une proposition plus tard—et j'espère que tout le monde va y adhérer—à l'effet qu'on demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote.

Pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, je peux affirmer à mon collègue que le Bloc québécois va appuyer unanimement sa demande de motion. On appuierait également la motion si elle faisait l'objet d'un vote, parce qu'il m'apparaît important que la société reconnaisse les efforts de tous ceux qui ont laissé leur vie, qui l'ont même parfois brisée, qui ont perdu des parents et des amis. Aujourd'hui, il est tout à fait important et primaire que l'on reconnaisse cela. J'espère que tout le monde va appuyer la motion de mon collègue.

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'appuyer la motion présentée par le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui propose de valoriser le jour du Souvenir pour honorer les hommes et les femmes qui ont donné leur vie pour le Canada.

J'avais déjà soulevé la question à la Chambre. Il y a de nombreuses années, un de mes électeurs, M. Brian Warshick, m'a demandé à plusieurs reprises de faire désigner le jour du Souvenir jour férié au Canada. Son père, un ancien combattant, avait toujours trouvé troublant de voir, aux informations télévisées du 11 novembre, les Torontois faire leurs emplettes en ce jour sacré. J'ai voulu faire changer les choses, mais je me suis heurtée aux mêmes problèmes de compétence que mon collègue le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Je tiens à ce que Brian et son père sachent que nous, les députés de la Chambre des communes, faisons tout ce que nous pouvons.

Avant de me pencher sur les aspects juridiques des jours fériés au Canada, j'avais toujours cru que le jour du Souvenir était un véritable jour férié, c'est-à-dire que les gens se livraient à autre chose que le commerce, les études et autres activités courantes. En Nouvelle-Écosse, les écoles, les centres commerciaux, les tribunaux et les bureaux sont fermés le 11 novembre. Personne ne songerait à tenir à Halifax, le 11 novembre, une activité publique qui ne serait pas reliée au jour du Souvenir. J'ai toujours été en faveur de cette approche.

L'attachement des résidents de Dartmouth pour nos forces armées n'a rien de nouveau. Nous honorons la tradition militaire. Nous nous souvenons peut-être un peu plus, à cause de l'explosion de Halifax, des centaines de convois qui ont quitté notre port et des centaines de nos fils qui ne sont pas revenus de la guerre. Des hommes et des femmes de partout au pays sont restés sur le champ de bataille. Toutes les régions du Canada ont appuyé nos forces armées et l'effort de guerre. Partout au Canada, on honore la mémoire de ceux qui sont tombés au combat. Nous devrions faire tout ce que nous pouvons, à la Chambre, pour encourager tous les gouvernements, notamment les provinces, à respecter la mémoire des pères, fils, frères, sœurs et filles qui ont servi le Canada et qui sont morts à la guerre.

M. Warshick n'a rien contre les personnes qu'il voit, aux informations, faire leurs emplettes dans les centres commerciaux de Toronto. Il demande seulement que ces gens se joignent à lui et profitent de ce jour pour réfléchir au courage, aux valeurs qui nous sont chères et aux sacrifices que son père et les pères et grands-pères de beaucoup de ceux qui siègent en cette Chambre ont faits pour notre pays.

Une fois encore, je remercie l'auteur de la motion et je demande à tous les députés de l'appuyer pour qu'elle puisse faire l'objet d'un vote à la Chambre.

● (1145)

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui à l'appui de cette très importante initiative de mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Nous devons profiter de toutes les occasions possibles pour raviver la fierté des Canadiens à l'égard de certaines de nos institutions, de notre qualité de citoyens et de nos processus parlementaires. À cette fin, nous devons souligner les apports remarquables des hommes et des femmes qui, à l'occasion de conflits mondiaux antérieurs, ont participé à la défense des principes de démocratie et de liberté qui sont maintenant les nôtres.

Les Canadiens tiennent de plus en plus pour acquis les privilèges qu'ils ont de vivre dans un pays démocratique, privilèges pour lesquels certains ont versé un tribut très élevé. Bon nombre de ces hommes et de ces femmes ont payé le prix le plus élevé qui soit, ayant perdu la vie outre-mer; beaucoup en sont revenus avec des séquelles permanentes tant sur le plan émotionnel que physique, et des familles ont perdu des leurs à l'occasion de conflits où l'on défendait les principes de la démocratie et de la liberté.

Toutefois, alors que nous sommes moins enclins qu'auparavant à appuyer et à reconnaître ces contributions, nous assistons à une baisse de la participation des électeurs à chaque élection. L'aspect le plus perturbant, c'est que la participation des nouveaux électeurs a diminué de façon marquée à l'occasion de presque toutes les élections des dernières années. Les Canadiens ont le privilège sacré de participer au processus électoral et d'élire les personnes chargées de les représenter en ce lieu saint, la Chambre des communes. Nous avons assisté à une diminution du niveau de participation.

Initiatives parlementaires

Ce genre d'initiative contribuerait à renforcer à l'échelle du Canada la reconnaissance de l'apport de ces braves hommes et femmes, nos anciens combattants, et rappellerait sans doute aux Canadiens pourquoi il est important de ne pas adopter une attitude patriotique uniquement le 11 novembre, de faire preuve de vigilance chaque jour de l'année, ainsi que de participer aux élections en qualité de citoyens éclairés et intéressés. Cela serait utile. J'ajouterais aussi que, dans toutes les provinces, on devrait insister davantage auprès des jeunes Canadiens sur notre histoire et sur l'importance de la participation des citoyens à la vie du pays. Cette mesure serait certainement utile.

Selon moi, il est inacceptable que le jour du Souvenir donne lieu à un fatras de politiques au moment où les Canadiens devraient être unis autour d'un même thème, soit le sacrifice consenti par nos prédécesseurs pour protéger nos libertés. Il faudrait que les avantages découlant de ces sacrifices soient ressentis par tous les Canadiens de toutes les provinces. À cet égard, une démarche reconnaissant ce sacrifice d'un océan à l'autre s'impose.

J'ajouterai que nous devons en faire toujours plus pour sensibiliser les Canadiens à leur histoire. Si les Canadiens ne connaissent pas notre histoire commune, ils seront moins portés à progresser collectivement. Une chose dont nous devons tenir compte, notamment à un moment où des Canadiens prennent part à des conflits à l'étranger et en reconnaissance de la contribution apportée par les gardiens de la paix du Canada depuis trente ans, c'est le respect dont jouissent nos soldats de la paix dans le monde.

● (1150)

Une chose que nous faisons fort bien en tant que pays, c'est contribuer à assurer un niveau de sécurité et de sûreté dans des pays dont les habitants ne profitent pas du même degré de liberté que nous considérons comme allant de soi au Canada.

Je suis d'avis que si les Canadiens étaient plus conscients du respect dont jouissent nos gardiens de la paix dans le monde, cela deviendrait un facteur d'unité, parce qu'il est clair que le premier élément à souffrir de l'éclatement du Canada serait notre capacité de participer pleinement, comme le font maintenant nos soldats de la paix dans des terres éloignées.

En conséquence, les Canadiens ne sont pas les seuls à profiter d'un Canada uni; les habitants d'autres pays y ont intérêt eux aussi. Que ce soit à Chypre, en Afghanistan ou au Moyen-Orient en général ou même dans l'ex-Yougoslavie, les habitants de ces contrées éloignées ont besoin tout autant que nous que le Canada reste fort et uni afin de pouvoir continuer à travailler à l'élargissement, par rapport au XX^e siècle, de l'espace où règnent la paix et l'harmonie dans le monde au XXI^e siècle.

Le Canada a toujours fait plus que sa part. La participation canadienne aux efforts militaires déployés au nom de la liberté a toujours été hors de proportion avec nos ressources militaires réelles et notre population.

J'espère que, entre autres choses, notre engagement plus ferme à l'égard du jour du Souvenir rappellera à tous les Canadiens pourquoi il est si important de financer l'appareil militaire. Je sais qu'il faut placer cette question au-dessus de tout sectarisme, mais je manquerais à mon devoir si je ne signalais pas que, sous le gouvernement actuel, il y a eu une réduction frappante de notre engagement envers l'armée canadienne tant du point de vue du matériel que de celui de la qualité de la vie, par exemple la rémunération et le logement.

Si nous reconnaissons et renforçons notre engagement à l'égard du jour du Souvenir, il se pourrait aussi que les Canadiens fassent preuve d'une plus grande détermination lorsqu'il s'agit de réclamer

du gouvernement, celui-ci et ceux qui suivront, des ressources plus généreuses pour que les hommes et les femmes qui, vaillamment, incarnent les valeurs que nous chérissons, et qu'ils aient les moyens d'accomplir leur travail. Il ne faudrait pas demander constamment aux soldats de faire plus avec moins. Des pressions accrues auprès du gouvernement actuel et de ses successeurs pour qu'ils accordent des ressources plus généreuses à nos troupes permettraient à ces fiers Canadiens de continuer à incarner nos valeurs et à protéger dans le monde entier les droits et libertés qui, chez nous, semblent aller de soi.

● (1155)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je veux remercier tous les députés qui ont parlé en faveur de la motion aujourd'hui. Je sais que j'ai l'appui de tous ceux qui ont pris la parole.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner de façon particulière deux députés qui sont à la Chambre aujourd'hui, soit mon collègue de Winnipeg-Centre et mon collègue allianciste de Surrey-Nord, dont les pères ont également participé à la libération de la Hollande. Le père de mon collègue de Winnipeg-Centre, le lieutenant Jack Martin, a en effet participé à la libération de la Hollande, et le père de mon collègue de Surrey-Nord, le caporal Ernie Cadman, était à Apeldoorn durant la libération et a fini par épouser une Hollandaise. Comme je le dis toujours, il n'y a rien comme un Hollandais, mais mon collègue n'est quand même pas si mal puisqu'il a une Hollandaise comme conjointe.

Je prends la parole pour demander à la Chambre de permettre que cette motion soit mise aux voix. Je comprends le rôle du comité lorsqu'il décide qu'un projet de loi ou une motion ne sera pas mis aux voix. La mesure est présentée à six de mes collègues au comité, et ce sont eux qui décident si elle sera ou non mise aux voix. Dans le cas présent, ils ont dit non, mais je rappelle à la Chambre que le comité s'était alors prononcé sur la version initiale de la motion, qui a été modifiée depuis.

Nous avons maintenant une nouvelle version grâce à l'aide précieuse du Comité permanent du patrimoine canadien, du ministère du Patrimoine canadien et du gouvernement du Canada. Ils m'ont aidé à réécrire cette motion pour la rendre plus acceptable pour la Chambre des communes, en espérant qu'elle puisse être mise aux voix. Nous ne débattons pas la motion initiale. Nous débattons la version modifiée, que la Chambre a accepté de débattre à l'unanimité. En fait, des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien ont eu la gentillesse de m'aider à réécrire la motion.

Encore une fois, je remercie tous les députés qui ont parlé au nom des braves hommes et femmes qui ont été ou sont actuellement membres de nos forces armées, de tous les travailleurs civils, anciens et actuels, rattachés à nos forces armées, et de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui appuient nos militaires dans leurs efforts en vue de faire régner la démocratie, la paix et la liberté partout dans le monde. À ce moment-ci, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion puisse être mise aux voix.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour que la motion puisse être mise aux voix?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1200)

[Traduction]

LE DÉCÈS DE LA REINE-MÈRE

L'hon. Sheila Copps (au nom du premier ministre) propose:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

À SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Nous, sujets loyaux et soumis de Votre Majesté, la Chambre des communes du Canada assemblée en Parlement, voudrions Lui faire part de notre profonde tristesse et de notre sympathie à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Élisabeth, Reine Mère.

Nous pleurons le départ de Sa Majesté la Reine Mère dont la bonté, la bienveillance et l'influence bénéfique lui ont depuis si longtemps mérité l'amour, le respect et l'admiration de nous tous, et c'est pourquoi nous ressentons tous un deuil personnel qui nous permet—et nous le disons avec tout le respect possible—de faire nôtre le chagrin de Votre Majesté.

Nous prions pour que Dieu parvienne à consoler Votre Majesté et les membres de la Famille Royale dans votre deuil, et que Votre Majesté soit épargnée pendant encore longtemps afin de pouvoir poursuivre les services publics éminents de vos illustres prédécesseurs.

Que cette Adresse soit grossoyée;

Qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre des communes a adopté cette Adresse et priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre dans cette Adresse.

—Monsieur le Président, la vie de Sa Majesté la reine Elizabeth, la Reine-Mère, s'est étendue sur tout le vingtième siècle, un siècle marqué par de très grands changements et d'immenses bouleversements.

[Français]

Pendant toutes ces années, la Reine Mère aura été un symbole de courage, de stabilité et de dignité, toujours dévouée à ses loyaux sujets. Elle n'aura pas que traversé les époques, elle aura été une figure marquante de notre histoire moderne.

[Traduction]

Avec une grâce et une force que sa petite taille ne laissait pas présager, elle a été un rayon de lumière et d'espoir durant les jours les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale. Même si elle aurait pu quitter l'Angleterre durant le Blitz comme beaucoup l'exhortaient à le faire, elle s'y est refusée catégoriquement. Elle a déclaré:

Les enfants ne partiront pas sans moi. Moi, je ne partirai pas sans le roi, et le roi, bien évidemment, ne partira jamais.

Avec le roi George VI et leurs filles Elizabeth et Margaret, elle est restée en Angleterre même si le palais de Buckingham était endommagé par plusieurs bombes ennemies. Dans sa célèbre réponse, elle a dit: «Maintenant, je peux regarder les gens de l'East End dans les yeux.»

• (1205)

[Français]

La Reine-Mère, qui parlait très bien français, a prêté sa voix à des messages radio diffusés lors de l'occupation de la France. C'est entre

autres pour cette raison que Hitler l'avait surnommée «la femme la plus dangereuse d'Europe».

Au cours de ses nombreuses visites au Canada, les Canadiens et les Canadiennes ont pu lui témoigner toute l'affection qu'ils avaient pour elle. À son tour, la Reine-Mère n'a jamais caché son attachement au Canada.

[Traduction]

Lors de sa première visite au Canada en 1939, alors que son mari George VI n'était roi que depuis peu de temps, le couple royal a reçu un accueil extrêmement chaleureux. Des centaines de milliers de Canadiens ont acclamé le couple royal lorsque leur train a traversé le pays d'un océan à l'autre. Elle a dit plus tard:

Le Canada et les Canadiens ont conquis mon coeur et mes sentiments n'ont pas changé avec le temps.

Les Canadiens, pour leur part, éprouvaient les mêmes sentiments à son égard.

J'ai eu la chance de la rencontrer lors de sa dernière visite au Canada afin de marquer le cinquantième anniversaire de cette première visite historique. Comme bien d'autres, j'ai été frappée par la grande facilité avec laquelle elle s'entretenait avec des gens de toutes les couches de la société. Malgré sa stature royale et son port majestueux, elle avait la capacité d'établir un contact avec tous les gens, ce qui reflétait son style.

Toutes ces caractéristiques allaient de pair avec un grand amour de la vie. Elle se passionnait pour les courses de chevaux et la pêche à la mouche. Elle recevait des voisins qui vivaient près de sa maison en Écosse.

Son sens du devoir n'a pas pris fin lorsqu'elle a perdu prématurément son mari, il y a un demi-siècle. La Reine-Mère est demeurée active jusqu'à tard dans sa vie et s'occupait de plus de 300 oeuvres de bienfaisance.

Mieux que quiconque, elle a suivi le conseil qu'elle a donné à l'occasion de nombreuses apparitions publiques:

Dans le tumulte d'aujourd'hui, ne perdez pas de vue les anciennes vertus que sont le dévouement, l'attachement à la vérité et la largeur de vues.

Elle incarnait parfaitement cela.

[Français]

Et tous ceux et celles qui l'ont connue vous le diront: cette grande dame savait transmettre sa joie de vivre aux gens qui avaient le privilège et la chance unique d'être en sa compagnie.

[Traduction]

Nous nous rappelons en ce moment les liens de longue date qui unissent notre pays à la Couronne et les liens d'amitié qui ont été tissés entre le Canada et plus de 50 autres nations qui forment le Commonwealth.

La Couronne canadienne a perdu une partie d'elle-même, et la famille canadienne pleure maintenant l'une des siens. Les Canadiens sont profondément attristés par la perte de Sa Majesté. Dans un monde en constante évolution, elle était vraiment un symbole de force et de stabilité ainsi que de dévouement à l'égard de l'humanité. Elle va nous manquer.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je veux exprimer à Sa Majesté et à sa famille nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès de la Reine-Mère, Elizabeth Angela Marguerite. Je sais que la Chambre et les Canadiens se joindront à moi pour rendre hommage à la Reine-Mère, qui a fait partie de nos vies pendant plus d'un siècle.

Initiatives ministérielles

En tant que Canadiens, nous avons toujours considéré Sa Majesté comme faisant partie des nôtres. Elle a été colonel en chef des Black Watch, des régiments Royal Highland du Canada et Toronto Scottish, ainsi que des Services médicaux des Forces canadiennes. La Reine-Mère était la présidente en chef des Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada, membre honoraire du Barreau du Haut-Canada et présidente d'honneur de nombreux organismes nationaux, dont la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Elle était près des Canadiens et aimée d'eux parce qu'elle personnifiait les valeurs qui sont au coeur de notre identité comme peuple, des valeurs comme le dévouement et la loyauté à la famille, au devoir et au pays. Elle a toujours fait preuve de discrétion, de sang-froid et de grâce face aux pressions de la vie publique. Elle manquera énormément aux gens du monde entier, et surtout à ceux du Canada et du Commonwealth.

La Reine-Mère est née le 4 août 1900, pendant la guerre des Boers, et elle était considérée comme la dernière des grandes dames de l'époque édouardienne. Elle était la plus jeune fille de Claude George Bowes-Lyon, 14^e comte de Strathmore et de Kinghorne. Sa famille descendait de la famille royale d'Écosse et de Robert Bruce, roi d'Écosse.

Le 26 avril 1923, Elizabeth épousait Albert, duc de York et second fils du roi George V. Ce mariage constituait une dérogation populaire à la pratique de longue date voulant qu'un prince anglais choisisse son épouse au sein d'une famille royale étrangère. Un autre écart par rapport à la tradition était la relation qu'elle entretenait avec ses enfants et son habitude de les amener avec elle pendant ses voyages.

La Reine-Mère est devenue reine le 11 décembre 1936, par suite de l'abdication d'Edward VIII et de l'accession de son mari au trône sous le nom de George VI. Tout au cours de sa longue vie, elle a été témoin de nombreux changements et progrès dans le monde. Elle a vécu la Première Guerre mondiale et elle était déjà reine au moment de la Seconde Guerre mondiale.

Lorsque la guerre a éclaté en 1939, on lui a proposé de se réfugier en Amérique du Nord avec ses filles, mais tout au cours de la guerre, la reine et ses enfants ont partagé les dangers et les difficultés de tous les Britanniques et elles se trouvaient au Palais de Buckingham lorsqu'il a été la cible de bombardements en 1940. Elle s'est montrée très brave et, évaluant les dommages que la déflagration avait laissés à sa résidence, elle a souligné que cela lui donnait une meilleure vue sur les quartiers de l'est de Londres, quartiers pauvres gravement touchés par les attaques.

Elle a accompagné le roi dans ses visites des villes britanniques ravagées par la guerre, des fabriques de munitions et des hôpitaux. La reine a aussi visité les quartiers de l'est de Londres dévastés par les bombardements pour apporter un support moral. Ses efforts ont permis de rétablir la confiance face à la monarchie et de sauver la monarchie de la ruine.

Elle est officiellement devenue la Reine-Mère après la mort de son mari le 6 février 1952 et l'accession au trône de sa fille Elizabeth II. Il ne fait aucun doute qu'elle a été le membre de la famille royale le plus populaire et le plus admiré. Les Canadiens en garderont un tendre souvenir.

Après le décès de son époux, la Reine-Mère a continué de remplir ses devoirs publics tant au pays qu'à l'étranger, venant notamment au Canada, en 1989, marquer le 50^e anniversaire de sa première visite ici. À cette occasion, en mai 1939, elle était partie de la ville de Québec et avait parcouru tout le pays pendant deux mois. C'est au cours d'une autre visite au Canada, en 1954, qu'un journaliste l'avait pour la première fois surnommée Reine-Mère dans un article.

Lors de ses voyages en Amérique du Nord, la Reine-Mère a souvent fait la traversée sur le *Queen Elizabeth*, ainsi que sur le *Queen Mary*, en 1954. En 1962, elle a de nouveau fait honneur à notre pays, en séjournant plusieurs jours à Montréal et à Ottawa, faisant des visites dans l'Est de l'Ontario et terminant avec un séjour à Toronto. En 1965, elle est revenue à Toronto célébrer le 50^e anniversaire du Toronto Scottish Regiment, dont elle était colonel en chef depuis 1937.

En 1966, c'était au tour des Canadiens de l'Ouest de recevoir la Reine-Mère. Quand le Canada a célébré son centenaire en 1967, la Reine-Mère a contribué aux fêtes nationales en faisant la tournée des quatre provinces atlantiques. En 1974, la Reine-Mère est revenue au Canada à l'occasion des célébrations de la fête du Canada à Queen's Park. Cinq ans plus tard, en 1979, elle était à Halifax pour présenter les nouveaux drapeaux au Commandement maritime. En 1981, la ville de Niagara-on-the-Lake célébrait son 200^e anniversaire et, à cette occasion, ses responsables ont invité Sa Majesté à séjournier pendant six jours en Ontario au cours du mois de juillet.

• (1210)

Sa Majesté a fait partie d'un si grand nombre de nos célébrations que ces dernières ne seront plus jamais les mêmes sans elle. Encore une fois, nous offrons nos condoléances à Sa Majesté et à sa famille. Nos pensées et nos prières les accompagnent et nous partageons leur chagrin à la suite du décès de Sa Majesté la Reine-Mère.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, à voir les longues files de Britanniques qui ont voulu rendre un dernier hommage à la Reine Mère, on ne peut faire autrement que de vouloir encore davantage s'associer aux condoléances à offrir à la reine du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Cependant, la forme prise par la motion ne laisse pas de nous inquiéter et nous oblige, en fait, à présenter un amendement qui verrait à substituer ce qui suit, après les mots «termes suivants»: «Nous, la Chambre des communes du Canada assemblée en Parlement, voudrions Lui faire part de nos condoléances à l'occasion du décès de Sa Majesté la reine Élisabeth, Reine-Mère qui, avec son mari le Roi Georges VI, a su rassembler la nation britannique particulièrement lors de la période sombre de la Deuxième Guerre mondiale.»

Je regrette de dire que les termes de la motion originale ne nous sont acceptables d'aucune espèce de façon dans trois expressions principales. D'abord, on commence par dire: «Nous, sujets loyaux et soumis de Votre Majesté». Nous sommes, d'une part, des citoyens québécois et canadiens depuis la Loi sur la citoyenneté de 1949. D'autre part, la motion adoptée par le Parlement de Grande-Bretagne commence par: «That an humble Address be presented to Her Majesty expressing the deep sympathy». Il n'y a pas ces expressions de «sujets soumis de Votre Majesté». Dans un premier temps, on ne trouve cela nulle part non plus dans les discours tenus à la Chambre des communes.

D'autre part, qu'on évoque Dieu dans une motion de la Chambre des communes ne nous apparaît pas non plus approprié. On peut offrir toutes nos condoléances à la reine sans avoir à exprimer, par respect pour l'ensemble des députés de cette Chambre et des Canadiens, que ce soit Dieu qui doive la consoler.

Finalement, on souligne que: «Votre Majesté soit épargnée pendant encore longtemps afin de pouvoir poursuivre les services publics éminents de vos illustres prédécesseurs». Par respect pour plusieurs personnes dans ce Parlement et ailleurs au Canada, on peut fort bien trouver une formule sur laquelle se mettre d'accord sans avoir à utiliser ces expressions.

Initiatives ministérielles

Nous regrettons vivement de ne pouvoir participer à une motion unanime, mais nous pensons que la motion que nous venons de présenter peut devenir la motion unanime. Si nous nous en étions tous parlé auparavant, nous aurions pu nous mettre d'accord sur cette motion pour que puisse prévaloir le choeur de voix qui pourrait dire à la reine qu'en effet, nous lui offrons nos sincères condoléances à l'occasion du décès de la Reine Mère, de cette femme dont on a rappelé les états de service. Elle s'est surtout illustrée en Grande-Bretagne même par le rôle qu'elle a joué pendant la Deuxième Guerre mondiale dans les moments les plus sombres de cette période et où en fait la Grande-Bretagne a joué un rôle important.

Il nous semble donc que cette Chambre doit donner un appui unanime à une motion. C'est la raison pour laquelle nous présentons aujourd'hui cet amendement.

• (1215)

Le président suppléant (M. Bélair): Si je peux avoir l'attention de l'honorable députée de Mercier, je tiens à lui rappeler que le Règlement exige qu'elle lise sa motion à la fin de son discours. Je lui demande donc de le faire.

Mme Francine Lalonde: Monsieur le Président, j'ai voulu lire la motion au début pour que mes propos soient compréhensibles, par respect pour cette assemblée. Donc, je propose:

Que la motion soit modifiée en substituant tous les mots après les mots «termes suivants», par ce qui suit:

«Nous, la Chambre des communes du Canada assemblée en Parlement, voudrions Lui faire part de nos condoléances à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine Elizabeth, Reine Mère, qui avec son mari le roi George VI, a su rassembler la nation britannique particulièrement lors de la période sombre de la Deuxième Guerre mondiale.»

Le président suppléant (M. Bélair): J'informe l'honorable députée de Mercier que sa motion sera prise en délibéré et que la présidence statuera un peu plus tard aujourd'hui.

M. Michel Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir pour quelle raison il n'y a pas acceptation immédiate de cette motion.

Sur quoi devez-vous statuer? Est-ce sur le droit ou non pour la députée de présenter une motion d'amendement? Cela ne se pose pas comme problème.

Le président suppléant (M. Bélair): On m'avise qu'il y a un élément nouveau qui n'apparaissait pas dans la motion initiale et que cela demande réflexion. Alors, la présidence reviendra dès que possible. On demande également que vous vous approchiez du Bureau afin d'en discuter avec vous.

• (1220)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, nous nous réunissons aujourd'hui en cette occasion solennelle mais également propre à la célébration pour rendre hommage à une femme vraiment extraordinaire que les Canadiens aimaient beaucoup. Comme on l'a dit maintes fois depuis les neuf jours qui ont suivi le décès de la Reine-Mère, elle vouait une énorme et profonde affection au Canada et aux Canadiens. Nous nous remémorons aujourd'hui des relations qui étaient grandement partagées et nous les célébrons.

Ce n'est pas l'occasion d'un débat. Je n'ai pas l'intention de répéter les nombreux faits historiques qui nous ont été rappelés ces neuf derniers jours. Bien souvent, comme nous tous, j'ai eu l'occasion d'exprimer des condoléances à la famille royale. Pendant les quelques moments dont je dispose, je parlerai en mon nom personnel. Je parlerai des extraordinaires manifestations d'affection,

d'admiration et de reconnaissance envers cette femme réellement remarquable qui, à bien des égards, respectait beaucoup les traditions.

La ministre du Patrimoine canadien a décrit la Reine-Mère comme une femme au port royal et à l'allure majestueuse qui affectionnait en même temps les gens ordinaires. Je suis d'accord. C'est une de ses qualités pour lesquelles nous l'aimerons toujours et nous en garderons un souvenir impérissable. Non seulement elle s'est acquittée du devoir que ses attributions royales exigeaient d'elle, mais elle a largement dépassé le simple accomplissement de son devoir. Elle a courageusement pris position pendant la Seconde Guerre mondiale, refusant de quitter Londres si les gens dont elle s'estimait être la servante devaient y demeurer au péril de leur vie. Elle a affirmé qu'elle resterait auprès d'eux. Pour cela, son souvenir demeurera gravé à jamais dans notre mémoire.

Quand j'ai appris le décès de la Reine-Mère, j'ai immédiatement téléphoné à ma cousine Elizabeth, la fille de ma grand-tante Alice MacKinnon qui était une épouse de guerre britannique. Ma grand-tante a été décorée et honorée à maintes reprises en tant que première infirmière à avoir participé à la Première Guerre mondiale en Grande-Bretagne. Cette grand-tante a épousé par la suite mon grand-oncle et elle est venue au Canada en tant qu'épouse de guerre, comme beaucoup d'autres britanniques.

J'ai appelé ma cousine Elizabeth, car je savais qu'elle me régalerait d'anecdotes au sujet des rencontres extraordinaires que ma grand-tante Alice a faites au fil des ans avec la Reine-Mère et, plus tard, la reine Elizabeth, et de l'amitié qui s'est instaurée entre elles par la suite. Comme tout le monde le sait, comme elle affectionnait le Canada et les voyages, la Reine-Mère a visité le Canada à de nombreuses reprises. À l'occasion de l'un de ces voyages, elle a rendu visite aux anciens combattants à l'édifice commémoratif des anciens combattants de Camp Hill. Ma tante Alice y était. La Reine-Mère avait déjà le caractère qu'on lui connaît. Elle était traditionnelle à bien des égards, mais l'espièglerie était son fort. Elle appréciait énormément la vie. Elle avait la joie de vivre.

À cette occasion, ma tante Alice n'était pas patiente à l'hôpital des anciens combattants, elle était là pour accueillir la Reine-Mère. Elles ont alors discuté de leurs intérêts communs. Elles aimaient toutes deux le jardinage et les expéditions de pêche avec leurs petits-enfants. Nous avons souvent entendu parler de la dévotion que portait la Reine-Mère à ses petits-enfants. Il en était de même pour ma grand-tante Alice.

Peu de temps avant que ma grand-tante Alice ne décède, à l'âge vénérable de 104 ans et demi, elle a eu l'occasion de présenter des fleurs à la reine Elizabeth. Celle-ci était venue inaugurer le nouvel hôpital commémoratif des anciens combattants à Halifax. Il est juste de dire que les Canadiens aimaient beaucoup la Reine-Mère. Et cela est particulièrement vrai des gens des Maritimes. Les Haligonien appréciaient tout spécialement le décorum et les appareils qui entouraient les visites des membres de la famille royale.

À cette occasion, c'est donc la reine qui inaugurerait le nouvel hôpital commémoratif des anciens combattants. L'administrateur avait demandé à ma grand-tante Alice si, en l'honneur de son 100^e anniversaire, elle aimerait présenter des fleurs à la reine Elizabeth. Avec un sens de l'humour et une gaieté comparables à ceux de la Reine-Mère, ma tante Alice répondit alors: «Vu que c'est mon 100^e anniversaire, j'aurais cru que ce serait plutôt la reine qui m'offrirait des fleurs, mais je suis honorée de cette demande et je serai heureuse de présenter des fleurs à la Reine.»

Initiatives ministérielles

●(1225)

Ma grand-tante a donc eu la possibilité de parler à la reine Elizabeth. La conversation s'est poursuivie pendant sept ou huit minutes, ce qui est exceptionnellement long dans le cadre des visites de la reine Elizabeth. Ma tante a pu s'enquérir de la santé de la Reine-Mère, de ses passe-temps, de son jardinage, de ses expéditions de pêche et du plaisir que lui procuraient ses chevaux. Elle fut très heureuse d'avoir des nouvelles de ce qui se passait dans la vie de la Reine-Mère.

En fin de semaine, j'ai assisté aux funérailles d'un membre de ma famille étendue que j'aimais beaucoup. La mère de ma belle-soeur est décédée, peu avant son 97^e anniversaire de naissance. Notre Président, le député de Kingston et les Îles, connaissait très bien Mme Marjorie McDonald Little. Elle a habité sa circonscription pendant de nombreuses années. Elle possédait les mêmes qualités que la Reine-Mère. Elle avait un sens très développé du devoir, de la famille, de la communauté et de l'appartenance au pays. Elle avait aussi une connaissance extraordinaire de sa propre valeur en tant que femme.

En 2002, nous tenons peut-être pour acquis que les femmes interviennent sur la scène publique dans des situations où leur rôle est généralement défini et circonscrit en fonction d'attentes conventionnelles. Je suis certaine que tous les députés ici présents et que l'ensemble des Canadiens peuvent citer des exemples de femmes qui ont vécu à l'époque de la Reine-Mère. Certaines de ces femmes sont nées au XIX^e siècle et sont entrées dans le XXI^e siècle. D'autres ont fait tomber des obstacles en refusant les limites conventionnelles. Elles ont respecté et honoré les responsabilités associées à ces conventions mais sont allées bien au-delà. La Reine-Mère était une femme de cette trempe. Sa courageuse prise de position au nom des Londoniens pendant la Seconde Guerre mondiale suscitera toujours une grande admiration.

Midge Little, décédée la semaine dernière, vouait une grande affection à la Reine-mère. Suite au décès de la Reine-Mère, Bob, le fils de Midge, a tenu à informer sa mère de tous les développements officiels entourant l'événement. En 1925, Midge Little avait pris l'étonnante décision de fréquenter l'université, ce qui était plutôt rare à l'époque. Elle avait opté pour la physique et les mathématiques. Elle a travaillé pendant toute la durée de la Crise. Au cours de quatre années successives dans l'enseignement, elle a vu son salaire systématiquement diminuer année après année. Comme la Reine-Mère, elle a relevé les défis de son époque et a fait bien plus que ce qu'on attendait d'elle.

En cette occasion, des gens du monde entier qui connaissaient la réputation, les réalisations et la joie de vivre de la Reine-Mère soulignent comment elle a répondu aux exigences de son époque et comment elle a servi de modèle d'identification pour tant d'autres. Nous assistons à une extraordinaire manifestation d'affection, non seulement de la part de fervents partisans de la monarchie et d'admirateurs de la famille royale. Aujourd'hui, des gens de tous âges, autant des femmes que des hommes, expriment leur admiration et leur respect pour la Reine-Mère. Ils rendent hommage à la mémoire de cette femme étonnante qui a fait un travail de pionnière et a inspiré nombre d'entre nous.

La Gouverneure générale, par qui les Canadiens ont le privilège d'être servis, est une de ces femmes remarquables. Elle a saisi les occasions qui se sont présentées à elle et a accompli bien davantage que ce qu'on attendait d'elle.

Aujourd'hui, il convient de souligner la contribution de la Reine-Mère et de rendre hommage à cette femme qui a su remplir sa vie si admirablement et si pleinement.

●(1230)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, j'offre les sincères condoléances des députés de notre coalition à Sa Majesté la Reine, au prince Philip, à leurs enfants et petits-enfants, à l'occasion du décès de la reine Elizabeth, la Reine-Mère.

Nous évoquons également sa longue et remarquable vie et sa contribution. Tout au long de ses 101 ans d'existence, qui ont couvert tout le XX^e siècle, la Reine-Mère a vécu des bouleversements et des guerres, elle a connu des époques de transformation et d'extraordinaire progrès humain et social, et elle a traversé toutes ces années avec grâce, courage et humour.

[Français]

La Reine-Mère demeurera à jamais dans nos souvenirs un symbole de courage et de profond dévouement. Tout au long de son chemin, elle a gagné les coeurs de son peuple et des peuples d'ailleurs avec ce sourire chaleureux, cette main tendue et ces mots venus tout droit du coeur. À un moment marqué par la crise et la controverse, elle nous est arrivée comme un souffle nouveau.

Dès le départ, pendant cette période critique, l'appui inébranlable qu'elle a accordé à son époux ainsi que son propre exemple ont défini de nouvelles normes de leadership. Ce faisant, elle est devenue plus près de nous tous et toutes que tout autre avant elle. Elle a vécu sa vie dévouée, un modèle de la dignité. Elle nous quitte maintenant, la grand-mère de tous et de toutes.

Jamais, Canadiennes et Canadiens, nous n'oublierons le bonheur de la recevoir chez nous. Au cours de ses nombreuses visites, plusieurs d'entre nous ont eu la bonne fortune de la croiser et d'être à jamais touchés par sa chaleur. Elle a toujours entretenu des liens particulièrement étroits, voire familiers, avec le Canada. Et les Canadiens et les Canadiennes, en retour, l'ont toujours reçue comme un membre de leur famille.

Sa grâce, son dévouement, sa bonté et son grand courage ont fait d'elle un être aimé et admiré bien au-delà des frontières du Royaume-Uni et du Commonwealth.

Le souvenir de Sa Majesté la Reine Mère demeurera à jamais gravé dans nos mémoires.

[Traduction]

Sa première visite mémorable au Canada a eu lieu en 1939. En tout, la Reine-Mère a effectué 11 séjours chez nous et elle a touché les vies de générations de Canadiens. En plus d'être colonel en chef du régiment des Black Watch, elle était membre du Toronto Scottish Regiment et du Service de santé des Forces canadiennes. Elle était grande présidente des Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada, membre honoraire du Barreau du Haut-Canada et mécène de nombreuses organisations nationales, dont la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Canadian Merchant Navy Prisoners of War Association.

Initiatives ministérielles

La force dont Sa Majesté a su faire preuve durant la Seconde Guerre mondiale a grandement stimulé le moral de la Grande-Bretagne pendant ces jours sombres. Le film d'archives que nous avons pu voir la semaine dernière, montrant le roi et la reine marchant parmi les débris laissés par les bombardements sur Londres, témoigne de son dévouement pour ses concitoyens, de son sens du devoir et de son courage dans l'adversité. Outre la façon dont elle s'est acquittée de ses fonctions royales et officielles, la Reine-Mère laisse à toutes les personnes qui l'ont rencontrée ou sur qui elle a eu une influence directe le souvenir d'une personne sensible et soucieuse de ses semblables.

On me permettra d'évoquer ici un souvenir plus personnel. En mai 1979, un événement rare et extraordinaire s'est produit au Canada: le gouvernement a changé à la suite d'élections générales. Or, la Reine-Mère participait à Halifax à un événement pour lequel les invitations avaient été envoyées bien avant la tenue des élections. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la liste des invitations ne reflétait pas le résultat des élections.

Mon épouse, Maureen McTeer, a assisté en mon nom à la réception et aux activités présidées par la Reine-Mère. À l'époque, tout le monde n'approuvait pas le fait que Maureen McTeer se fasse connaître sous son véritable nom. Plusieurs invités au déjeuner, qui venaient d'un autre parti et d'une autre époque, se sont fait un plaisir de désigner Maureen comme Mme Clark. La Reine-Mère, elle, n'en a rien fait. Au moment où Maureen l'accompagnait jusqu'à sa voiture, la Reine-Mère lui a touché le bras et lui a dit: «Je conseille toujours à mes petits-enfants d'être eux-mêmes et de faire ce qu'ils estiment être le mieux dans la vie. Je leur dis d'être eux-mêmes.» Puis elle a ajouté: «Ne vous laissez pas faire par eux, Mme McTeer.»

La Reine-Mère était un symbole puissant et l'image du courage. C'était une personne merveilleuse et sensible. Nous offrons nos plus sincères condoléances et nos prières à la famille royale en ces jours de tristesse.

• (1235)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je compte au nombre des privilèges exceptionnels de prendre la parole ici en tant que député de la Chambre des communes du Canada pour rendre hommage à Sa Majesté la reine Elizabeth, connue dans le monde entier sous le nom de Reine-Mère.

Elle était la mère de notre souveraine actuelle, la reine Elizabeth II, mais la Reine-Mère nous a montré qu'il n'était pas nécessaire qu'une femme soit mère pour devenir grand-mère. Une grand-mère est une personne aimante, bonne, forte, débrouillarde, dévouée et disciplinée qui transmet des valeurs importantes à ceux qu'elle aime. La Reine-Mère était réellement une grand-mère royale pour tout le monde, et quelle personne exceptionnelle elle était. Notre mamie à tous a su se gagner le coeur de millions d'êtres humains dans le monde entier avec sa personnalité chaleureuse et son empathie.

La Reine-Mère est venue au Canada pour la dernière fois en 1989 à l'occasion du 50^e anniversaire de la visite royale de 1939, dont l'importance fut, entre autres, de confirmer les assises de la maison des Windsor. Descendant de la même Buick décapotable qui les avait transportés en 1939, elle et son époux, lors de leur visite 50 ans plus tôt, elle fut accueillie par une foule de 10 000 personnes sur la Colline du Parlement. La Reine-Mère, prononçant une brève allocution dans les deux langues officielles, dit ceci:

Je me réjouis que les liens d'amitié qui existent entre les Canadiens et la famille royale se soient resserrés sans doute en partie du fait que, au fil des ans, ils soient devenus plus personnels.

Les Canadiens se souviennent avec affection de celle qui fut lady Elizabeth Bowes-Lyon, à preuve le lien spécial qu'elle avait forgé avec le Canada. Elle avait dit elle-même:

J'ai laissé mon coeur au Canada et aux Canadiens, et je vous assure que mes sentiments n'ont pas changé avec le passage du temps.

C'est en 1939 qu'elle avait pour la première fois visité le pays avec son époux, le roi George VI. Des milliers de Canadiens se tenaient en bordure de la voie ferrée dans l'espoir d'apercevoir le couple royal. Gesine Stone, belle-mère d'un membre de mon personnel, raconte une anecdote amusante au sujet de ce voyage.

Il y a deux ans, alors qu'elle triait de vieilles photos, elle est tombée sur un cliché en noir et blanc qu'elle avait pris du temps où elle faisait ses études d'infirmière à l'hôpital général de Vancouver. C'était une photo de la Reine-Mère et du roi George dans une voiture décapotable au centre de Vancouver.

Pour cette jeune fille élevée dans une ferme de la Saskatchewan, se trouver à Vancouver et voir le roi et la reine était tout un événement. Mme Stone décida de faire agrandir la photo et de l'envoyer à la Reine-Mère à Clarence House au début de l'année dernière, accompagnée de quelques lignes décrivant les conditions dans lesquelles la photo avait été prise. Surprise des surprises, elle a reçu une réponse de Londres, dans une enveloppe spéciale frappée au seau de la reine, écrite par la dame de compagnie de la reine qui la remerciait d'avoir pris le temps d'envoyer la photo.

Qu'on ne s'y méprenne pas. La Reine-Mère savait aussi être ferme comme un roc. Pendant la guerre, un intrus à l'esprit dérangé s'était caché derrière un rideau dans la chambre de la Reine-Mère. Lorsqu'il a bondi et l'a saisie par la cheville, la Reine-Mère a gardé son sang-froid et a écouté calmement l'homme raconter ses malheurs jusqu'à ce qu'elle puisse appeler pour qu'on lui vienne en aide.

Lorsqu'elle se trouvait en visite avec le roi en Afrique du Sud en 1947, un homme a foncé vers leur Daimler ouverte. Il lui a saisi la main et ne voulait pas la lâcher. Il s'est avéré qu'il tentait de remettre un cadeau à la princesse Elizabeth, mais personne ne le savait alors. Tandis que le roi criait au chauffeur d'accélérer, la Reine-Mère accomplissait l'exploit remarquable de tenir l'homme à distance avec le bout de son parasol qu'elle tenait de la main droite tout en continuant de saluer royalement la foule de la main gauche.

Au Parlement de Westminster, la semaine dernière, les députés ont raconté des anecdotes évoquant l'image d'une femme pleine de vivacité et douée d'un sens de l'humour malicieux. En rappelant l'humour mordant de la Reine-Mère, le premier ministre Blair a raconté une anecdote tirée de la même visite royale en Afrique du Sud lorsqu'elle fit face à un vétéran de la guerre des Boers mécontent. «Jamais je ne pourrai pardonner aux Anglais ce qu'ils ont fait à mon peuple», lui dit l'homme. Ce à quoi la Reine-Mère a répliqué: «Oh! je comprends très bien. Nous, en Écosse, avons souvent le même sentiment.» Elle donnait l'exemple de la force. La Reine-Mère a fait ce qu'il fallait faire quand cela s'imposait.

Initiatives ministérielles

Comme nous le savons tous, elle et la princesse Diana étaient brouillées depuis des années avant la mort de cette dernière à Paris. Dans la vague de deuil qui a balayé la Grande-Bretagne après le décès de Diana, la famille royale n'a vraiment pas bien mené son jeu. Il n'était pas aussi clair qu'il le fallait que les membres de la famille royale partageaient le chagrin de la population. La monarchie était-elle irrémédiablement coupée de la réalité? Beaucoup l'ont pensé et se sont mis de nouveau à réclamer son abolition. En persévérant à remplir ses fonctions, la Reine-Mère ne peut qu'avoir rassuré la Grande-Bretagne que la monarchie avait encore de la valeur. Malgré ses profondes divergences avec Diana, la Reine-Mère savait ce qu'elle avait à faire et elle l'a fait.

• (1240)

La vue de cette très vieille dame pénétrant avec difficulté dans l'abbaye de Westminster à l'occasion des funérailles de Diana ainsi que son sourire familier et si remarquablement frais et sincère en disaient long sur un riche passé de dévotion, de fermeté et d'honneur. Pour la Reine-Mère, la monarchie revêtait plus d'importance que les différends entretenus avec Diana. Elle n'a pas laissé ces différends l'empêcher de faire ce qui convenait dans les circonstances.

La Reine-Mère est également chanceuse d'avoir bénéficié jusqu'à la fin d'une condition physique étonnante, ou était-ce simplement la résultante de sa détermination personnelle? Elle a un jour fait à une aide la célèbre remarque suivante: «Si vous ne tenez pas compte d'une maladie, elle disparaît». Elle a pu prouver que c'était vrai pendant la plus grande partie de sa vie. Elle avait 101 ans au moment de sa mort, présentait une santé remarquable et a tenu des engagements presque jusqu'à ses derniers jours.

La santé de la Reine-Mère périclitait depuis Noël dernier, époque où elle a été atteinte d'une mauvaise toux et d'une grave infection pulmonaire. Par ailleurs, on ne saura jamais dans quelle mesure la disparition de sa fille aînée, la princesse Margaret, décédée le 9 février à l'âge de 71 ans, a influé sur la force et la volonté qui lui restaient.

Des conseillers avaient récemment souligné qu'elle demeurait pleine d'entrain, quoique de plus en plus frêle, mais toujours en mesure d'écouter les nouvelles concernant ses courses de chevaux adorées à partir d'un fauteuil roulant. En dépit de son âge remarquable, les grands titres des journaux partout dans le monde étaient éloquentes: «Nous avons tous l'impression de la connaître».

Dans son rôle de Reine-Mère, elle a gagné le coeur de légions d'admirateurs des générations d'après-guerre. Elle les a charmés avec ses chapeaux extravagants et le plaisir connu que lui donnaient un gin et un Dubonnet ou deux, et elle adoptait une attitude qui était empreinte à la fois de dignité et d'autodépréciation qui, assez curieusement, la plaçait à l'abri du scandale qui a diminué un à un les autres membres de la famille royale.

Le charme de la Reine-Mère transcendait les frontières et les classes sociales. On disait souvent qu'elle était la grand-mère favorite de tout le monde.

John Aimers, président de la Ligue monarchiste du Canada, a déclaré que c'était sa capacité d'établir le dialogue avec les gens qui la rendait si populaire. «Elle ne cherchait rien pour elle-même, ne perdait jamais son attitude royale et s'abstenait toujours de toute familiarité. Pourtant, nous pouvions tous nous identifier à elle», a-t-il ajouté.

Comme conseillère et amie, ce qui correspondait à la fois à la monarchie et à son humanité, elle établissait un lien personnel. Chacun d'entre nous avait l'impression de la connaître. Selon M.

Aimers, c'est son attitude détendue mais néanmoins majestueuse qui la rendait si chère à tant d'entre nous. Il a déclaré ce qui suit:

Elle n'a jamais changé de personnalité et elle ne faisait pas appel à des doreurs d'image; elle était tout à fait elle-même. Elle faisait plaisir aux gens et, bonté divine, c'était là son programme; et dans un univers où un si grand nombre de personnes ont un programme tourné vers elles-mêmes [...] elle insistait sur le collectif, le sens communautaire et l'entente entre les gens.

Par-dessus tout, la reine mère était une personne hors du commun. Malgré son prestige, elle ne mettait pas les autres mal à l'aise, bien au contraire.

En 1987, elle a pris part à la célébration du 125^e anniversaire du Black Watch of Canada, dont elle était colonel en chef, dans un luxueux hôtel de Montréal. Comme le bal tirait à sa fin, elle a entendu de la musique venant d'une salle voisine et a demandé ce qui se passait. Quelqu'un lui a expliqué qu'il s'agissait du bal des finissants d'une école secondaire. Elle s'est exclamée: «Joignons-nous à eux.» Les jeunes n'en revenaient pas. Avec elle, le plaisir régnait. De son gin tonic quotidien à son amour des fêtes, la Reine-Mère abordait la vie avec un enthousiasme contagieux.

En 1929, Harold Nicolson, alors chargé d'affaires à l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, a rencontré les York lors de leur séjour à l'ambassade, au retour d'un mariage en Norvège. Il a trouvé que la reine était «adorable, incroyablement gaie et simple. Quel drame qu'elle fasse partie de la famille royale.»

Chips Channon, député britannique né à Chicago et dont le journal est une chronique très vivante de la société londonienne des années 1920 et 1930, a décrit la Reine-Mère en ces termes:

De bonne famille, douce, gentille et décontractée, toujours gaie, agréable et souriante, un peu flirteuse d'une façon très correcte, romantique et un peu désuète. Elle fait ressortir chez tout homme ce qu'il y a de chevaleresque et de galant.

Sans jamais déroger aux normes de la bonne société, elle savait railler tout en restant parfaitement correcte. Un jour, un invité qui prenait place à ses côtés sur un canapé laissa tomber un biscuit dans son thé. Il était mal à l'aise et n'osait pas récupérer le biscuit avec ses doigts en sa présence. Elle a gloussé et lui a dit qu'elle allait se détourner de lui quelques secondes pour s'occuper de quelque chose. Le dos tourné, elle ne pouvait voir ce qu'il faisait.

Le prince Charles, son premier petit-fils, et le préféré, a dit un jour: «Elle est de ces êtres précieux dont le plus grand don est d'embellir la vie des autres par son propre enthousiasme contagieux pour la vie.»

• (1245)

C'était la coqueluche de la génération d'après-guerre, mais à sa façon bien particulière. C'était l'époque des femmes émancipées, des femmes modernes courant les cocktails, arborant des coiffures courtes et laissant parfois la morale au vestiaire dans certaines parties de la société, mais même au cours de sa jeunesse, elle s'est toujours montrée résolument traditionnelle, sans toutefois être prude.

On a dit qu'il y avait plusieurs homosexuels parmi son personnel qu'elle appelait avec affection sa «brigade du tricot».

Selon une anecdote maintes fois rapportée, un jour à Clarence House, elle aurait appelé les quartiers des domestiques à l'heure de l'apéritif en disant: «Je ne sais pas ce que vous faites là-bas, mes grandes, mais la grande dame que voici aimerait bien qu'on lui serve un verre.»

Elle adorait la vie en plein air, savait pêcher à la mouche et n'avait pas peur de gager sur un cheval perdant.

Initiatives ministérielles

Tout au cours de sa vie, l'une des images les plus courantes et les plus sympathiques de la Reine-Mère est celle d'un femme passionnée de sports qui raffolait des chevaux de course et ne demandait pas mieux que de passer un après-midi à la campagne à marcher le long de la rivière, chaussée de bottes de caoutchouc, portant un collier de perles. Son amour de la vie en plein air et des sports était légendaire.

Réchauffée par un occasionnel verre de gin, la Reine-Mère visitait fréquemment les écuries, même par temps très froids, pour jeter un oeil aux chevaux et les regarder s'entraîner.

Par temps plus chauds, elle aimait bien se promener le long des berges pour pratiquer son autre sport favori, la pêche à la mouche. La Reine-Mère aimait bien pêcher la truite et le saumon et brandissait sa canne à pêche comme pas un. Elle a même été pendant un certain temps la présidente d'honneur de la Salmon and Trout Association.

Elle aimait tout particulièrement le fleuve Dee dont elle a pendant longtemps parcouru les berges, accompagnée de ses deux corgis, Billy et Bee. Il lui arrivait parfois de faire sursauter un pêcheur qui, levant les yeux de sa canne à pêche, se trouvait soudain en compagnie de la famille royale.

Croyez-le ou non, elle avait déjà 85 ans lorsque le prince Charles a réussi à la convaincre de cesser de s'aventurer dans les forts courants des cours d'eaux. C'est ce qu'a dit Arthur Bousfield, qui a beaucoup écrit sur la Reine-Mère. Il a écrit: «Ils craignaient qu'elle ne tombe et ne soit emportée par les eaux. C'est manifestement avec beaucoup de regret qu'elle y a finalement renoncé.»

Le chef du Parti libéral-démocrate britannique, Charles Kennedy, également Écossais, a dit se rappeler de la Reine-Mère comme d'une personne très énergique, même à plus de 90 ans. Un soir qu'il dînait avec elle, il s'est rendu compte que son détective privé qui voyageait toujours avec elle s'était profondément endormi dans un fauteuil. Lorsqu'il s'est réveillé, très embarrassé, ce dernier a dit à Kennedy: «Je suis complètement crevé. Je n'arrive pas à la suivre.»

Le titre d'un article paru dans le journal est fort éloquent: «Rares sont ceux qui ont donné autant, à autant de gens, depuis aussi longtemps.»

C'est une disparition dont il ne faut pas s'attrister. Je considère le décès de la Reine-Mère comme un enseignement pour nous tous. Nous vieillissons tous un peu plus tous les jours. Alors que nos rôles dans la vie changent sans cesse, que des proches et des amis s'en vont et que notre situation change, qui d'entre nous ne s'est jamais senti inutile?

Peut-être bien que nous sommes des pères ou des mères qui ont déjà joué un rôle essentiel pour le bien-être de leurs enfants. Peut-être que nous sommes à l'origine d'un groupe religieux, d'un groupe de surveillance de quartier, d'un club de services ou d'une organisation pour les jeunes. Mais tout change. Nous ne sommes plus aussi indispensables et peut-être que nous avons tendance à nous apitoyer sur notre sort. Qui s'intéresse à nous? Qui a besoin de nous?

La Reine-Mère était une grand-mère adoptive pour le monde, parce qu'elle s'intéressait à lui. Une grand-mère, c'est une personne aimante, gentille, forte, pleine de ressources, dévouée et disciplinée. C'est une personne qui inculque des valeurs importantes à ceux qu'elle aime.

Quand la belle-mère d'un de mes collaborateurs, Mme Stone, a eu la réponse de la confidente de la reine, elle l'a fait connaître à ses amis. La vie de bien des personnes âgées a été améliorée un peu par l'intérêt que leur a porté la Reine-Mère. Mme Stone et sa famille chériront ce trésor pour toujours.

La vie de la Reine-Mère, et maintenant son décès, m'incitent à venir en aide aux autres, à entretenir de vrais rapports avec eux et à profiter de la vie, mais, avant tout, je veux être un arrière-grand-père.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je me lève pour offrir mon humble appui aux députés qui ont dit les sentiments que suscitent chez eux la motion dont la Chambre est actuellement saisie. Je partage tout à fait les pensées touchantes et perspicaces exprimées jusqu'à maintenant.

Comme tous leurs compatriotes, les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Pictou—Antigonish—Guysborough pleurent la perte de la Reine-Mère Elizabeth. Le fait que ce décès suit de si près celui de la princesse Margaret est une raison de plus pour exprimer notre chagrin sincère et profond à la reine.

Comme la reine elle-même l'a dit, il faut se reconforter en pensant qu'une longue vie a été vécue intensément. On peut se consoler aussi à l'idée que la Reine-Mère a pu vivre aussi pleinement jusqu'à la fin. Que la Reine-Mère ait donné un exemple édifiant en remplissant ses devoirs publics pendant sa vie entière mérite également d'être souligné. Que la Reine-Mère ait choisi de nous aider à préserver notre héritage écossais mérite d'être souligné. Que la Reine-Mère ait eu une foi inébranlable dans ceux qui ont sacrifié leur vie à la guerre mérite d'être souligné. Son appui infaillible aux forces britanniques, canadiennes et alliées en temps de guerre et de paix restera le reflet de sa détermination et de sa nature humaine et royale.

Il y a 85 ans aujourd'hui, les troupes canadiennes étaient engagées dans une bataille à la crête de Vimy. Il y a 85 ans, Elizabeth Bowes-Lyon, qui avait perdu son frère lors d'un massacre dans les Flandres, soignait des blessés de guerre dans sa demeure transformée en hôpital. En tant qu'adolescente destinée à une vie d'agrément, elle avait choisi le devoir et la responsabilité. Cela mérite d'être souligné.

Il faut noter surtout que la Reine-Mère et le regretté roi George ont élevé une fille qui règne en vertu de notre Constitution et de nos lois depuis un demi-siècle. Cela mérite d'être souligné.

C'est pour toutes ces raisons que nous exprimons notre chagrin à notre reine et à ses proches qui ont perdu une mère, une grand-mère et une arrière-grand-mère. Nous pleurons la fin d'une vie magnifique.

Demain, après le départ des capitaines et des souverains, quand la couronne qui orne le cercueil retrouvera sa place dans la salle des joyaux, il restera une grande tristesse dans le coeur d'une femme qui, en l'espace de quelques semaines, a perdu sa soeur et sa mère.

Même si certains apprécient peu les parures et l'apparat, nous connaissons tous ou nous pouvons tous comprendre ce que représente la perte d'un proche et la vue poignante de cette couronne de roses blanches avec l'inscription «In loving memory, Lillibet».

Il faudrait que Sa Majesté sache qu'ici, au Parlement canadien de la reine, il y a beaucoup de sympathie et de gratitude.

• (1250)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour transmettre nos condoléances à Sa Majesté la Reine à l'occasion du décès de la Reine-Mère, la reine Elizabeth.

Initiatives ministérielles

Les médias, les regroupements religieux et les parlements du Commonwealth dans le monde entier ont grandement évoqué la longue vie de Sa Majesté la Reine-Mère. C'est pour moi un immense honneur que de lui rendre hommage aujourd'hui, au nom des habitants de Delta—South Richmond.

Bon nombre de mes collègues à la Chambre et bon nombre de Canadiens se sont remémoré les visites de Sa Majesté au Canada et les sentiments qu'elle a suscités en nous au cours du siècle, mais je voudrais ajouter une réflexion au sujet d'une expression qu'utilisait le personnage le plus notoire du siècle. Pendant les jours sombres de la Seconde Guerre mondiale, Adolf Hitler avait qualifié la reine Elizabeth de la femme la plus dangereuse d'Europe. Il savait, semblait-il, que Sa Majesté possédait un pouvoir invincible.

Pourquoi la croyait-il si dangereuse? Elle ne possédait aucun pouvoir politique. Elle ne commandait aucune armée. Elle n'était même pas de sang royal. La qualité que possédait l'épouse du roi était assez commune à nos yeux à tous. Cette qualité est un mélange de respect, de sens du devoir, de compassion, de gentillesse et de sourire.

Cependant, c'est son destin exceptionnel qui lui a permis d'accomplir énormément de bien, et elle l'a fait d'une manière remarquable. Le devoir en soi peut être monotone et impitoyable, mais la Reine-Mère était déterminée à demeurer près de la population au cours de l'une des périodes les plus sombres de la guerre. Ses visites, en compagnie du roi, d'usines, de maisons bombardées, d'hôpitaux et de bases militaires étaient empreintes d'une bonté, d'une empathie et d'une sincérité véritables, ce qui accroissait le moral et la détermination de la population, qui, avec l'aide des alliés, est sortie victorieuse de la guerre.

La Reine-Mère était effectivement une femme dangereuse, avec pour seule arme son sourire et ses paroles d'encouragement. Elle adorait son pays et son pays l'adorait. Nul pouvoir politique ni aucune armée ne pouvait avoir raison de cela. En cette période agitée, ces propos pourraient sembler fort simplistes, mais ils n'étaient pas simplistes. Ils étaient simples. Elle se souciait profondément des gens, et ils le savaient.

Depuis le début de l'exposition en chapelle ardente, vendredi, des milliers de gens sont venus se recueillir dans le grand hall de Westminster. De Grande-Bretagne et des quatre coins du monde, des gens ont fait la queue patiemment jusque tard dans la nuit pour lui rendre un dernier hommage. Un témoignage revenait: «Elle ne nous a jamais laissés tomber et nous ne voulons pas la laisser tomber. Elle était là pour nous et nous voulons être là pour elle maintenant.»

Elle vouait une véritable affection aux Canadiens, comme en témoignent d'ailleurs les témoignages de haute estime que l'on manifeste à son égard. Après tout, je crois que c'est au Canada qu'on a commencé à l'appeler «Queen Mum». Le Canada revendique aussi le premier bain de foule royal. C'est en effet, comme la reine le dit, la visite du roi et de la reine au Canada en 1939 qui a donné le ton à ce type de visite.

À quelques pas d'ici, la Cour suprême du Canada et le monument aux morts rappellent la visite triomphale de la reine et du roi. Il semble que le Canada, fidèle en amitié, ait adopté la Reine-Mère comme l'une des nôtres.

Pendant toute la guerre, la Reine-Mère a eu une estime particulière pour les soldats canadiens. Ses liens avec le Canada se sont raffermis avec sa nomination comme colonel en chef du Toronto Scottish Regiment en 1937 et, après la guerre, en 1949, colonel en chef du Black Watch, le Royal Highland Regiment de Montréal, et en 1977

du Service de santé des Forces canadiennes. Nombre d'organisations ont aussi joui de son apport et de sa présidence.

Oui, le Canada a entretenu des relations chaleureuses et amicales avec la duchesse souriante qui est devenue reine. Elle laisse un vide. La vie de la Reine-Mère a été bénie par la longévité, un amour durable pour les gens et la foi en Dieu. Le monde a été béni en retour.

J'offre mes sincères condoléances à Sa Majesté la reine Elizabeth et à sa famille et transmets les condoléances de la Chambre au Royaume-Uni, au moment de rendre un ultime hommage à la Reine-Mère.

Donne-lui le repos éternel, ô Seigneur, et que la lumière éternelle brille sur elle. Amen.

• (1255)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare l'amendement proposé par l'honorable députée de Mercier recevable.

[Traduction]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au nom des électeurs de ma circonscription, celle d'Esquimalt—Juan de Fuca, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances aux membres de la famille royale et à la population de la Grande-Bretagne, à l'occasion du décès de la Reine-Mère.

Je suis fier d'être un citoyen canadien, mais cet événement me touche aussi personnellement, parce que je suis né en Angleterre et que j'y ai passé mes premières années. J'ai des souvenirs très vivants de la famille royale. Même à l'époque, la Reine-Mère était une des personnalités les plus en vue de cette famille. C'était peu de temps après la Seconde Guerre mondiale. Les liens que la Reine-Mère entretenait avec son peuple ont été, à bien des égards, renforcés pendant les moments difficiles que la Grande-Bretagne a alors vécus.

Je me souviens de citoyens britanniques qui ont vécu les bombardements. Un des souvenirs les plus frappants qu'ils ont gardés de la Reine-mère, c'est celui d'une femme qui, au lieu de rester en sécurité dans l'environnement protégé auquel elle avait droit à titre de membre de la famille royale, a préféré aller à la rencontre des gens pendant la période dévastatrice qu'a connue Londres lors des bombardements.

En circulant dans les rues pour serrer les mains des simples citoyens britanniques et en les émouvant par sa sincérité, elle a établi des liens d'affection et d'amour non seulement avec eux, mais aussi avec les gens du monde entier, notamment avec les Canadiens. Elle a montré que, même si elle faisait partie de la famille royale, de la monarchie, elle restait britannique et allait lutter aux côtés de ses concitoyens contre la tyrannie.

Tout au long de sa vie, elle a fait preuve de distinction et d'altruisme. Elle a été un exemple qui a inspiré bien des gens dans le monde. La Reine-Mère a exprimé bien des idéaux d'une génération depuis longtemps disparue, des idéaux qui restent importants pour notre société actuelle, mais qui sont parfois difficiles à trouver.

Initiatives ministérielles

Même si la Reine-Mère nous a quittés, son souvenir restera à jamais gravé dans notre mémoire. Nous nous souviendrons de son charme, de sa distinction et de son élégance. Mais surtout, nous nous souviendrons des liens étroits qu'elle a établis avec les citoyens du monde entier ainsi que de l'amour et de l'affection qu'elle leur a témoignés.

Au nom des électeurs de la circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca et de mes collègues qui n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole, nous offrons aux membres de la famille royale nos plus sincères condoléances. Quant à la Reine-Mère, que Dieu ait son âme!

• (1305)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Bélair): À la demande du whip en chef du gouvernement, le vote par appel nominal est différé après la période des questions orales, soit à 15 heures.

* * *

[Traduction]

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET ARMES À FEU) ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 mars, du projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, durant les six dernières minutes dont je dispose pour parler de cette question, je veux faire comprendre aux députés que c'est une question extrêmement importante pour les agriculteurs, les travailleurs de l'industrie et ceux qui oeuvrent dans le domaine de la recherche médicale. Certaines graves préoccupations ont été exprimées par ces gens à l'égard de ce projet de loi, et je donnerai des détails à ce sujet un peu plus tard.

Je dirais que de nombreux groupes appuient le principe qui sous-tend le projet de loi. Ils appuient l'objectif de cette mesure, soit l'imposition de peines plus sévères pour les infractions liées à la

cruauté envers les animaux. La plupart des groupes appuient cet objectif. Même si des améliorations mineures ont été apportées au projet de loi, ce dernier nécessite des amendements importants qui n'ont pas été apportés relativement à certaines questions précises, dont je mentionnerai quelques-unes.

Si je ne pouvais exprimer qu'une seule préoccupation à l'égard des plus importants changements proposés dans cette mesure, elle concernerait le fait que les dispositions concernant la cruauté envers les animaux ne seront plus associées aux infractions contre les biens, comme c'est le cas actuellement, et qu'elles feront désormais l'objet d'un article distinct. En élevant les animaux à un nouveau statut distinct qui fait en sorte qu'ils ne sont plus considérés comme des biens, on se trouve à apporter des changements importants à la façon dont la loi traitait les animaux et à la façon dont les tribunaux traitaient la cruauté envers les animaux.

Je pense que la majorité des Canadiens sont entièrement d'accord pour qu'on interdise la cruauté envers les animaux. Là n'est pas la question. Les Canadiens sont largement d'accord avec cette idée. Les députés de mon parti sont d'accord également. Cependant, lorsque les animaux sont exclus de cette partie de la loi traitant des infractions contre les biens, il y a de quoi se poser de très sérieuses questions. Le groupe d'amendements dont nous débattons aujourd'hui ne règle pas le problème qu'ils posent.

La nouvelle définition d'un animal est très vaste. Non seulement élève-t-elle le statut des animaux, elle élargit également les catégories. Elle définit de façon extrêmement large un animal comme tout vertébré, à l'exception de l'être humain, et tout autre animal pouvant ressentir la douleur. Peuvent donc être touchés par des infractions de cruauté envers les animaux tous les animaux pouvant ressentir de la douleur. Je défie le gouvernement qui a proposé ce texte de loi de me dire à quels animaux il s'applique exactement.

Le gouvernement est prêt à adopter un projet de loi sans pouvoir dire précisément à quels animaux il s'applique, et il y a là un grave danger. Cela me semble insensé. Si le gouvernement est incapable de dire quels sont les animaux visés par ce projet de loi, alors comment les gens qui ont affaire à des animaux sont-ils censés le savoir? Quels animaux la définition englobe-t-elle? Comment les gens peuvent-ils savoir à quoi s'applique le projet de loi? Le gouvernement ne devrait pas adopter un projet de loi de ce genre s'il ne peut indiquer de façon plus précise les animaux à qui il s'applique. Il s'agit assurément d'une des graves préoccupations que pose ce projet de loi pour divers groupes d'intervenants, dont les agriculteurs.

On peut démontrer à quel point ce projet de loi est mauvais en se remémorant ce qu'a dit l'ancienne ministre de la Justice à son sujet. Elle a dit ceci:

[...] ce qui est légal aujourd'hui dans le cadre d'activités légitimes le sera encore lorsque le projet de loi aura reçu la sanction royale.

Elle dit que s'il est légal aujourd'hui de faire telle ou telle chose, dans le cas des agriculteurs par exemple, il devrait en être de même lorsque le projet de loi sera adopté.

• (1310)

Si tel est le cas et si la ministre veut agir plus rigoureusement contre la cruauté envers les animaux, pourquoi n'a-t-elle pas tout simplement augmenté la peine? Elle a déclaré que cela ne viserait pas les infractions différentes. Si elle voulait resserrer les règles, pourquoi n'a-t-elle pas augmenté les peines pour les infractions déjà reconnues? Cela aurait certainement été efficace.

Initiatives ministérielles

L'ancienne ministre de la Justice n'était certes pas totalement sincère lorsqu'elle a fait cette observation, car cela semble hors de propos, incongru, même insensé. En revanche, la ministre soutient que la nouvelle loi s'appliquera uniquement aux infractions déjà visées à l'heure actuelle. La solution la plus simple et la plus évidente serait d'augmenter les peines. Le gouvernement n'a pas agi en ce sens et je ne sais pas vraiment pourquoi. Le gouvernement n'a pas expliqué clairement sa motivation.

Il semble que le but du présent projet de loi dépasse largement celui de la loi en vigueur. Les agriculteurs et les chercheurs en médecine, dont le travail est si important pour le traitement de maladies comme le cancer par exemple, ont de bonnes raisons de s'inquiéter au sujet de cette mesure législative et des changements qui ont été apportés.

J'ai travaillé pendant huit ans pour que les agriculteurs retrouvent la possibilité de contrôler efficacement les spermophiles. Le gouvernement de l'Alberta a finalement accordé cette possibilité aux agriculteurs ce printemps, par le truchement d'un enregistrement d'urgence; c'est fort encourageant. Si ce projet de loi est adopté, les agriculteurs devront se demander s'ils ont le droit d'utiliser le produit en cause pour contrôler efficacement les spermophiles sans être trouvés coupables en vertu de la loi. Cela m'inquiète.

Les amendements qui auraient dû être apportés à ce projet de loi ne l'ont pas été. Nous devons appuyer certains amendements de ce groupe.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue; nous sommes manifestement préoccupés par les mauvais traitements qui sont infligés aux animaux. Tous les députés sans exception souhaitent que des mesures soient prises pour assurer la protection des animaux, mais ce n'est pas aussi simple que cela. Le problème avec cette loi, c'est que nous sommes en train de nous attaquer à beaucoup de gens qui ont des animaux, domestiques ou de ferme.

Je voudrais citer ici deux ou trois observations qui sont extrêmement favorables à la formulation de la mesure législative. L'organisation californienne de défense des droits des animaux In the Defence of Animals, ou IDA, a lancé une campagne intitulée: «Ils ne nous appartiennent pas; nous ne sommes pas leurs propriétaires». Selon le site web de l'IDA, la campagne vise à rien de moins qu'à changer la relation entre la société et les animaux. Les quelques citations qui suivent montrent que la campagne a nettement l'appui des défenseurs des droits des animaux. Elles renforcent aussi l'argumentation voulant que la notion de propriété est fondamentale pour comprendre les droits des animaux.

Lynn Manheim, qui a une chronique au *Letters for Animals*, dit ceci:

Au bout du compte, il ne saurait y avoir de réel progrès tant que la société ne changera pas de paradigme, n'adoptera pas une nouvelle façon de voir le monde qui ouvre la voie à de nouveaux systèmes d'interaction avec celui-ci. Comme nous avons pu le constater de la façon la plus frappante avec le mouvement de libération de la femme, le langage joue un rôle essentiel dans un tel changement. Il sera pratiquement impossible d'établir des droits animaux tant que nous continueront de considérer les animaux comme des choses.

Alan Berger, directeur exécutif de l'Animal Protection Institute, déclare ceci:

L'Animal Protection Institute appuie volontiers la campagne de l'IDA intitulée: «Ils ne nous appartiennent pas...» Il faut que la société cesse de considérer les animaux comme sa propriété pour que les droits légaux des animaux puissent être établis. Le temps est venu de procéder à un tel changement.

Voici ce que dit l'auteur de *The Compassion of Animals*, Kristin von Kreisler:

La campagne de l'IDA intitulée: «Ils ne nous appartiennent pas...» nous fera évoluer moralement. Tout comme nous avons cessé de «posséder» des gens après la guerre de Sécession, nous devons maintenant cesser de «posséder» les animaux, qui méritent une bien meilleure compréhension de la part de notre société que d'être simplement traités comme des biens ou des choses.

Voici ce que dit Jane Goodall, du Jane Goodall Institute:

En droit, les animaux sont considérés comme des choses, de simples objets qu'on peut acheter, vendre, jeter ou détruire à sa guise. Il faudra que les animaux soient considérés comme des «personnes» aux yeux de la loi avant que nous ne puissions donner du mordant aux lois trop souvent lénifiantes qui protègent les animaux contre les mauvais traitements.»

Je répète l'objectif visé par cette activiste: «il faudra que les animaux soient considérés comme des “personnes” aux yeux de la loi avant que nous ne puissions donner du mordant aux lois trop souvent lénifiantes qui protègent les animaux contre les mauvais traitements.

C'est de l'avis de ces personnes et de ces organismes dont le gouvernement refuse de tenir compte. Le libellé de son projet de loi n'est pas suffisamment précis pour stopper cette tendance à la lénification.

Je voudrais citer Jeffrey Moussaieff Masson, auteur de deux ouvrages intitulés *When Elephants Weep* et *Dogs Never Lie About Love*:

Peut-on posséder une autre personne? Non. Alors pourquoi penser que l'on peut posséder un autre être vivant, un chien, un chat ou un cheval? La loi nous en donne peut-être le droit, mais elle nous a déjà dit dans le passé qu'un homme possédait sa femme; les parents, leurs enfants, les maîtres, leurs esclaves. Je me rends compte aujourd'hui à quel point j'ai tort de me considérer le «propriétaire» d'un animal. La langue n'est pas une affaire à prendre à la légère et l'usage qu'on en fait se répercute sur notre façon de penser et d'agir.

Nous ne pouvons plus nous dire propriétaires d'un chien, d'un chat ou d'un cheval. Il y aurait peut-être lieu de leur donner aussi le droit de vote. Je me le demande. Mais voici un autre passage:

Le dictionnaire définit ainsi le mot «bien»: «une ou des choses» qu'on possède. Il m'apparaît clairement que, d'après cette définition, les animaux ne peuvent pas être considérés comme un bien. Une «chose» ne peut pas aimer. Une «chose» ne peut pas agir par compassion. Une «chose» ne peut jamais risquer sa vie pour aider un étranger ou même un ami.

Cela me paraît tellement vague, que c'en est un peu ridicule, à mon humble avis. Mais cela n'a rien de drôle, car il s'agit de la vie et du gagne-pain de personnes qui travaillent dans le secteur agricole.

•(1315)

Nous parlons de l'effet possible des poursuites criminelles contre quiconque est propriétaire d'un animal. En tant qu'êtres humains, nous pouvons posséder des animaux. Soyons clairs. C'est exactement où je veux en venir.

Lorsque nous jetons un coup d'oeil aux diverses motions du député de Selkirk—Interlake qui propose que l'article 8 soit supprimé, si nous ne sommes pas en mesure d'adopter les amendements nécessaires pour prévenir les poursuites pour harcèlement intentées contre les agriculteurs, les éleveurs, les chercheurs du secteur médical et tous les autres Canadiens qui utilisent des animaux dans leur gagne-pain, nous devrions supprimer toute la section sur la cruauté faite aux animaux. Voilà où nous voulons en venir. Nous devons être plus précis.

Nous nous opposerons également à une autre motion. Il s'agit en l'occurrence de la motion n^o 4 présentée par le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot qui se lit comme suit:

Que le projet de loi C-15B, à l'article 8, soit modifié par substitution, à la ligne 6, page 3, de ce qui suit:

«pouvant éprouver de la douleur.»

Initiatives ministérielles

Nous nous opposons à cet amendement, parce qu'il modifie simplement la définition d'animal de vertébré autre que l'être humain à n'importe quel autre animal pouvant éprouver de la douleur, met l'accent sur le mot «éprouver» et désigne tout vertébré autre qu'un être humain et tout autre animal pouvant éprouver de la douleur. Nous n'acceptons ni l'une ni l'autre de ces définitions, parce qu'elles élargissent toutes les deux le sens du terme «animal» pour ce qui est des infractions en vertu du Code criminel.

Nous sommes très fermement opposés au projet de loi C-15B, tout simplement parce qu'il laisse place à une pensée très floue sur la propriété des animaux et sur la possibilité pour les gens d'utiliser les animaux sans cruauté dans notre société, comme ils le font à l'heure actuelle.

Je tiens à préciser encore une fois que tous les députés de l'Alliance canadienne, comme moi à titre de représentant de Kootenay—Columbia, sont préoccupés par la possibilité que des gens infligent de mauvais traitements aux animaux en général, au bétail et aux animaux domestiques. Cela nous inquiète tous. Cependant, la loi proposée n'est pas adéquate. Elle est trop imprécise. Cette imprécision pourrait donner lieu à des poursuites criminelles contre des gens de ma circonscription et de certaines autres circonscriptions rurales où les gens s'occupent d'animaux domestiqués ou de bétail.

Le député de Selkirk—Interlake a proposé la motion n° 5 dont voici le texte:

Que le projet de loi C-15B, à l'article 8, soit modifié par substitution à la ligne 9, page 3, de ce qui suit:

«conséquences de son acte et en contravention des normes de l'industrie généralement reconnues:»

L'amendement vise à mieux protéger les agriculteurs, les éleveurs, les chercheurs en médecine, et tous ceux dont le gagne-pain dépend des animaux, contre les poursuites préjudiciables de la part des activistes défenseurs des droits des animaux. Tous les députés, tous ceux qui lisent le *hansard*, tous ceux qui regardent ce débat à la télévision et qui ne croient pas que le projet de loi pourrait donner lieu à des poursuites criminelles de la part de ces activistes contre les agriculteurs, les éleveurs et les propriétaires de chiens ne savent sans doute pas quelle heure il est ou quel jour nous sommes.

L'ancienne ministre de la Justice a proposé quelques amendements qui vont corriger certains des nombreux défauts de ce projet de loi. Nous ne nous opposons pas à cette mesure législative pour le simple plaisir de nous opposer. En fait, en ce qui concerne la motion n° 6, l'opposition votera en faveur de l'amendement que le gouvernement veut apporter à son propre projet de loi. Cette motion fait quelques pas vers la résolution des imprécisions mentionnées ci-dessus.

Nous avons examiné le projet de loi à la loupe. Malheureusement, tout compte fait, le projet de loi C-15B présente de nombreuses lacunes et comporte énormément de danger potentiel.

• (1320)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite de leurs interventions mon collègue qui vient de parler ainsi que mon ami, le député de Lakeland, qui est intervenu il y a quelques instants. Ils ont abordé plusieurs des inquiétudes que le projet de loi C-15B inspire à l'Alliance.

Je tiens à faire remarquer que, d'une certaine façon, le projet de loi C-15B illustre le manque de compréhension ou d'appréciation de la part du gouvernement envers les agriculteurs et les éleveurs au Canada. C'est une des nombreuses mesures législatives et initiatives que le gouvernement a prises et qui leur rendent vraiment difficile de réussir dans leur activité aujourd'hui.

Je veux parler du projet de loi concernant les espèces en voie de disparition, qui ne permettrait pas d'indemniser convenablement les agriculteurs et les éleveurs dont les terres ne seraient plus exploitées à cause de cette mesure législative, et ce, à un moment où les agriculteurs sont déjà dans la gêne. Je veux parler du Protocole de Kyoto qui risque d'avoir des conséquences terriblement négatives pour les agriculteurs et les éleveurs. Je veux parler du peu d'empressement du gouvernement à remédier au problème de la sécheresse dans les Prairies et de l'absence de régime convenable de protection du revenu agricole qui permettrait aux agriculteurs et aux éleveurs de passer à travers les temps difficiles alors que les agriculteurs européens et américains bénéficient de fortes subventions qui faussent le marché.

Par-dessus tout cela, la mesure à l'étude me porte vraiment à me demander si le gouvernement comprend ou non ce qui se passe dans le Canada rural. Il semble complètement insensible au problème.

Mon ami a évoqué le problème des spermophiles dans les Prairies. Je puis l'assurer aux députés, il s'agit là d'un véritable problème. Il y a quelques années, un agriculteur établi juste à l'extérieur de la localité appelée Seven Persons, en Alberta, a appelé pour dire que ses terres étaient envahies par les spermophiles. Les temps étaient déjà difficiles sur la ferme et il déplorait qu'à peine avait-il mis des semences en terre que des troupes de spermophiles consommaient tout ce qu'il avait planté. Il est difficile de faire face à ce genre de situation sans le soutien du gouvernement.

En Alberta, des efforts sont déployés pour régler le problème des nuées de rats des sables qui causent toutes sortes de dommages, non seulement en détruisant des récoltes, mais encore en creusant des trous dans lesquels les bestiaux se fracturent les pattes et en détruisant le câblage sous-terrain, entre autres choses. Bien des gens se préoccupent du moyen qui a toujours été utilisé pour lutter contre ce fléau, soit en les empoisonnant ou en les tuant à coups de fusil.

Ils sont inquiets, car ils craignent que le gouvernement ne fasse l'objet de pressions de la part de groupes de protection des animaux pour mettre un terme à cette activité qu'ils doivent exercer pour protéger leur gagne-pain. Il est assez courant pour les agriculteurs de protéger les agneaux, durant la période de l'agnelage, contre les coyotes et les renards. Ils veulent avoir la certitude qu'ils peuvent continuer de le faire sans crainte d'être poursuivis par le gouvernement à cause des fortes pressions exercées par les protecteurs des droits des animaux sur cette question.

Dans le nord du pays, les corbeaux sont un problème. Ils s'attaquent aux yeux des nouveau-nés du cheptel. Les agriculteurs et les éleveurs doivent savoir qu'ils peuvent protéger leurs bêtes et leurs biens et que le gouvernement les appuiera. Ce dernier n'a pas fait connaître ses intentions en ne nous permettant pas d'adopter certains des amendements proposés par l'Alliance.

Nous craignons vivement que le gouvernement ne sache plus quelles sont ses priorités. Il semble être sur le point d'accorder toutes sortes de droits aux animaux à la demande des défenseurs des droits des animaux tout en rendant très précaire le gagne-pain des agriculteurs et des éleveurs. Nous exhortons le gouvernement à garder cela à l'esprit quand il proposera que le projet de loi C-15B soit adopté. D'autres députés ministériels qui soulèveront la question viennent de milieux ruraux.

Initiatives ministérielles

●(1325)

Je sais fort bien que ces députés ont reçu des messages des agriculteurs et des éleveurs de leur région. J'espère qu'ils auront le courage de faire savoir au gouvernement qu'il est inacceptable de placer les droits des animaux sur le même plan que ceux des êtres humains, comme le font les défenseurs des droits des animaux.

Les députés doivent s'en souvenir, il n'est pas irréaliste de s'attendre à ce que ces militants fassent tout pour exploiter la moindre chance que le gouvernement leur donnera dans la loi et s'adressent aux tribunaux, de façon à compliquer le plus possible les activités des agriculteurs et des éleveurs. Il ne faut pas oublier certaines de leurs déclarations; ils ont dit qu'ils harcèleraient les députés ministériels qui n'appuieraient pas leur point de vue. Ils ont fait des déclarations publiques à cet effet.

Nous savons aussi que ces gens-là ont cautionné la violence et y ont eu recours. Ils se sont comportés en terroristes, allant jusqu'à faire exploser des camions appartenant à des entreprises qui font le commerce du poisson. Ils ont fait toutes sortes de choses pour dénoncer l'idée que les humains peuvent posséder des animaux, et faire valoir que les animaux sont sur le même plan que les humains.

Nous savons ce que ces gens sont prêts à faire et ont fait par le passé. Le gouvernement se prête beaucoup trop à leur jeu en allant aussi loin qu'il le fait dans le projet de loi C-15B.

Les agriculteurs et les éleveurs canadiens attendent que le gouvernement leur montre qu'il est sensible à leur situation actuelle. Depuis neuf ans que je siège à la Chambre, je ne me souviens d'aucune mesure législative qui témoigne d'une certaine prise de conscience des réformes à apporter en faveur des agriculteurs et des éleveurs au lieu de jouer contre eux.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord préciser que mon parti est en faveur de sanctions plus sévères pour les gens reconnus coupables de cruauté envers les animaux et qu'il est contre la cruauté envers la animaux. C'est une question qui nous préoccupe. Toutefois, le gouvernement a adopté une mauvaise approche dans ce dossier. Il y a d'autres façons d'atteindre cet objectif.

Je vais vous donner un exemple du danger qui pourrait nous guetter si nous suivions la voie que nous trace le gouvernement. Il y a peu de temps au Danemark, un poissonnier a été reconnu coupable et condamné à une amende de 150 \$ par le tribunal pour avoir eu un poisson vivant dans son étal. C'est ce qui risque d'arriver quand on fait passer les animaux du statut de biens à un vague statut quasi-humain. Quelle serait la peine imposée à un pêcheur qui aurait attrapé un poisson à la ligne et l'aurait sorti de l'eau? Il est bien évident que le poisson subit un stress dans un tel cas. Qu'arriverait-il à un pêcheur qui prendrait un poisson dans un filet maillant, faisant ainsi étouffer le poisson, comme cela arrive généralement dans les filets maillants? Ce pêcheur serait-il traîné en justice et se verrait-il imposer une amende? Qui sait?

Cela va plus loin encore. La communauté agricole est préoccupée. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a tenté de minimiser ces préoccupations. Lui et son gouvernement nous ont assuré qu'on ne doit pas s'inquiéter d'une ingérence inappropriée dans le domaine agricole, sans parler de l'industrie de la pêche, si le projet de loi C-15B devait être adopté. Toutefois, il y a beaucoup de préoccupations dans l'industrie agricole.

Je vais lire, aux fins du compte rendu, une lettre de Leo Bertoia, président des Producteurs laitiers du Canada. Cette lettre est adressée au premier ministre. Curieusement, le président des Producteurs laitiers du Canada n'est pas passé par le ministre de l'Agriculture et le

ministre de la Justice. Il s'est adressé directement au premier ministre. Il dit:

Monsieur le premier ministre Chrétien,

La partie du projet de loi C-15B qui porte sur la cruauté envers les animaux expose inutilement les producteurs laitiers du Canada à des risques de poursuites judiciaires pour s'être adonnés à des pratiques courantes d'élevage. Les Producteurs laitiers du Canada recommandent que trois amendements soient apportés au projet de loi, afin que les producteurs puissent continuer, sans entraves judiciaires extraordinaires, de fournir aux Canadiens des aliments de haute qualité, sûrs et à un prix abordable.

1. Il faut maintenir le statut actuel des animaux, soit de «biens», aux termes du Code criminel.

L'industrie agricole du Canada repose sur le principe de la propriété des animaux: le droit légal d'un producteur d'utiliser des animaux à des fins de production alimentaire découle de son droit de propriété sur ces animaux. En supprimant les dispositions relatives à la cruauté envers les animaux de la partie qui porte sur les biens spéciaux et en créant une nouvelle partie, le gouvernement modifie le statut juridique des animaux. Cette modification pourrait mener à un risque sans précédent de poursuites judiciaires contre des producteurs qui utilisent des animaux à des fins de production alimentaire, car il faudrait concilier le droit d'un producteur d'utiliser ses animaux et le nouveau statut accordé aux animaux en vertu du Code criminel.

La désignation d'un animal en tant que bien ne compromet pas un traitement humanitaire. Le gouvernement pourrait maintenir le statut actuel des animaux en tant que biens aux termes du Code criminel et atteindre tout de même l'objectif déclaré dans le projet de loi, soit d'augmenter les peines en cas de cruauté et de négligence envers les animaux.

2. Il faut maintenir les moyens de défense que sont «une justification ou une excuse légale et avec apparence de droit», qui sont énoncés au paragraphe 429(2) du Code criminel.

Les producteurs agricoles doivent pouvoir recourir à des moyens de défense garantissant la légitimité des activités et des entreprises d'élevage d'animaux. L'insertion de ces moyens de défense ne diminuerait pas l'objectif déclaré du projet de loi. L'ancienne ministre de la Justice, Anne McLellan, a répondu maintes fois aux préoccupations des agriculteurs en disant que...

●(1330)

Le président suppléant (M. Bélair): Je rappelle au député qu'il ne peut pas désigner l'ancienne ministre par son nom, mais en tant qu'ancienne ministre de la Justice.

M. John Cummins: Je m'excuse, monsieur le Président, je citais directement la lettre. J'en prends bonne note. Les producteurs laitiers ajoutent:

[L'ancienne ministre de la Justice] a répondu maintes fois aux préoccupations des agriculteurs en leur disant que ce qui est légal aujourd'hui le restera demain. Si le gouvernement veut qu'il en soit ainsi, les moyens de défense qui existent à l'heure actuelle ne doivent pas disparaître.

Dans le troisième argument qu'ils présentent, les producteurs laitiers demandent que la définition de cruauté envers les animaux, selon le projet de loi, soit modifiée.

La définition d'animal désignant tout vertébré, à l'exception de l'être humain, et tout animal pouvant ressentir la douleur, est trop générale. Selon le libellé actuel du projet de loi C-15B, les agriculteurs risquent de se retrouver impliqués dans de longs litiges en raison de l'interprétation judiciaire qui pourra être faite de cette définition. Mais surtout, l'emploi de cette définition large n'est pas nécessaire pour permettre au gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en vertu du projet de loi.

Les producteurs laitiers ajoutent ce qui suit:

Monsieur le premier ministre, de tous les groupes qui existent au Canada, les producteurs agricoles sont ceux qui se préoccupent le plus du bien-être des animaux. Les agriculteurs établissent et appliquent des normes rigoureuses concernant les soins et le traitement des animaux, et nous croyons que les personnes qui négligent ou tuent cruellement des animaux devraient subir toutes les rigueurs de la loi. Or, le projet de loi C-15B fait beaucoup plus que punir les personnes qui négligent ou tuent cruellement des animaux. Il élève inutilement le statut juridique des animaux et met des recours juridiques puissants à la disposition des activistes qui défendent les droits des animaux, puisqu'ils pourront porter contre des producteurs des accusations de cruauté envers des animaux. Par ailleurs, le projet de loi supprime des moyens de défense dont devraient pouvoir disposer les agriculteurs qui produisent de façon responsable les aliments dont se nourrissent les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Les trois modifications que nous avons proposées feront en sorte que la loi soit juste et équitable, sans pour autant empêcher le gouvernement de punir plus sévèrement les auteurs de mauvais traitements à l'égard des animaux. J'espère que vous tiendrez compte de nos préoccupations et, au nom des producteurs laitiers du Canada, je vous remercie de l'attention que vous portez à ce très important dossier.

La lettre est signée par Leo Bertoia, président des Producteurs laitiers du Canada.

Le président des Producteurs Laitiers du Canada présente ici un argument convaincant en faveur d'amendements au projet de loi. Je crois que la dernière chose que nous souhaitons, mais je ne crois pas que ce soit l'intention du gouvernement, c'est que des agriculteurs soient accusés, pour des motifs frivoles, de mauvais traitements envers des animaux. Ce serait cependant implicitement possible en vertu du projet de loi.

De même, des pêcheurs et d'autres personnes qui traitent des animaux dans le cadre d'activités commerciales pourraient faire l'objet d'accusations de cruauté envers des animaux en raison de pratiques commerciales normales. Ces pratiques, qui ne visent pas à faire souffrir intentionnellement des animaux, sont des pratiques courantes dans les industries de l'agriculture et de la pêche.

J'exhorte le gouvernement à revoir le projet de loi et à y apporter les changements proposés par les producteurs agricoles du Canada et par mes collègues de l'Alliance canadienne.

• (1335)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je veux féliciter pour ses observations le député qui m'a précédé.

Lorsqu'on étudie le projet de loi C-15B, il est important de se rappeler l'historique de cette mesure législative. La Chambre en a été saisie au départ sous la forme de ce qu'on appelle un projet de loi d'ensemble. Plusieurs sujets très complexes et sans aucun lien entre eux étaient réunis dans ce projet de loi, ce qui a vivement consterné de nombreux députés, à mon avis. C'est une tactique que le gouvernement utilise généralement pour parvenir à ses fins et qui essentiellement consiste à inclure un certain nombre de questions avec lesquelles tous les députés ou presque sont d'accord et à y ajouter d'autres mesures législatives que le gouvernement voudrait faire adopter en même temps, ce qui place les députés dans la situation inconfortable de devoir voter contre des choses avec lesquelles ils sont en faveur.

Les tactiques stratégiques ont malheureusement escamoté la plupart des avantages de ce projet de loi. Cependant, l'ancienne ministre de la Justice a accepté de revenir quelque peu sur sa position condescendante et de séparer dans une certaine mesure quelques parties du projet de loi pour permettre aux députés de voter plus librement, en respectant davantage les souhaits de leurs électeurs et leurs propres opinions.

Nous sommes saisis d'un projet de loi avec un certain nombre d'amendements importants que le gouvernement va examiner, je l'espère, et qui vont améliorer grandement la capacité du projet de loi de régler le principal problème, soit éliminer la cruauté envers les animaux et donner à nos agents d'application de la loi une plus grande capacité d'appliquer les lois visant à lutter contre la cruauté envers les animaux.

Au sein de la Coalition, nous sommes en faveur de toute initiative visant à adopter une mesure législative qui a pour objet de punir les crimes contre les animaux. Ce projet de loi défend tout à fait l'esprit nécessaire pour punir ceux qui maltraitent et négligent délibérément les animaux. La cruauté envers les animaux est une question qui a attiré beaucoup l'attention publique dernièrement. Depuis quelques

années, des psychologues ont établi des parallèles clairs entre la cruauté d'un enfant à l'égard des animaux et sa cruauté à l'égard d'êtres humains durant sa vie adulte; ce serait un élément à considérer.

Nous appuyons également la décision du gouvernement de donner la capacité aux juges d'imposer des peines plus sévères afin d'accroître le niveau de dissuasion devant ressortir d'affaires où il est clairement prouvé qu'on a maltraité des animaux.

Je m'empresse d'ajouter que nous ne souscrivons pas à la position que le gouvernement défend dans le projet de loi et voulant que, pour dissuader les intéressés et accroître leur niveau de responsabilisation, le gouvernement doive retirer les dispositions touchant les animaux de l'article du Code criminel portant sur les biens.

Les aspects liés à la propriété concernant les mauvais traitements faits aux animaux ont toujours été très importants dans la poursuite des cas de cruauté envers les animaux. Enlever les dispositions concernant la cruauté envers les animaux de la partie XI du Code criminel supprime la protection fondée sur la légitimité de l'acte en ce qui concerne les animaux et l'élevage. En supprimant cette disposition du paragraphe 429(2) du Code criminel, on supprime cette capacité importante de se protéger en invoquant la loi. Que ce soit très clair.

Les dispositions actuelles du droit des biens permettent à une personne de réfuter des accusations si elle peut prouver qu'elle a agi avec une justification ou une excuse légale et avec apparence de droit. Par conséquent, elles offrent une protection légale concernant des actes qui ont toujours été considérés comme légitimes et qui n'ont aucun rapport avec la cruauté envers les animaux. Il est inexact, trompeur et malveillant de suggérer que la suppression du Code criminel de ces dispositions protégera davantage les animaux qu'à l'heure actuelle.

Il est actuellement illégal de commettre tout acte cruel envers les animaux. Le problème réside dans la poursuite de ces infractions et dans la capacité de la police de porter des accusations. Ce problème est intimement lié aux ressources actuellement allouées aux forces de police de notre pays. La suppression des dispositions concernant la cruauté envers les animaux de cet article inquiète particulièrement les chasseurs, les trappeurs, les agriculteurs et les chercheurs. Les animaux sont un élément important de la recherche génétique. Des gens comme John et Jessie Davidson seraient les premiers à dire que la recherche génétique est quelque chose qui devrait recevoir une priorité plus élevée de la part du Parlement et des Canadiens.

• (1340)

Ces personnes qui, en toute légitimité, se servent d'animaux dans leur travail et en dépendent pour gagner leur vie ont très clairement exprimé leurs inquiétudes au gouvernement. Elles ont comparu devant le comité. La question a été étudiée en profondeur. Tout ce que le projet de loi cherche à faire pourrait l'être en adoptant les amendements, mais en laissant telles quelles les dispositions du Code criminel concernant les biens. Tout ce que l'on cherche à accomplir pourrait l'être de cette façon.

Initiatives ministérielles

Nous partageons toutefois les préoccupations de nombreux Canadiens concernant la définition de ce qu'est un animal. La définition selon laquelle un animal s'entend de tout animal pouvant ressentir la douleur englobe toutes sortes d'actes cruels qui pourraient être perpétrés. Avec cette définition, le gouvernement fait peser une menace sur de nombreuses activités qui ont lieu actuellement. On nous en a donné des exemples. Un agriculteur qui passe un licol au cou d'un animal pour l'emmener paître ou pour le sortir d'un danger pourrait être l'objet d'accusation.

Nous avons entendu des exemples ridicules tels qu'acrocher un ver à un hameçon ou ébouillanter un homard vivant. En fait, si l'on pousse les choses à l'extrême, de tels gestes pourraient faire l'objet de poursuites. La triste réalité est que les coûts occasionnés et les délais dans le traitement de ce type de poursuite, intentée par la Couronne ou par le privé, acculeraient à la faillite des entreprises et des personnes dont le gagne-pain dépend des animaux.

Même le geste intentionnel d'écraser une araignée a été donné comme exemple de cruauté à l'égard des animaux.

Je ne cherche pas du tout à tourner une situation grave à la légère, mais plutôt à montrer que ce type de mesure législative est très dangereux et qu'il convient de procéder autrement. Cette mesure pourrait comporter des risques de poursuite frivole pour les pêcheurs, les agriculteurs, les chasseurs, les trappeurs, les fourreurs et d'autres intervenants auprès des animaux de la part de personnes qui ont des points de vue radicaux sur la protection des animaux.

Les actions en justice qui s'ensuivraient pourraient paralyser certaines entreprises et les acculer à la faillite. Les intentions sont bonnes, et bien des gens sont bien intentionnés dans leurs efforts de protection des animaux, mais la réalité est que la cruauté à l'égard des animaux est actuellement illégale. Il s'agit de doter notre système de ressources additionnelles et d'établir soigneusement un ordre de priorité pour les poursuites liées à ce type d'infraction. Nous sommes en faveur du raffermissement du Code criminel et des dispositions visant les animaux, de même que des améliorations prévues par le projet de loi. Le cœur du problème réside dans la question des sanctions et de l'allocation des ressources.

La ministre a au moins reconnu la négligence dont a fait l'objet l'ébauche du projet de loi initial, le projet de loi C-17, et elle a pris soin d'ajouter dans l'ébauche de ce nouveau projet de loi le mot «volontaire» en ce qui concerne la cruauté et la souffrance inutile causée.

Malheureusement, l'ancienne ministre ne voyait pas le besoin de conserver les dispositions visant la cruauté envers les animaux dans les articles du Code criminel portant sur la propriété. La mesure législative améliorée ne fournirait donc pas la protection adéquate à la majorité des personnes concernées par l'industrie animale. Voilà pourquoi nous ne pouvons malheureusement pas appuyer le projet de loi.

Nous sommes d'avis qu'il faut légiférer pour empêcher que des animaux souffrent inutilement. Un exemple qui vient spontanément à l'esprit est celui qui nous a sidérés il y a quelques années, où un rottweiler avait été enchaîné derrière une camionnette et traîné. Un article du *Whig-Standard* de Kingston a fait état d'un autre cas dernièrement, où un chat appelé Solitaire avait été maltraité et battu. De tels cas sont jugés absolument révoltants par la plupart des Canadiens.

Les méthodes traditionnelles de chasse, de pêche et d'élevage ne traduisent pas une violence gratuite, mais elles pourraient être visées par les dispositions de ce projet de loi.

La loi sur la cruauté envers les animaux doit clairement viser ceux qui commettent délibérément des actes brutaux à leur endroit. Comme dans la partie du projet de loi traitant des armes à feu, on a beau essayer de redéfinir ce que fait la loi, il faut pourtant admettre que cette loi est un échec monumental. Le coût est prohibitif. L'intention est telle que les individus ne voudront pas collaborer de leur propre gré.

● (1345)

Pour ces raisons et pour d'autres que je voudrais exposer, mais que je dois taire faute de temps, notre coalition ne peut appuyer ce projet de loi. Nous espérons que le gouvernement accepte des amendements visant à supprimer les articles qui minent vraiment l'esprit et l'intention du projet de loi.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer de nouveau au débat sur le projet de loi C-15B, cette fois-ci à l'étape du rapport. J'ai parlé du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, mais en raison de la position adoptée par le gouvernement, je ne pense pas que l'on puisse exprimer assez souvent nos inquiétudes.

Si ce que j'ai vu est une indication des raisons pour lesquelles l'ancienne ministre de la Justice a présenté ce projet de loi, je pense que celle-ci a agi pour les mauvaises raisons. J'ai à mon bureau une lettre concernant une collecte de fonds provenant d'un groupe de défense des droits des animaux, qui me porte à croire que l'ancienne ministre de la Justice aurait présenté ce projet de loi à la Chambre des communes pour rembourser sa dette à l'égard de ce groupe, qui l'avait appuyée dans sa course très serrée aux dernières élections. Je crains réellement que ce soit là la raison de la présentation du projet de loi.

Je pense réellement que cette représentation des animaux comme dans un dessin animé de Walt Disney laisse une mauvaise impression et entraîne la formation de ce genre de groupes extrémistes de défense des droits des animaux qui veulent élever le statut des animaux jusqu'à celui des êtres humains et leur accorder les mêmes droits. C'est plutôt ridicule.

Ayant été mêlé de près pendant toute ma vie à l'élevage des animaux, et ayant grandi dans une famille vivant de la chasse, de la pêche et des pratiques traditionnelles que bon nombre de personnes de nos jours, et surtout les autochtones du Canada, continuent d'exercer parce qu'elles sont une partie essentielle de leur culture et même de leur existence, j'estime que le projet de loi risque de menacer ce mode de vie pour des raisons qui ne sont pas valables.

Je pense que tous conviendront ici qu'il faut appliquer la loi. Bien que je n'en sois pas certain, il y aurait peut-être lieu également d'imposer des peines plus sévères ou de mettre en place des procédures plus strictes afin de punir les auteurs de véritables actes de cruauté envers les animaux. Le député qui a parlé avant moi a donné quelques exemples que je ne peux certainement pas nier. Cependant, la vie fait qu'il faut parfois poser des gestes qu'on ne saurait qualifier de tendres envers les animaux, parce qu'il faut les abattre pour se nourrir, en faire l'élevage ou les récolter pour sa survie.

Article 31 du Règlement

Ceux qui ont déjà vécu en milieu rural et qui connaissent cette vie savent qu'il serait inacceptable de laisser les animaux domestiqués se débrouiller seuls. J'appuie encore le principe de la propriété des animaux, mais le fait d'inclure les animaux dans la disposition sur les droits de propriété renvoie à la responsabilité qui incombe à chacun de s'occuper de ses animaux d'une manière non cruelle et acceptable. Je me suis toujours enorgueilli de la façon dont je m'occupais de mes animaux. Si nous les traitons bien, les animaux sont assez satisfaits et heureux, et c'est très bien ainsi. Par exemple, lorsqu'il faut castrer un animal ou écorner une bête, ce n'est pas agréable, mais c'est nécessaire et cela s'inscrit dans un mode de vie.

Quiconque a déjà observé la nature ou vu des documentaires montrant des loups, des coyotes ou d'autres prédateurs capturer des proies sait à quel point tout cela est cruel.

• (1350)

Il n'y a rien de plus cruel qu'un loup qui s'attaque à un chevreuil ou à un orignal et qui le dévore vivant. Ce n'est pas agréable à voir. La réalité n'est pas toujours rose, et la nature n'est pas toujours bienveillante.

Le problème, en l'occurrence, c'est que nous allons trop loin. Il faut qu'un propriétaire d'animal de compagnie ou un éleveur soit fou pour ne pas frémir à l'idée d'être la cible de poursuites malveillantes de la part de certaines organisations aux moyens financiers imposants. Il se peut que la personne obtienne justice, et c'est ce que je souhaite, mais notre système judiciaire est extrêmement coûteux, et la plupart d'entre nous n'ont pas les moyens de s'y mesurer, notamment lorsqu'il est question d'une poursuite en justice intentée par un groupe de défense des animaux ou par des représentants du gouvernement du Canada dotés de moyens financiers extrêmement puissants. La personne visée pourrait certainement être acculée à la faillite ou voir sa famille éclater. Nous avons été témoins d'une foule d'exemples à cet égard. À titre de députés, nous entendons parler tous les jours de personnes qui sont aux prises avec ce genre de situation et qui essaient de se défendre contre une société ou une entité gouvernementale aux moyens immenses. C'est une perspective terrifiante et tout à fait inutile.

J'ai moi-même été témoin de cruauté inutile envers les animaux par des gens qui ont des animaux de compagnie ou qui élèvent des animaux pour gagner leur vie. Je trouve que nous n'appliquons pas la loi existante de façon aussi stricte que nous devrions le faire. Nous pourrions être beaucoup plus sévères.

J'ai vu des gens près de chez moi qui, je crois, n'avaient pas l'intention d'être cruels envers leurs animaux. Ce sont des gens qui ont grandi dans un milieu urbain et qui sont allés s'installer à la campagne en pensant que ce serait merveilleux de cultiver leur propre blé et de produire leur propre viande en élevant des animaux dans un environnement sans pesticides et ainsi de suite. C'est le genre de mentalité qu'ont les gens qui décident d'aller s'installer à la campagne parce qu'ils ont effectivement ce droit, et c'est peut-être d'ailleurs une bonne chose à faire.

Dans le cas particulier auquel je pense, ces gens n'avaient aucune idée de la façon dont on élève des animaux dans le but de les abattre un jour à des fins de consommation. Ces animaux étaient terriblement maltraités. Mon épouse a téléphoné à plusieurs reprises aux autorités locales responsables de la cruauté envers les animaux. Il a fallu qu'un animal meure et qu'un autre soit près de mourir pour que les autorités décident enfin d'intervenir.

Avant d'aller plus loin dans la voie dans laquelle nous sommes engagés et de commettre une véritable erreur, nous pourrions faire beaucoup simplement en appliquant de façon plus stricte les lois

existantes et en laissant la cruauté envers les animaux dans la partie du Code criminel traitant des infractions contre les biens. Je crois que le ministre pourrait accomplir ce qu'il tente d'accomplir sans compromettre le mode de vie et la culture de nombreux Canadiens.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1355)

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, parce que le gouvernement libéral n'a pas su négocier de façon à régler le différend sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis, le secteur canadien des produits forestiers se prépare à encaisser le coup de droits de douane punitifs sur 9 milliards de dollars d'exportations de bois d'oeuvre alors que les Américains bénéficieraient de retombées de plusieurs milliards de dollars.

À la fin de l'année dernière, pendant que le ministre du Commerce international bousillait les négociations, l'opposition officielle réclamait déjà des mesures pour soutenir les travailleurs du secteur du bois d'oeuvre. Les libéraux n'ont encore rien prévu pour aider ceux-ci à traverser cette crise.

Des localités entières dépendent du secteur du bois d'oeuvre et il faut faire quelque chose pour contrer la perte de milliers d'emplois par la faute du présent gouvernement. Ce secteur d'activité est à lui seul le plus grand exportateur du Canada.

Même si le gouvernement libéral accumule un excédent de 42 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi aux dépens des travailleurs canadiens, il a modifié la Loi sur l'assurance-emploi et prive maintenant de prestations de nombreux travailleurs forestiers.

Le gouvernement continue de trahir gravement le secteur canadien du bois d'oeuvre.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour mentionner que notre gouvernement va continuer d'appuyer des dossiers importants dans le comté de Roberval, comme il l'a fait, entre autres, dans le domaine de la recherche et dans celui du tourisme, avec le Centre de conservation de la biodiversité boréale de Saint-Félicien, et aussi dans le domaine de la transformation forestière, en appuyant des entreprises comme Pan-O-Star et Produits forestiers Lamco.

Je tiens aussi à souligner que nous allons poursuivre notre collaboration avec les municipalités dans les projets d'infrastructures essentiels, comme nous l'avons démontré dernièrement à Lac-Bouchette et à Saint-André.

Plusieurs autres projets sont à venir dans le comté de Roberval et nous avons l'intention de les appuyer.

• (1400)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba, le Conseil des femmes de Winnipeg et d'autres militants de la collectivité se sont dits récemment très préoccupés par l'âge requis au Canada pour consentir à des relations sexuelles. Ils expriment tous ce que nous savons depuis longtemps, à savoir qu'il faut hausser l'âge requis pour consentir à des relations sexuelles de 14 à 16 ans.

Nous entendons trop souvent dire que de très jeunes filles et de très jeunes garçons ont été victimes de prédateurs sexuels. Les jeunes filles ont malheureusement deux à trois fois plus de risques de subir un tel sort. En fait, 54 p. 100 des filles de moins de 16 ans ont été la cible d'avances non sollicitées.

Il incombe au présent gouvernement d'aider les parents du Canada à protéger leurs enfants. Il faut prévoir des peines sévères pour les gens qui profitent de l'innocence de nos jeunes. Il faut que des lois renforcent notre engagement à empêcher les prédateurs sexuels d'agir. Il faut commencer par interdire aux adultes d'avoir des relations sexuelles avec des personnes de moins de 16 ans.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, les représentants de l'Alliance canadienne des associations étudiantes ont rencontré les membres de notre groupe parlementaire pour parler de l'enseignement postsecondaire. Depuis, le député de Fredericton et moi avons rencontré des représentants des universités des provinces maritimes membres de cet organisme. Ces entretiens ont porté sur l'accès à l'enseignement supérieur. Il y a été notamment question du renforcement du programme de prêts aux étudiants, de la participation financière des parents, des limites des prêts, de l'amortissement de cet investissement, des allocations de subsistance, des revenus procurés par un emploi pendant les études, et des besoins exprimés par les étudiants à faibles revenus et les personnes désireuses de faire des études.

À ce dernier sujet, l'ACAE recommande d'augmenter les subventions canadiennes pour études et d'améliorer les programmes d'allègement des dettes contractées par les étudiants.

Je félicite les étudiants de leur intérêt réel pour ces questions et pour le temps qu'ils y ont consacré avant de nous présenter leur position. Ils ont de quoi inspirer les autres groupes qui font des démarches auprès du gouvernement fédéral.

La Chambre devrait comprendre que le plein accès à l'enseignement supérieur est la clé d'un Canada heureux, vigoureux et prospère dans l'avenir.

* * *

[Français]

LE MOIS DE LA JONQUILLE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, avril est le Mois de la jonquille, symbole de la campagne de financement de la Société canadienne du cancer. Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage à sa division du Québec, présidée depuis novembre 2000 par M. Yvan Naud.

En 1961, le Québec tenait sa première Journée de la jonquille qui, depuis, marque un temps fort dans la collecte de fonds pour soutenir les activités de l'organisme. Une autre très belle tradition

Article 31 du Règlement

montréalaise s'est ajoutée au fil des ans: la 9^e édition du Bal de la jonquille se déroulera le jeudi 25 avril prochain, à la gare Windsor de Montréal.

Cet organisme communautaire, financé à 100 p. 100 par les dons du public, a donc besoin de notre appui et de notre générosité pour financer ses services aux personnes atteintes de cancer, pour poursuivre son travail d'éducation et aussi pour encourager et promouvoir la recherche qui donne des résultats.

Si, dans les années 1940, une personne sur cinq pouvait survivre à un diagnostic de cancer, c'est maintenant une personne sur deux qui peut vaincre cette maladie.

En terminant, j'aimerais rappeler que la jonquille symbolise l'espoir de maîtriser un jour le cancer.

* * *

LA SANTÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, «Que fait-on pour les mères “nouvelles-nées”?»

Voilà le titre d'une lettre parue dans le journal *La Presse* du 7 avril 2002 et écrite par Mme Céline Lemay, une sage-femme de Boucherville, qui mérite l'attention de tous les députés fédéraux et provinciaux du Canada.

Elle écrit:

Le virage ambulatoire a mis en lumière une lacune de notre système de santé, mais aussi une lacune de notre sécurité: le soutien aux nouvelles mères, aux nouveaux parents.

En fait, le repos qui est offert aux femmes dans un hôpital n'est pas vraiment un repos physique: on n'est pas dans son lit; il fait trop chaud; il y a toujours du bruit, etc.; en plus des problèmes médicaux possibles pour la mère ou pour son bébé; demeurer à l'hôpital, être exposée et exposer son nouveau-né à de nombreux microbes.

Des auxiliaires familiales seraient parfaitement capables d'offrir leurs services à la maison pour quelques jours.

Aux Pays-Bas, des aides natales spécialement préparées pour la spécificité du postnatal viennent aider les mères chez elles plusieurs heures par jour pendant les dix premiers jours après l'accouchement.

* * *

[Traduction]

ALBERT RICHARDSON

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons appris le décès de M. J. Albert Richardson, le premier chef du NPD dans la province. Pendant de nombreuses années, il a oeuvré au sein du mouvement travailliste où j'ai d'ailleurs fait sa rencontre, à l'époque où nous luttions coude à coude en faveur des droits des travailleurs.

M. Richardson était un socialiste d'autrefois, qui avait foi en les travailleurs. Les causes sociales lui tenaient toujours à coeur. C'est sans doute ce qui explique qu'il se soit intéressé au NPD du Nouveau-Brunswick. Il a remporté de nombreuses batailles grâce à son dévouement et à ses convictions.

On n'oubliera jamais ce que M. Richardson a fait pour le mouvement syndical et on se souviendra toujours de ce chef du NPD. Le NPD du Nouveau-Brunswick a perdu une personnalité de valeur la semaine dernière. La disparition de M. J. Albert Richardson laissera à jamais un grand vide dans les rangs du parti.

Article 31 du Règlement

●(1405)

LE CURLING

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour offrir mes plus sincères félicitations à David Hamblin et à son équipe du Manitoba pour avoir remporté le championnat mondial junior de curling masculin. Depuis les cinq dernières années, le titre mondial de curling a été remporté par des équipes canadiennes.

David Hamblin et son équipe composée de Ross Doerksen, de son frère Kevin Hamblin et de Ross McCannell a défait l'équipe de la Suède 3 à 2, lors d'un match enlevé disputé à Kelowna, en Colombie-Britannique. David devait placer sa pierre, dans un lancer direct, dans la zone de 8 pieds pour assurer la victoire au Canada. Non seulement David est un remarquable compteur, mais ses qualités de capitaine et leader de l'équipe révèlent une maturité bien supérieure à son jeune âge, puisqu'il n'a que 20 ans.

Je félicite également le père de David, Lorne Hamblin, qui a agi à titre d'entraîneur auprès de l'équipe, ainsi que sa mère, Chris Hamblin, qui a accordé un précieux soutien aux jeunes champions de cette équipe de curling.

C'est un honneur de rendre hommage à ces jeunes champions de curling. Tous les Canadiens sont extrêmement fiers d'eux.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas réussi à conclure une entente avec les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre. Les États-Unis imposeront des droits compensateurs de 29 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien. Pourtant, le gouvernement ne dispose d'aucun plan pour venir en aide aux 30 000 travailleurs dont le gagne-pain est menacé ou déjà perdu en Colombie-Britannique uniquement, à cause de l'incapacité du gouvernement de conclure une entente dans ce secteur.

Le gouvernement n'a pas réussi à protéger les stocks de poissons déjà peu abondants du Canada et a permis à un chalutier russe de retourner chez lui avec 49 tonnes de morue pêchée illégalement alors qu'un moratoire interdit, depuis plusieurs années, aux pêcheurs canadiens de pêcher la morue. C'est le même gouvernement qui ne vient pas à la rescousse des agriculteurs de l'Ouest canadien. Or, le Canada est aux prises avec une crise agricole.

Au lieu de cela, que fait le gouvernement? Il paie 101 millions de dollars pour acheter de nouveaux avions à réaction Challenger pour le premier ministre alors que, selon le propre rapport du gouvernement, la modernisation ou le remplacement de la flotte n'est pas justifié pour l'instant. Cette situation se produit précisément au moment où les troupes canadiennes doivent demander aux autres pays de les emmener au combat et se fier à des hélicoptères Sea King vieux de 40 ans, une fois sur les lieux des opérations. Le gouvernement pourrait certainement faire davantage.

* * *

L'ALLIANCE CANADIENNE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, l'Alliance canadienne a tenu un congrès fort réussi dans la merveilleuse ville d'Edmonton. Avec notre nouveau chef Stephen Harper à la barre, notre parti est solide et durable, tous les Canadiens l'auront compris.

Contrairement au gouvernement libéral et au Parti libéral, l'Alliance canadienne s'occupe de sa dette. Contrairement au gouvernement libéral et au Parti libéral, l'Alliance canadienne aborde les questions qui intéressent les Canadiens. Contrairement au Parti libéral, notre parti accueille tous ceux qui appuient ses principes et notre parti grandit.

Au nom du caucus de l'Alliance canadienne, je remercie tous les partisans et les délégués qui ont trouvé, malgré leur emploi du temps très chargé, le temps de travailler à l'éclatante réussite de notre congrès.

Je rappelle à tous que l'Alliance canadienne est solide et que notre parti est là pour y rester.

* * *

LA REINE-MÈRE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont appris avec grande tristesse le décès de Sa Majesté la reine Elizabeth, la Reine-Mère.

Les Canadiens ont une grande admiration et un profond respect pour la Reine-Mère dont le courage et l'abnégation ont impressionné le monde entier lors du dernier grand conflit mondial.

Sa Majesté a visité le Canada à dix reprises, la première fois en 1939, à titre de reine du Canada en sa qualité d'épouse du roi George VI qu'elle accompagnait lors de la première visite d'un souverain régnant en terre canadienne. Elle avait conservé une affection particulière pour le Canada qu'elle appelait souvent sa deuxième patrie.

La Reine-Mère a été nommée compagnon de l'Ordre du Canada à titre honorifique le 3 août 2000, la veille de son centième anniversaire de naissance.

Je tiens à joindre ma voix à celles de tous les députés à la Chambre pour offrir, au nom de tous les Canadiens, mes plus sincères condoléances à Sa Majesté la reine et à la famille royale.

* * *

*[Français]***LE COUVENT DE ROBERVAL**

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le samedi 23 mars dernier, un incendie majeur a réduit en cendres une partie très importante du Couvent de Roberval.

Avec la disparition de cet édifice qui a été au coeur de notre histoire et qui constituait une pièce majeure de notre patrimoine robervalois, deux résidentes ont perdu la vie. Je voudrais présenter à leur famille et aux ursulines mes plus sincères condoléances.

Plusieurs générations de jeunes filles de Roberval ont reçu à cet endroit une formation de très haute qualité, tant au niveau primaire et secondaire qu'à l'Institut familial ou à l'École normale où la clientèle était mixte.

Les dames ursulines ont enseigné et dirigé cet établissement scolaire avec amour, compétence et générosité. Comme diplômé de l'École normale de Roberval, je garde de ces années de formation un souvenir impérissable.

Merci aux dames ursulines pour ce qu'elles ont fait pour nous. Je leur souhaite la meilleure des chances pour la suite des choses. Comme des milliers de Robervalois, j'espère sincèrement qu'elles prennent la décision de continuer à vivre chez nous, car c'est aussi chez elles.

Article 31 du Règlement

●(1410)

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. John Richardson (Perth—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter la société Futaba Industrial d'avoir investi dans la ville de Stratford. Par suite de la signature d'un contrat d'achat d'un terrain, cette société pourra commencer à produire des pièces pour les voitures Toyota dans sa nouvelle usine de Stratford l'an prochain.

Située dans le Wright Business Park, cette nouvelle usine a nécessité un investissement de 31 millions de dollars. Au début de sa mise en activité, l'usine emploiera 70 employés qui fabriqueront 33 composantes de la voiture haut de gamme de Toyota, la Lexus RX300. Cette usine approvisionnera tout le marché nord-américain.

Ce sera un nouvel employeur pour la ville de Stratford, et des agrandissements sont prévus dans l'avenir. Les électeurs de la circonscription de Perth—Middlesex y gagneront forcément. La production devrait commencer en septembre 2003.

Je félicite la société Futaba Industrial d'avoir investi dans ce projet d'usine.

* * *

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une attaque sans précédent contre la démocratie canadienne a été lancée par le gouvernement le mois dernier. En effet, le gouvernement a alors présenté un amendement empêchant la tenue d'un vote libre sur un projet de loi d'initiative parlementaire pouvant faire l'objet d'un vote.

La teneur du projet de loi n'a pas d'importance. Ce qui importe, c'est que le gouvernement est prêt à tuer toute velléité d'innovation et d'indépendance que pourraient encore avoir les députés à la Chambre, laquelle s'est muée en une véritable dictature. Le recours à pareil amendement ne s'est jamais vu dans l'histoire du parlementarisme canadien. Vous avez vous-même dit, monsieur le Président, que cela équivalait à un détournement du projet de loi.

Le 11 avril, les députés auront le choix. Voteront-ils en faveur de l'amendement du gouvernement, tuant du même coup un projet de loi d'initiative parlementaire pouvant faire l'objet d'un vote et permettant au cabinet du premier ministre de détruire les derniers vestiges de la liberté parlementaire ou voteront-ils contre cet amendement, préservant ainsi notre capacité de représenter nos électeurs et notre dignité? À vous le choix: dictature ou démocratie.

J'exhorte mes collègues à choisir la démocratie et, par conséquent, à voter contre cet amendement la semaine prochaine.

* * *

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, la Coalition PC/RD demande à la ministre de la Justice d'agir aujourd'hui. La décision récente de la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans l'affaire Robin Sharpe a mis les Canadiens et les groupes de défense des droits des enfants en colère d'un bout à l'autre du pays.

Les défenseurs des droits des enfants et les enquêteurs sur la violence sexuelle estiment que cette décision légalise les écrits sexuellement explicites touchant des enfants au Canada et ne fera qu'encourager et protéger les prédateurs sexuels.

Nous vivons dans une ère électronique où le matériel pornographique offensant et blessant pour certaines personnes atteint de plus en plus le public en général. Il incombe au Parlement d'assurer la protection des enfants. Le gouvernement doit définir clairement les paramètres légaux stricts de la pornographie juvénile. La ministre de la Justice devrait commencer immédiatement à tenir des audiences.

Je presse le gouvernement de mettre en oeuvre un programme visant à montrer aux enfants comment naviguer de façon sécuritaire sur Internet, d'augmenter les ressources financières pour former des policiers de première ligne au dépistage de matériel pornographique et de réorganiser les lois antipornographie existantes de manière à protéger notre plus précieux atout, nos enfants.

* * *

[Français]

LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 35

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, le dossier du prolongement de l'autoroute 35 fait couler beaucoup d'encre. Des citoyens se sont regroupés afin de faire pression pour que ce projet se concrétise. Le maire de Saint-Jean, Gilles Dolbec, s'implique activement dans ce dossier jugé prioritaire pour la région du Haut-Richelieu.

Il est important de leur faire part de notre appui. Je pense ici à mon collègue de Brome—Missisquoi, qui depuis plusieurs mois apporte son soutien au maire Dolbec.

Il a d'ailleurs organisé, l'automne dernier, une journée de travail à l'intention d'une délégation du Haut-Richelieu où il a été question du prolongement de l'autoroute 35.

Ces gens ont à coeur le développement et la prospérité économique de leur région, mais aussi du Québec.

À l'exemple du député de Brome—Missisquoi, appuyons-les afin que leurs nombreux efforts soient enfin récompensés.

* * *

●(1415)

[Traduction]

L'ALLIANCE CANADIENNE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai été pas mal occupé en fin de semaine car le congrès de l'Alliance canadienne avait lieu à Edmonton. Ma circonscription est juste à côté.

La plus grande foire commerciale rurale en Alberta avait lieu en même temps à Sherwood Park, dans ma circonscription. J'ai été pas mal occupé entre ces deux activités. J'ai eu beaucoup de plaisir à la foire commerciale, où des centaines de gens sont venus me parler. Toute la journée de vendredi j'ai écouté des gens et leur ai parlé, si bien que j'ai fini par m'enrouer. Ce fut une drôle d'expérience.

Les uns après les autres, les gens sont venus me dire qu'il fallait se débarrasser de ce gouvernement libéral usé et mauvais gestionnaire et que nous avions l'étoffe pour le remplacer. Des gens ont défilé devant notre stand pour se procurer des cartes de membre de notre parti. J'ai eu beaucoup de plaisir et j'ai vécu une expérience exaltante.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LE PROCHE-ORIENT

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens ont besoin de savoir que le gouvernement fait sa part pour aider à établir la paix et la sécurité de façon durable au Proche-Orient.

Le président Bush, des États-Unis, a demandé à Israël de se retirer des territoires. Les Nations Unies ont également fait une demande semblable.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement du Canada a-t-il exprimé son appui à l'égard de la position énoncée par le président Bush et les Nations Unies, ou est-ce que les Canadiens doivent s'attendre à encore plus de confusion de la part du gouvernement en ce qui a trait aux problèmes pressants du Proche-Orient?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question parce que je sais que tous les députés de la Chambre sont extrêmement inquiets de ce qui se passe au Proche-Orient. Je n'accepte cependant pas qu'on qualifie la position du gouvernement de confuse.

Nous avons été très clairs. Que ce soit à Genève à la Commission des droits de la personne, au Canada ou dans des discussions avec nos collègues, qu'ils soient Arabes, Israéliens, Européens ou Américains, notre position a toujours été que la seule façon d'arriver à la paix est de mettre un terme à la violence et de revenir à la solution politique proposée dans le plan Mitchell et dans le plan Tenet. C'est ce dont nous avons besoin. C'est ce que nous visons, et notre politique ne changera pas.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a un peu de confusion de toute façon. Nous déplorons les pertes de vie des deux côtés. Nous croyons que le Canada doit jouer un rôle positif dans la négociation d'un règlement pacifique au Proche-Orient. Pour en arriver à un tel règlement, les deux parties doivent être sérieuses dans leur désir d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi le président des États-Unis a été si ferme sur cette question.

Le gouvernement a-t-il obtenu des renseignements montrant que Yasser Arafat est lié aux attentats suicides et, si c'est le cas, le gouvernement reconnaît-il que Yasser Arafat fait maintenant partie intégrante du problème et non de la solution?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas reçu de renseignements directs disant ce que le député vient de laisser entendre. Toutefois, je rappellerai au député que M. Arafat est reconnu par le président des États-Unis, par les Nations Unies et par toutes les autres parties comme étant le représentant du peuple palestinien.

Comme M. Powell me l'a fait remarquer il y a un certain temps, lorsqu'on négocie pour la paix, on doit négocier avec son ennemi. Je ne crois pas qu'il soit utile à ce moment-ci d'établir des conditions qui rendraient toute forme de négociation impossible parce que c'est dans cette voie que nous devons nous engager si nous voulons que ces gens aient la chance de vivre enfin la paix que nous souhaitons tous si ardemment.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si nous pensons aux actions du gouvernement, il n'y aurait pas de paix ni d'un côté ni de l'autre. Les deux

parties ont tort. Nous le savons tous. Nous devons nous assurer qu'elles savent que nous sommes de cet avis.

Ma prochaine question s'adresse au solliciteur général. Au cours des derniers jours, nous avons été témoins d'une vague d'actes de violence contre des synagogues et d'autres lieux au Canada, y compris un horrible attentat contre une institution qui est au coeur de la communauté juive de Saskatoon.

Le solliciteur général peut-il expliquer aux Canadiens quelles mesures précises sont prises pour trouver les responsables de ces crimes et pour voir à ce qu'il n'y ait plus d'attentats de ce genre?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue est bien au courant des actes horribles et inacceptables qui ont été perpétrés. Nous avons un service de police efficace qui fera enquête pour voir à ce que les gens responsables soient traduits en justice. Les Canadiens ne toléreront pas de tels gestes.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la haine et la violence issues de conflits à l'étranger n'ont pas leur place au Canada. Il était inadmissible de s'attaquer à des mosquées et il est tout autant inadmissible de s'attaquer à des synagogues. J'espère que le gouvernement fera preuve de leadership pour tenter d'apaiser les craintes des deux camps, comme je lui ai demandé de le faire dans des conflits précédents.

Pour passer à une autre question, le premier ministre et le ministre des Finances prétendent s'opposer farouchement au terrorisme. Pourquoi le gouvernement autorise-t-il donc toujours le Hezbollah à recueillir des fonds au Canada?

● (1420)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a inscrit sur sa liste le nom de tous les terroristes reconnus comme tels par d'autres pays. Nous continuons, tout comme le fait le système bancaire canadien, de surveiller la situation de très près.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'organisation à laquelle on a interdit de recueillir des fonds au Canada est l'Organisation de sécurité externe du Hezbollah. Il s'agit de la section militaire du Hezbollah.

Depuis 1983, le Hezbollah a été responsable d'attaques contre l'ambassade des États-Unis et contre les casernes franco-américains à Beyrouth. Il s'attaque actuellement à Israël. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'interdire à toutes les sections du Hezbollah de recueillir des fonds?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, cela nous ramène à la réponse qui a été donnée à la question qu'a posée plus tôt le chef de l'opposition. Nous cherchons une occasion d'engager un dialogue en vue de parvenir à la paix.

Comme le député le sait bien, nous avons interdit les activités militaires du Hezbollah. Il y a une section du Hezbollah qui a des représentants élus à la Chambre libanaise.

Il y a également une section civile. Nous continuerons de collaborer avec toutes les parties avec lesquelles nous pouvons parvenir à la paix. Nous continuerons de le faire. Nous avons interdit les activités militaires. Nous mettrons un terme au terrorisme à tout prix, mais nous...

Le Président: Le député de Roberval a la parole.

Questions orales

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la situation au Proche-Orient est des plus inquiétantes. Au cours des dernières semaines, les civils, tant palestiniens qu'israéliens, ont fait les frais de débordements violents.

Depuis maintenant près de dix jours, les troupes israéliennes occupent les grandes villes palestiniennes de Cisjordanie dans le cadre de l'opération Rempart. Cette occupation est contre-productive et ne fait qu'attiser le cercle vicieux de la violence.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous indiquer de quelle façon la diplomatie canadienne s'emploie à faire respecter les résolutions 1402 et 1403 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui demandent le retrait de l'armée israélienne des villes palestiniennes?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement est entré en contact avec le gouvernement des États-Unis et a encouragé le gouvernement des États-Unis. Il accueille la démarche de M. Bush et de M. Powell dans la région. M. Bush a été catégorique: il faut respecter les résolutions de l'ONU.

Nous avons téléphoné à nos homologues des pays arabes et même d'Israël pour dire la même chose. Nous savons très bien qu'il faut respecter ces résolutions. Nous faisons de notre mieux pour qu'elles soient respectées.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de l'Intifada, il y a 18 mois, c'est près de 2 000 personnes qui ont été tuées.

Le gouvernement ne croit-il pas qu'il serait temps de jouer un rôle encore plus actif dans cette crise, par exemple, en appuyant l'idée de la mise sur pied d'une force d'interposition?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la mise en place d'une force d'interposition demanderait l'acceptation des parties. Pour le moment, les parties refusent cette démarche.

Donc, nous sommes dans la position d'accepter et de travailler sur toute chose positive qui peut ramener la paix au Moyen-Orient, y inclus la possible mise en place de troupes.

Cela ne serait pas possible dans les conditions actuelles. Il faut que les parties acceptent le fait qu'il faut avoir une solution politique, pas une solution militaire. Et c'est là que nous faisons des efforts pour le moment.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le conflit dégénère rapidement. On voit qu'il s'internationalise, notamment avec les bombardements au Sud-Liban.

Le gouvernement doit se décider à jouer un rôle, même si les avenues sont fort limitées, et sa diplomatie doit faire preuve d'imagination et d'initiative.

C'est pour cela que je demande au ministre s'il va convenir que le Canada doit se mettre au travail pour être, en même temps que d'autres, le porteur de solutions durables.

•(1425)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous faisons pour le moment. Nous appuyons surtout la démarche de M. Powell. Il est accepté par toutes les parties à ce conflit terrible que la position des Américains est déterminante. Je crois qu'il faut laisser aux Américains la chance de travailler dans la région.

On a indiqué à nos collègues européens, à nos collègues arabes et à nos collègues israéliens que nous sommes là, que le Canada est là pour appuyer la paix, mais nous appuyons les démarches de M. Powell pour qu'il puisse commencer ce processus très important.

Je crois qu'il faut mettre l'accent sur cela, et je suis certain que la députée sera d'accord avec moi sur cette question.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Affaires étrangères n'est pas aussi d'avis qu'une des priorités du premier ministre devrait être de jouer un rôle significatif, avant que le conflit ne prenne des dimensions incontrôlables, en explorant avec ses homologues des pistes de solutions qui pourraient s'avérer nécessaires, notamment, celle d'envoyer de toute urgence une force d'interposition au Proche-Orient?

Il faudra être prêts quand le moment sera venu. Il faut que ce soit clair et que les parties le sachent.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit à la Chambre. Envoyer des troupes dans la situation d'aujourd'hui, c'est mettre leur vie en danger sans avoir un résultat positif.

Nous sommes donc toujours prêts à faire ce qui est nécessaire. Nous appuyons les démarches de M. Powell. J'ai communiqué avec mes contacts dans les pays arabes et en Israël même pour dire de toute urgence de cesser la violence et surtout pour demander aux pays arabes de ne pas causer de problèmes à la frontière d'Israël, faisant en sorte que la paix ne soit pas possible dans toute la région.

Nous faisons donc notre part. Je vous assure...

Le Président: L'honorable députée de Halifax a la parole.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la crise au Proche-Orient s'aggrave et on a un besoin désespéré de leadership. Les derniers événements sont vraiment horribles et terribles. À la suite de l'escalade de la violence, voici ce que le premier ministre du Canada avait à dire:

[...] nous ne pouvons pas faire grand-chose [...] si ce n'est prier pour le retour de la paix.

Il est clair que les prières ne suffisent pas. Les Canadiens veulent savoir quelles mesures concrètes leur gouvernement prend pour aider à engager le Proche-Orient sur le chemin de la paix.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis persuadé que ma collègue va reconnaître avec moi que les prières de chacun d'entre nous dans cette enceinte accompagnent M. Powell et toutes les autres personnes de bonne volonté au Proche-Orient qui essaient de mettre un terme au conflit, de faire cesser la violence et de contrer la radicalisation à laquelle on assiste.

Ce que le premier ministre a déclaré était tout à fait juste. Il faut plus que de simples mesures concrètes. Nous avons besoin de prières également. Le gouvernement prend des mesures. J'ai expliqué à la Chambre que nous avons des contacts réguliers avec nos collègues au Proche-Orient, en Europe et aux États-Unis afin de faire avancer la solution reliée à la résolution des États-Unis, de promouvoir le principe...

Le Président: La députée de Halifax a la parole.

Questions orales

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le fait est que les prières et la bonne volonté ne suffisent pas. Ce qui se produit ici, au Canada, est tout à fait inacceptable: le harcèlement des Canadiens d'origine arabe ou juive, les attaques contre leurs mosquées et leurs synagogues, les institutions religieuses de leurs collectivités respectives.

Je voudrais poser au ministre une question très directe. Le gouvernement canadien a-t-il invité les représentants des collectivités islamique et juive du Canada à se réunir afin de lancer un dialogue, d'accroître la compréhension, d'établir des ponts et de collaborer pour faire progresser la paix chez nous et au Proche-Orient?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la députée met le doigt sur une chose que nous pouvons faire en tant que Canadiens. Nous pouvons travailler ensemble dans nos collectivités pour essayer, comme nous le faisons, de faire en sorte que ce débat soit davantage marqué au coin de la raison.

Je garantis à la députée que mon ministère finance des initiatives à cet égard. Nous réunissons des gens de bonne volonté de nos propres collectivités qui disent que nous devons mettre un terme à la violence au Proche-Orient. Ils peuvent exercer une influence sur leurs homologues dans cette région.

Je garantis à la députée que nous faisons cela et que nous allons continuer de le faire. Des gens cherchent désespérément une solution pacifique dans cette région. Nous allons utiliser les intéressés de notre mieux, comme les Canadiens ont toujours servi...

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, il est temps de trouver des solutions au Proche-Orient, et non de jeter des blâmes. Israéliens et Palestiniens ont le cruel sentiment de vivre en état de siège. Pourtant, le plan proposé par l'Arabie saoudite et la résolution de l'ONU démontrent qu'il est possible de faire des progrès. Les Américains prennent maintenant une initiative majeure.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il assurer la Chambre que le Canada fera de sérieux efforts pour libérer cette région de l'atmosphère de siège mortel qui y règne et la mener à des discussions productives? Peut-il nous dire les mesures précises que prend actuellement le Canada?

• (1430)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le très honorable député de sa question, parce que je suis entièrement d'accord avec sa prémisse, selon laquelle il faut tâcher de trouver une solution politique. J'espère que mes réponses précédentes à la Chambre ont démontré que le gouvernement s'emploie à trouver des solutions.

J'assure le très honorable député que nous utilisons toutes les voies diplomatiques qui nous sont accessibles pour discuter avec les différentes parties de la nécessité de mettre fin à la violence et de reprendre les négociations, lesquelles représentent notre seule possibilité de ramener la paix dans cette région terriblement éprouvée.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cela fait

maintenant plus de deux semaines que le Canada a échoué dans ses efforts pour empêcher les Américains d'imposer des droits écrasants sur l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Le ministère du Développement des ressources humaines n'a annoncé aucune mesure spéciale pour venir en aide aux travailleurs du secteur qui sont durement frappés par ces droits.

Y a-t-il un comité spécial du Cabinet chargé de coordonner une proposition visant à venir en aide aux gens des localités et aux industries qui sont actuellement durement touchés? Y aura-t-il des programmes fédéraux spéciaux pour venir en aide à ces localités, à ces industries et à ces gens? Quand les annoncera-t-on?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que nous sommes tous très déçus de ne pas avoir réussi à empêcher les Américains d'imposer des droits de 29 p. 100 sur notre industrie. Il s'agit à notre avis d'une mesure très punitive.

Nous continuons de travailler en très étroite collaboration avec tous les gouvernements provinciaux qui ont participé dès le début à part entière à notre stratégie à deux volets. Nous allons continuer de surveiller de très près la situation de nos exportations aux États-Unis. Nous allons continuer de travailler en relations très étroites avec notre industrie dans les semaines et les mois à venir.

* * *

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre vient de trouver 101 millions de dollars pour acheter des jets d'affaires afin que les membres cossus de son Cabinet et lui puissent voyager dans le luxe. Par contre, nos hélicoptères sont des Sea King de 40 ans.

J'ai une question à poser. Comment les priorités du gouvernement peuvent-elles être faussées au point que nos forces armées soient reléguées au deuxième rang?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui est de l'achat des nouveaux appareils, il a fallu remplacer deux des avions de la flotte. Ils avaient environ 19 ans.

Quant aux Sea King, je suis heureux d'informer la Chambre que l'étape de l'ébauche de présélection s'est terminée il y a deux semaines. Nous passerons sous peu à la présélection officielle, puis aux appels d'offres. Il n'y a eu aucun retard.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il a suffi au premier ministre d'environ trois microsecondes, en 1993, pour annuler le contrat d'achat des hélicoptères EH-101.

Combien de temps faudra-t-il au gouvernement pour annuler cet achat insensé de jets d'affaires pour personnalités et éviter que nos soldats ne soient relégués au deuxième rang?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, cela ne retarde aucunement l'acquisition des hélicoptères pour les forces armées. Le processus se déroule comme prévu. Nous venons de terminer l'étape de l'ébauche de présélection. La prochaine est celle de la présélection officielle, puis nous passerons à l'appel d'offres proprement dit.

Questions orales

Le député pourrait peut-être se renseigner auprès de l'ancien porte-parole de son parti pour le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Son collègue a reçu une excellente information sur ce dossier.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, en visite en Alberta la semaine dernière, le ministre de l'Industrie s'est interrogé publiquement à savoir si le Canada pouvait tout à la fois maintenir son niveau de vie et assurer ses responsabilités environnementales qui découlent du Protocole de Kyoto. Il a de plus affirmé que toute décision en ce sens devrait être basée sur les faits et non sur l'idéologie ou la théorie.

Le ministre de l'Environnement est-il d'accord avec son collègue de l'Industrie lorsque ce dernier semble associer les exigences du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques à des théories et à des idéologies?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement accepte l'idée proposée et les propos du ministre de l'Industrie à l'effet que les décisions du gouvernement doivent être fondées sur des faits. Il ne s'agit pas d'une question d'idéologie. C'est une question de faits et c'est ce que nous allons faire.

• (1435)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le moins qu'on puisse dire, c'est que la réponse du ministre est loin d'être claire par rapport aux propos du ministre de l'Industrie.

De son côté, le ministre des Ressources naturelles soutenait que ça ne valait pas la peine de se conformer au Protocole de Kyoto si on est incapables d'atteindre les objectifs qu'il contient.

Le ministre de l'Environnement est-il également d'accord avec son collègue des Ressources naturelles, qui nous annonce à l'avance que le Canada n'atteindra pas les objectifs du Protocole de Kyoto?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, tous les ministres et certainement les trois ministres mentionnés par l'honorable député ont la même position. C'est la position du premier ministre, à savoir que la question de la ratification sera considérée par le gouvernement après avoir eu des consultations avec les provinces, les territoires, l'industrie touchée et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Elle le sera après avoir mis en place un plan qui sera égal et qui ne sera pas particulièrement difficile à appliquer pour telle ou telle région du pays. C'est tout ce qu'on demande, soit d'avoir ces faits devant nous avant de prendre la décision.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a malheureusement décidé de faire passer le confort et le bon plaisir de ses ministres avant la sécurité de nos soldats qui nous représentent si bien en Afghanistan. C'est vraiment dommage. Le gouvernement a dépensé plus de 100 millions de dollars pour un nouveau Challenger alors qu'il n'est même pas en mesure d'acheter des uniformes convenables pour les soldats qu'il envoie en Afghanistan.

Pourquoi le gouvernement fait-il passer le bon plaisir du premier ministre et des ministres avant la sécurité de nos soldats en Afghanistan?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, ce ne sont que des balivernes. Je viens de rendre visite à nos troupes déployées en Afghanistan. Nos soldats sont très fiers de ce qu'ils font. Ils sont fiers de leurs uniformes. Ils font un travail magnifique. Et en passant, les hélicoptères Sea King rendent également des services inestimables.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est acceptable pour nos soldats d'utiliser des hélicoptères qui datent depuis 40 ans, mais nos ministres ne peuvent voyager à bord des Challenger qui n'ont que 19 ans. Les priorités sont bien mal établies. Le ministre de la Défense n'arrive même pas à fournir des uniformes adéquats aux soldats envoyés en Afghanistan et nos soldats doivent covoyer avec les Américains partout où ils vont.

Le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus profitable de dépenser cet argent pour nos soldats plutôt que pour assurer son confort et celui de ses collègues au cours de leurs déplacements?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le confort et le bien-être de nos troupes ainsi que l'équipement et la formation de nos soldats font partie de mes priorités à titre de ministre de la Défense nationale et de celles du gouvernement. Nous continuerons de donner à nos soldats ce dont ils ont besoin.

En passant, lorsque nous offrons du transport, il nous arrive aussi de prendre des Américains à bord de nos avions. Nous offrons certains services et ils en offrent d'autres. C'est un travail d'équipe.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, les récentes déclarations des ministres de l'Industrie et des Ressources naturelles concernant le Protocole de Kyoto sont une parfaite, mais une parfaite illustration que le gouvernement est divisé sur le sujet.

Est-ce que nous n'avons pas là une preuve du manque de leadership et de la perte d'influence du ministre de l'Environnement au sein du Cabinet, au profit de ses collègues de l'Industrie et des Ressources naturelles?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le leadership sur ce sujet et sur plusieurs autres est dans la main du premier ministre.

Naturellement, tous les ministres du gouvernement le soutiennent dans sa position, soit qu'il faut avoir des consultations avec les provinces et les territoires, qu'il faut avoir des consultations avec l'industrie touchée, qu'il faut avoir des consultations avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Et, en même temps, il faut avoir un plan où le fardeau est partagé entre les différentes régions du pays.

C'est la position du premier ministre et de chacun des membres de son Cabinet.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, on constate que le débat concernant le Protocole de Kyoto prend de multiples directions et s'éloigne des intentions déjà exprimées par ce gouvernement.

Questions orales

Maintenant, on veut savoir si le ministre de l'Environnement peut nous confirmer si, en regard du Protocole de Kyoto, le gouvernement a oui ou non l'intention de respecter sa signature.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Mais bien sûr, monsieur le Président. Je répète que la position du gouvernement est bien claire: oui, on a signé l'accord de Kyoto et on veut avoir la ratification du Protocole de Kyoto.

Mais avant que nous prenions la décision sur la question de la ratification, il faut avoir des consultations avec les provinces, les territoires, les industries touchées, avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et, en même temps, il faut avoir un plan qui partage le fardeau partout au pays, où aucune région n'aura un fardeau plus lourd que l'autre.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LA DETTE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le budget de 2001, le ministre des Finances n'a inscrit aucun montant aux fins de réduction de la dette, même si les Canadiens versent chaque jour 107 millions de dollars d'intérêts sur la dette fédérale. Maintenant que l'économie se porte bien et qu'on s'attend à un excédent supérieur à celui qui était prévu, le ministre des Finances en profitera-t-il pour dire au plus tôt aux Canadiens quel montant il compte affecter à la réduction de la dette cette année?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, avant de répondre, je pourrais peut-être féliciter le député de Peace River pour sa nomination en tant que porte-parole de son parti en matière de finances. Sa question marque un bon début.

Le remboursement de la dette est très important pour le gouvernement et pour les Canadiens. C'est pourquoi nous avons réduit la dette de 35 milliards de dollars depuis quatre ans. Étant donné l'amélioration de nos résultats, il faut espérer que, lorsqu'il sera annoncé, le montant affecté à la réduction de la dette sera supérieur à celui qui était envisagé au départ.

* * *

LES CAMPAGNES À LA DIRECTION

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est encourageant à entendre. Je remercie le ministre de ses bonnes paroles.

Je voudrais aussi fournir au ministre l'occasion de clarifier aujourd'hui les relations de travail qui existent entre son ministère et l'agent de financement des libéraux de Calgary, Jim Palmer.

Comment le ministre des Finances peut-il garantir aux Canadiens qu'il n'y avait aucun conflit d'intérêts dans ce cas? M. Palmer ne faisait-il pas la promotion de la politique fiscale dans le but de réunir des fonds pour la campagne à la direction du ministre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député sait fort bien que M. Palmer est un avocat hors pair en matière de ressources naturelles et un fiscaliste remarquable.

Le conseiller en éthique s'est penché sur tous les faits de cette affaire. Il a déclaré que le dossier avait été traité de façon satisfaisante. Il a amplement commenté cette affaire.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Les Sea King de la marine canadienne se trouvent depuis longtemps à la base des Forces canadiennes de Shearwater.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si les remplaçants des Sea King seront aussi à Shearwater?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, une étude a été effectuée au sujet de l'endroit où seront basés les hélicoptères de remplacement des Sea King. Cette étude sera annoncée d'ici la fin de l'année.

Je suis heureux d'informer le député que les hélicoptères seront toujours basés à Shearwater, en Nouvelle-Écosse, en ce qui concerne la côte est, et à Pat's Bay, à l'Aéroport international de Victoria, pour ce qui est de la côte ouest.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique se demandent qui diable est chargé du dossier du bois d'oeuvre.

D'une part, le ministre des Ressources naturelles propose publiquement que le Canada réexamine son appui aux demandes des États-Unis en matière d'énergie, voire qu'il paie le coût des droits de douane et aide le secteur et les travailleurs. D'autre part, le vice-premier ministre reste silencieux. Nous avons entendu les observations qu'il a faites en Colombie-Britannique au sujet d'une aide qui est désespérément nécessaire. Manifestement, il s'est distancé du ministre.

Pendant que ce jeu se poursuit, les collectivités et les travailleurs souffrent. Nous voulons savoir aujourd'hui quelle est exactement la position du gouvernement, quelle aide sera apportée, quelles sont les autres propositions et qui parle...

Le Président: Le ministre du Commerce international a la parole.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Cabinet parle d'une seule voix.

Nous, de ce côté-ci, sommes très préoccupés par les mesures punitives des États-Unis. Nous les avons dénoncées et avons dit qu'elles étaient inacceptables.

Bien sûr, chaque ministre est chargé de son propre ministère. Il y a le ministre des Ressources naturelles et, sauf erreur, les forêts sont une ressource naturelle. La ministre du Développement des ressources humaines possède certains moyens d'action et est chargée de certains programmes. Je continuerai de faire mon travail à titre de ministre du Commerce international.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les Britanno-Colombiens bien intentionnés se demandent avec perplexité quelle attitude prendre à l'égard du référendum sur les négociations de traités et sur les revendications territoriales des premières nations dont le formulaire leur est parvenu par la poste. Non seulement les huit questions sont mal libellées et difficiles à comprendre, mais aussi elles semblent conçues intentionnellement pour lier le gouvernement à des positions que jamais les premières nations ne pourront accepter et ainsi compromettre toutes les négociations à venir sur les revendications territoriales.

Questions orales

Le ministre des Affaires indiennes reconnaîtra-t-il que soumettre les droits d'une minorité au jugement de la majorité est choquant, sème la discorde et est incendiaire? Dira-t-il aux Canadiens qu'il désapprouve fondamentalement lui aussi la tenue de ce référendum en Colombie-Britannique sur la question délicate des négociations sur les revendications territoriales?

● (1445)

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, dans l'intérêt de l'économie et de la population de la Colombie-Britannique, le gouvernement du Canada a pour position qu'il faut engager des négociations tripartites avec les bandes indiennes afin d'élaborer des traités modernes et de donner un caractère certain aux régimes fonciers. Cela permettrait, par exemple, d'après les plus récentes études que nous avons effectuées, un essor du développement économique de plusieurs milliards de dollars par année.

Nous estimons également que les référendums ne sont pas utiles. Nous préférons nous asseoir à la table et négocier.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre vient tout juste d'autoriser l'achat de deux nouveaux avions à réaction au coût de 100 millions de dollars pour ses déplacements personnels. Par ailleurs, il dit aux forces armées canadiennes de louer des avions pour assurer le transport du matériel et des militaires. Le commandant de l'escadron chargé d'assurer les déplacements aériens du premier ministre a déclaré que les avions à réaction actuels sont en «excellent» état.

Le gouvernement écoutera-t-il la vérificatrice générale et annulera-t-il l'achat de nouveaux avions luxueux pour le premier ministre, et consacra-t-il l'argent à l'acquisition de nouveaux avions ou hélicoptères pour nos soldats qui en ont vraiment besoin?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous allons de l'avant avec l'acquisition d'hélicoptères. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises à la Chambre. Comme je l'ai souligné il y a quelques minutes, on annoncera vers la fin de l'année quelle sera la cellule du nouvel hélicoptère.

Entre-temps, les deux nouveaux Challenger constituent une amélioration par rapport aux avions en service. Ils auront un plus long rayon d'action. Leur efficacité énergétique et leur avionique seront améliorées. De la sorte, le gouvernement sera en mesure de mieux s'acquitter de ses fonctions lorsque des déplacements s'imposent.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, les Canadiens voient les membres décrépis du Cabinet se déplacer dans de nouveaux avions à réaction pendant que les fiers professionnels des forces armées volent à bord de vieux hélicoptères.

Le rapport du chef d'état-major de la Défense précisait expressément que:

Étant donné que cette flotte ne présente pas de tendances ou de problèmes identifiables, et compte tenu de la régularité élevée des vols des Challenger, aucune mesure corrective comme la modernisation ou le remplacement de la flotte n'est recommandée à ce stade-ci.

Pourquoi le désir du premier ministre de se déplacer de façon impériale l'emporte-t-il sur les intérêts du contribuable canadien et des forces armées canadiennes?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les commentaires figurant dans le rapport d'état-major ont trait à la sécurité et à la fiabilité, et ce n'est pas ce qui est en cause ici. Il s'agit en l'occurrence de fournir un avion nettement amélioré qui sera en mesure de se rendre en Europe sans escale, qui sera plus efficace sur le plan énergétique et qui pourra emprunter un plus grand nombre de pistes.

Tous les projets relatifs aux militaires se poursuivent. Cette mesure n'aura aucune répercussion sur quelque projet que ce soit des Forces canadiennes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le ministre de l'Environnement a dit que la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto ne coûterait aux Canadiens que cinq milliards de dollars. La semaine dernière, le ministre a évalué que l'application de ce protocole leur coûterait 10 milliards de dollars. Le montant nécessaire vient de doubler, mais selon des études réalisées par l'industrie, des universitaires et le gouvernement, il pourrait être supérieur à 40 milliards de dollars.

Le ministre de l'Environnement participe actuellement à une tournée pancanadienne alarmiste au cours de laquelle il est censé consulter les Canadiens sur le Protocole de Kyoto; quand va-t-il réellement faire face aux coûts réels de mise en oeuvre de ce protocole?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait se rappeler qu'on s'expose à des coûts énormes en ne s'occupant pas des problèmes liés aux changements climatiques.

Le député devrait songer à sa région du sud de l'Alberta. La sécheresse a de graves répercussions sur tous les agriculteurs de cette partie de l'Alberta. Il devrait réfléchir aux répercussions touchant le nord de l'Alberta ainsi que les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut. Il devrait comprendre que l'inaction préconisée par son parti est assortie de coûts importants.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, où sont les études pour étayer ces allégations?

Il y a quelques années, à la Chambre, le ministre de l'Industrie a évalué que l'enregistrement des armes à feu coûterait 85 millions de dollars. Aujourd'hui, le coût de l'enregistrement des armes à feu dépasse 700 millions de dollars.

Peut-on s'attendre à ce que les estimations du ministre concernant les coûts de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto soient à peu près aussi exactes?

● (1450)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le député se fourvoie par rapport à ce que j'ai dit ou n'ai pas dit. Disons que ses propos concernent plus de choses que je n'ai pas dites que le contraire.

En fait, je ne puis fournir à la Chambre une estimation des...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. David Anderson: Monsieur le Président, les députés d'en face ont beau rire, il s'agit d'un problème important. J'estime que nous ne pouvons pas fournir de réponse sérieuse à la question des coûts tant que les membres du comité fédéral-provincial-territorial n'auront pas terminé leur analyse des chiffres. Ce sera...

Questions orales

Le Président: Le député de Témiscamingue a la parole.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le 22 mars dernier, le département du Commerce américain a établi à 29 p. 100 les droits compensatoires et antidumping applicables au bois d'oeuvre canadien. Ces mesures ont un impact dévastateur sur l'industrie québécoise et canadienne du bois d'oeuvre. Après consultation, le Bloc québécois a présenté un plan qui permettrait d'aider l'industrie à traverser la crise actuelle.

Le ministre du Commerce international est-il conscient de l'urgence d'établir un tel plan d'aide, réclamé à la fois par les provinces, l'industrie et les travailleurs?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que dans le dossier du bois d'oeuvre, nous avons travaillé très étroitement avec le gouvernement du Québec, notamment pour les communautés de travailleurs au Québec. Nous avons également consulté étroitement les représentants de l'industrie. Nous continuons d'avoir un dialogue extrêmement nourri avec eux.

De notre côté, au gouvernement, on sait très bien que chacun de mes collègues, avec les programmes qui sont de notre responsabilité, ont fait des efforts considérables pour s'assurer que les travailleurs, les communautés et l'industrie soient dans une situation leur permettant de vivre la situation qui nous est imposée par les Américains de la façon la plus acceptable possible.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, le dossier du bois d'oeuvre touche directement des milliers de travailleurs partout au Québec et au Canada.

Le ministre est-il conscient que ses responsabilités lui demandent de mettre de l'avant des propositions concrètes, comme celles avancées par le Bloc québécois pour aider les trois groupes directement touchés par la crise, c'est-à-dire les grandes entreprises, les petites entreprises et les travailleurs?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons, comme vous le savez, un grand nombre de programmes qui existent partout à travers le gouvernement, que ce soit au ministère de l'Industrie, au ministère du Développement des ressources humaines ou au ministère des Ressources naturelles. Nous avons une action, à l'heure actuelle, où nous sommes évidemment à considérer ces programmes qui existent partout à travers notre gouvernement canadien.

Nous sommes prêts à travailler avec les provinces, comme nous l'avons fait au cours de la dernière année, à travailler avec les travailleurs et avec les communautés qui sont affectés par ces mesures américaines.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Cabinet est divisé sur le Protocole de Kyoto. Selon le ministre de l'Environnement, le ciel nous tombera sur la tête si nous ne signons pas le Protocole de Kyoto, et selon le ministre de l'Industrie, l'économie s'effondrera si nous le signons.

Si le ministre de l'Environnement n'arrive pas à convaincre son collègue, le ministre de l'Industrie, que le Protocole de Kyoto est

plus utile que néfaste, comment diable en convaincra-t-il jamais les Canadiens?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, quatre ou cinq fois déjà aujourd'hui, j'ai fourni l'information que demande le député.

Le gouvernement n'envisagera de ratifier le Protocole de Kyoto qu'après avoir consulté à fond les provinces, les territoires, des groupes industriels intéressés et des Canadiens de tout le pays. En outre, nous mettrons en place un plan qui ne pénalisera aucune région indûment ni injustement. Telle est la position du gouvernement fédéral, une position que les Canadiens semblent trouver parfaitement raisonnable.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que son collègue, le ministre de l'Industrie, a déjà pris position. Il dit que le Protocole de Kyoto ne fonctionnera pas, parce qu'il nuira trop à l'économie.

Si, avec toutes les preuves qu'il a recueillies jusqu'à maintenant, le ministre ne peut pas convaincre son collègue, le ministre de l'Industrie, que le Protocole de Kyoto est une bonne chose, comment diable pourra-t-il en convaincre les Canadiens?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je recommande à nouveau au parti de l'Alliance d'attendre le rapport du comité fédéral-provincial-territorial qui est en train d'évaluer le coût d'application du Protocole de Kyoto, rapport dont la publication est prévue pour la fin du mois ou le début du mois prochain. Il semble opportun de laisser les hauts fonctionnaires qui sont penchés sur l'accord de Kyoto tel que modifié en novembre dernier par l'accord de Marrakech terminer leur travail avant de jouer aux prophètes de malheur comme le fait maintenant le député.

* * *

• (1455)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, la plupart d'entre nous savons que Taïwan est devenue une véritable puissance économique. Autrefois dictature répressive, Taïwan est aujourd'hui une démocratie robuste. Elle fait figure de modèle pour le monde et mérite l'appui du Canada.

Le Canada a pris note de la revendication de la République populaire de Chine à l'endroit de Taïwan, mais cela ne veut pas dire que le Canada entérine cette revendication.

Le secrétaire d'État responsable de l'Asie-Pacifique peut-il dire à la Chambre comment il usera de son influence pour faire évoluer cette politique de la Chine unique?

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, cette politique nous a assuré la souplesse nécessaire pour maintenir et accroître des échanges culturels, économiques et de peuple à peuple avec Taïwan qui, comme le député le sait, se classe au quatrième rang des partenaires commerciaux du Canada en Asie.

Tout en pressant Beijing et Taipei de résoudre leurs différends, nous entendons continuer d'appuyer les efforts des bureaux commerciaux canadiens à Taipei et d'approuver rapidement les séjours de toutes les personnes qui en feront la demande selon les modalités des rapports que nous entretenons avec Taïwan.

*Questions orales***LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA**

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement libéral ignore de toute évidence le diction selon lequel le crime ne paie pas.

Les prisons fédérales fournissent, et à juste titre, la nourriture, les vêtements et le logement à leurs détenus, mais sous l'autorité du gouvernement actuel ces détenus reçoivent aussi gratuitement des films pornos et de la pizza, ils logent dans des pavillons très confortables, obtiennent des diplômes d'études collégiales, des drogues, et ils peuvent maintenant toucher 700 \$ par semaine à titre de rémunération incitative. Il n'est pas étonnant que nos prisons soient surpeuplées.

Le solliciteur général va-t-il confirmer ou nier que les détenus des prisons fédérales reçoivent des primes d'encouragement de 600 \$ à 700 \$ par semaine?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la chose s'est produite dans un cas et dans un établissement, mais je puis assurer à l'honorable député et à la Chambre que le Service correctionnel du Canada m'a fait savoir que cela ne se reproduirait pas.

* * *

[Français]

LE SIDA

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, en visite en Afrique du Sud, le premier ministre a refusé de se prononcer quant à la manière de dépenser les sommes versées par le Canada pour lutter contre le sida en déclarant qu'il n'avait «pas de commentaires à faire sur la façon dont les programmes sont implantés dans un pays ou un autre.»

Comment le vice-premier ministre peut-il expliquer une déclaration si insouciant de la part du premier ministre, alors que le sida a tellement fait de ravage en Afrique du Sud?

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le 5 décembre 2000, nous avons annoncé que le financement global de la lutte contre le VIH et le sida allait quadrupler au cours des cinq années suivantes, passant de 20 millions à 80 millions de dollars par année, soit un investissement total de 270 millions de dollars. Nous respectons l'objectif que nous nous sommes fixé dans la lutte contre le VIH et le sida.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, l'échec des négociations concernant le bois d'oeuvre a entraîné la fermeture d'usines et le licenciement de milliers de travailleurs. En outre, les entreprises touchées doivent aujourd'hui assumer des frais juridiques de l'ordre de millions de dollars pour mener les procès devant l'ALENA et l'OMC.

Le gouvernement envisage-t-il d'aider ces entreprises à payer les frais juridiques des procès devant l'ALENA et l'OMC?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à quelques reprises aujourd'hui à la Chambre, le gouvernement a chargé plusieurs de ses ministères d'étudier de très près les programmes déjà en place pour aider les travailleurs, les collectivités et le secteur. Nous étudions en ce moment même diverses solutions en vue de leur apporter une aide supplémentaire pour les mois et les années à venir,

une aide qui leur permettra de faire face aux mesures punitives que nous ont imposées les Américains.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, dans le budget de 2000, le gouvernement a affecté 900 millions de dollars au Programme de chaires de recherche pour aider les universités canadiennes à attirer et à conserver les meilleurs chercheurs, et en faire des lieux propices à l'excellence en recherche dans les sciences naturelles, le génie, les sciences de la santé, les sciences sociales et les sciences humaines.

Le ministre de l'Industrie peut-il dire à la Chambre si nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif de créer 2 000 chaires à l'horizon 2005?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme le savent les députés, les chaires ont été créées pour nous donner un autre moyen de promouvoir la recherche au Canada et de favoriser notre objectif de faire du Canada l'économie la plus novatrice dans le monde.

Nous avons récemment annoncé l'octroi de 94 millions de dollars pour financer la création de 88 chaires de plus, ce qui nous amène au quart du nombre total de chaires que nous souhaitons financer. Sur un total de 2 000 chaires, nous en avons financé 532 à ce jour. Les 88 chaires nouvellement financées concerneront entre autres 14 chercheurs venus de l'étranger, dans le cadre de notre projet d'inverser l'exode des cerveaux. Cette initiative est pour nous une autre façon de renforcer l'économie nationale.

* * *

● (1500)

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est encourageant d'entendre le solliciteur général dire que CORCAN, le Service correctionnel du Canada, s'est fourvoyé en versant 700 \$ par semaine à certains prisonniers détenus dans ses institutions. Faut-il s'étonner qu'ayant de l'argent en poche, trois détenus, dont le double meurtrier Raymond Tudor, se soient échappés d'institutions fédérales au cours d'une période d'une semaine?

Ma question s'adresse au solliciteur général. Quelle portion du salaire des détenus est consacrée à leur logement et à leur nourriture, et quelle proportion, si tel est le cas, sert à rembourser les victimes?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue sait pertinemment qu'une portion de la rémunération des détenus, qui s'élève normalement à moins de 7 \$ par jour, est consacrée au logement et à la nourriture des détenus.

Je sais que mon collègue n'a aucunement l'intention de laisser entendre qu'un grand nombre de personnes reçoivent de grosses sommes d'argent et que beaucoup de détenus s'échappent des établissements à sécurité maximum ou moyenne.

Lorsque des individus s'échappent de ces institutions, la GRC, ou un autre corps policier, est avertie immédiatement et les mesures appropriées sont prises.

Initiatives ministérielles

[Français]

LE SIDA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ce que la déclaration du premier ministre en Afrique du Sud illustre, c'est plutôt l'irresponsabilité dont il fait preuve en ne se souciant pas de la manière dont les fonds dédiés au sida sont utilisés.

Comment le vice-premier ministre peut-il justifier une telle irresponsabilité quand on sait que le Canada verse une aide de 10 millions de dollars aux programmes sud-africains destinés à lutter contre le sida?

[Traduction]

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, commençons par le commencement. La prévention et l'éducation sont les mesures les plus importantes pour enrayer le VIH et le sida. Comme je viens de le dire, en 2000, nous nous sommes engagés à quadrupler notre financement, le faisant passer de 20 millions de dollars à 80 millions de dollars par an, pour lutter contre le VIH et le sida.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE DÉCÈS DE LA REINE-MÈRE

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion n° 24 des initiatives ministérielles.

● (1510)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 264)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bigras	Bourgeois
Brien	Desrochers
Dubé	Gagnon (Québec)
Gauthier	Laframboise
Lalonde	Lancôt
Lebel	Loubier
Marceau	Ménard
Picard (Drummond)	Roy
Sauvageau — 19	

CONTRE

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bailey
Bakopanos	Barnes
Bennett	Benoit
Bertrand	Binet
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brison	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Caplan
Carroll	Casey
Castonguay	Catterall
Chatters	Clark
Coderre	Collenette
Comartin	Copps
Cotler	Cullen

Cummins	Cuzner
DeVillers	Dion
Dromisky	Drouin
Duplain	Eastar
Eggleton	Epp
Eyking	Fitzpatrick
Folco	Forseth
Godfrey	Goodale
Gouk	Graham
Grey	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Lill
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Manley
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield	McCormick
McDonough	McKay (Scarborough East)
McLellan	Merrifield
Minna	Mitchell
Murphy	Nault
Neville	O'Reilly
Pallister	Patry
Penson	Pettigrew
Pratt	Price
Proctor	Proulx
Provenzano	Redman
Regan	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Schmidt
Serré	Skelton
Solberg	Sorenson
Speller	St-Jacques
St-Julien	Stewart
Stoffér	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Tirabassi	Tonks
Torsney	Vanelief
Vellacott	Wasylycia-Leis
Whelan	Wilfert
Williams	Yelich — 144

PAIRÉS

Députés

Asselin	Augustine
Bagnell	Bélangier
Bergeron	Bonwick
Comuzzi	Crête
Dalphonnd-Guiral	Discepola
Duceppe	Finlay
Fontana	Fournier
Fry	Gagnon (Champlain)
Girard-Bujold	Goodale
Guay	Guimond
Ianno	Jackson
Mahoney	McCallum
Mills (Toronto—Danforth)	Pagtakhan
Paquette	Perron
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Ur
Venne	Wood — 36

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre les partis, et vous constaterez qu'il y a unanimité pour mettre immédiatement aux voix la motion principale.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1520)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 265)

POUR

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bailey
Bakopanos	Barnes
Bennett	Benoit
Bertrand	Binet
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Caplan
Carroll	Casey
Castonguay	Catterall
Cauchon	Chatters
Clark	Coderre
Collenette	Comartin
Copps	Cotler
Cullen	Cummins
Cuzner	DeVillers
Dion	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Epp	Eyking
Fitzpatrick	Folco
Forseth	Godfrey
Goodale	Gouk
Graham	Grey
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hubbard
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lee
Lill	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Manley	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Mayfield
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	McLellan

Merrifield	Minna
Mitchell	Murphy
Nault	Neville
O'Reilly	Pallister
Patry	Penson
Pettigrew	Pratt
Price	Proctor
Proulx	Provenzano
Redman	Regan
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Schmidt	Serré
Skelton	Solberg
Sorenson	Speller
St-Jacques	St-Julien
Stewart	Stoffer
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Vanclief	Vellacott
Wasylycia-Leis	Whelan
Wilfert	Williams
Yelich — 145	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bigras	Bourgeois
Brien	Desrochers
Dubé	Gagnon (Québec)
Gauthier	Laframboise
Lalonde	Lancôt
Lebel	Loubier
Marceau	Ménard
Picard (Drummond)	Roy
Sauvageau — 19	

PAIRÉS

Députés

Asselin	Augustine
Bagnell	Bélangier
Bergeron	Bonwick
Comuzzi	Crête
Dalphonde-Guiral	Discepolo
Duceppe	Finlay
Fontana	Fournier
Fry	Gagnon (Champlain)
Girard-Bujold	Goodale
Guay	Guimond
Ianno	Jackson
Mahoney	McCallum
Mills (Toronto—Danforth)	Pagtakhan
Paquette	Perron
Plamondon	Rocheleau
St-Hilaire	Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)	Ur
Venne	Wood — 36

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Affaires courantes

* * *

[Traduction]

LE TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

Le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport annuel de 2001 du Tribunal canadien des droits de la personne.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

EXPORTATIONS ET DÉVELOPPEMENT CANADA

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles de notre pays, le rapport annuel 2001 intitulé «Bâtir l'avenir» de la société Exportations et Développement Canada.

[Traduction]

Je profite également de l'occasion, en vertu du paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, pour déposer dans les deux langues officielles le sommaire du plan général 2002-2006 d'Exportation et Développement Canada.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant la visite bilatérale qui s'est déroulée du 7 au 9 mars 2002 en Écosse, au Royaume-Uni.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je crois que si vous en faites la demande, vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre à l'égard de la motion ci-après concernant les travaux de la Chambre pour demain. Je propose:

Que, le mardi 9 avril 2002, la séance soit suspendue de 11 h 30 à 14 heures.

Le Président: La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité que le leader du gouvernement à la Chambre propose cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1525)

PÉTITIONS**L'INDUSTRIE VINICOLE**

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des Canadiens désireux d'élargir le secteur de la culture de la vigne au Canada. Les pétitionnaires viennent de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et d'autres provinces. Ils savent que le ministre de l'Agriculture s'est montré en faveur de cet effort pour étendre la culture de la vigne au-delà des zones traditionnelles.

Les pétitionnaires soulignent que l'utilisation de nouvelles variétés de vignes résistantes au froid et aux maladies de la vigne, actuellement cultivées aux États-Unis, permettrait de créer une industrie vinicole viable dans de grandes parties des zones de rusticité quatre, cinq et six du territoire canadien. Les signataires font également valoir que ces variétés permettraient d'augmenter le niveau d'emploi dans les pépinières et dans l'industrie vinicole au Canada en plus d'offrir une culture de remplacement aux agriculteurs affectés par la baisse des prix des produits de base, notamment les pommes.

Tous les signataires de cette pétition sont disposés à acheter des ceps de vigne outre-mer et à payer des redevances raisonnables pour ceux-ci. Par conséquent, ils exhortent le Parlement à accélérer les procédures pour que les variétés de vigne présentement cultivées et élaborées dans le cadre de programmes comme ceux de l'université du Minnesota, de l'université Cornell et du centre Elmer Swenson du Wisconsin soient plus rapidement mises en vente dans les pépinières canadiennes.

LES MALADIES DU REIN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des citoyens de Peterborough qui sont préoccupés au sujet des maladies du rein. Les pétitionnaires signalent qu'au Canada, c'est un problème de taille qui s'aggrave, mais que de véritables progrès sont réalisés pour traiter les différents aspects de ces maladies.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à encourager les Instituts de recherche en santé du Canada à inclure explicitement la recherche sur les maladies du rein et à y consacrer un des instituts du réseau qui serait appelé Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 109 et 112.

Question n^o 109—**M. Bill Casey:**

En ce qui concerne le marché passé par la Défense nationale du Canada avec Reid's Bus Service pour le transport aller-retour de cadets de Parrsboro à Amherst les 2 et 3 février 2002: a) quel a été le montant du marché; b) combien d'entreprises indépendantes ont été sollicitées; c) quelle est la politique actuelle concernant le recours à des entrepreneurs privés pour assurer le transport de cadets dans des collectivités rurales comme Parrsboro; d) le service fourni par Reid's Bus Service représente-t-il un changement par rapport à la politique établie et, dans l'affirmative, qui l'a autorisé?

*Affaires courantes***L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):**

a) Les coûts liés au transport des cadets de Parrsboro à Amherst, le 2 février 2002, se sont élevés à 283,40 \$. Les coûts liés au transport des cadets d'Amherst à Parrsboro, le 3 février 2002, étaient de 268,40 \$.

b) Dans ce cas, aucun appel d'offre à la concurrence n'a été fait. La BFC Halifax a fait appel aux services de la compagnie d'autobus Zinck en vertu de la convention d'offre à commandes (COC) existante. La compagnie d'autobus Zinck a transmis cette demande à une filiale, la compagnie d'autobus Boyd. Le service d'autobus Reid n'a pas été impliqué.

c) Il n'existe pas de politique précise régissant le transport des cadets dans des collectivités rurales comme Parrsboro. En vertu des lignes directrices du Conseil du Trésor et de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les besoins en matière de transport du personnel du MDN (y compris des cadets) sont comblés grâce aux ressources du MDN, aux conventions d'offre à commandes (COC) ou à des bons de commande locale. Les COC sont établies annuellement afin que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux soit en mesure de satisfaire aux exigences du MDN. Les COC sont conclues avec des entreprises en fonction de leur capacité de fournir le service au meilleur prix. Les services d'entrepreneurs de transport privé dans des collectivités rurales comme Parrsboro peuvent être retenus si le fournisseur de service avec lequel la COC a été conclue ne peut accomplir la tâche demandée. De plus, si un entrepreneur de transport privé offre un meilleur prix que le fournisseur de service initial, et qu'il est en règle, il est possible d'avoir recours à ses services par le biais d'un bon de commande locale.

d) Le service offert aux cadets à Parrsboro ne constitue pas un changement dans la politique et est conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor et de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Question n° 112—M. John Herron:

En ce qui concerne la diffusion des alertes météorologiques d'Environnement Canada, le gouvernement peut-il préciser quels efforts particuliers sont déployés pour: a) concevoir un service All-Channel Alert (ACA); b) faire connaître le réseau Radio-Météo; c) développer la diffusion sélective sur Internet; d) si ces efforts n'ont pas été encore faits, pourquoi?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Le ministère de l'Environnement et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes m'informent comme suit:

Environnement Canada

Pour ce qui est de la diffusion des alertes météorologiques d'Environnement Canada (EC), le gouvernement est heureux de vous faire part des mesures suivantes:

a) Mise sur pied d'un service All-Channel Alert (ACA)

EC et Pelmorex (*The Weather Network/Météomédia*) continuent de travailler à l'élaboration d'un système d'alerte national pour les abonnés du service télévision au câble. Le système prévoit l'affichage de messages écrits, comme des alertes météorologiques, au bas de l'écran sur toutes les chaînes d'une région désignée desservie par un câblodistributeur. Pelmorex prévoyait de financer ce système par une augmentation de 13¢ par mois par abonné. Dans une décision annoncée le 23 février 2001, le CRTC a rejeté la demande. Les motifs du rejet du CRTC sont les suivants:

—l'absence de plan détaillé pour la mise en œuvre le plus rapidement possible du service sur les systèmes de télévision numérique;

—le manque de clarté dans la proposition d'établissement des coûts;

—la nécessité de répondre aux besoins des malvoyants.

Actuellement, Pelmorex et l'industrie de la radiodiffusion et de la câblodistribution ont résolu les questions techniques et administratives décrites dans la décision du CRTC, à l'exception du financement. On croit qu'il est essentiel de réduire de 3¢ ou plus l'augmentation actuelle de 13¢ par mois par abonné pour obtenir l'appui du CRTC. Des efforts sont déployés pour résoudre cette question. De plus, les événements du 11 septembre ont accentué le besoin de pouvoir joindre efficacement les citoyens en cas d'urgence. À cet égard, EC collabore avec Industrie Canada (IC) et le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) à l'élaboration d'une stratégie visant à mettre sur pied un système national d'avertissement d'urgence dont l'ACA pourrait constituer une composante. On s'attend à ce que Pelmorex soit en mesure de déposer à nouveau une demande au CRTC d'ici le début de l'été.

b) Promotion du réseau Radiométéo

Au cours des deux dernières années, le réseau Radiométéo d'Environnement Canada a subi une restructuration en profondeur qui a permis de régler efficacement les problèmes de désuétude de l'infrastructure. De plus, un programme de transformation majeur est en cours grâce auquel, d'ici la fin du mois, toute la programmation de Radiométéo d'Environnement Canada se fera dans les deux langues officielles. La stratégie générale de communication de Radiométéo demeure étendue mais modeste. Des feuilles de renseignement ont été imprimées et diffusées dans toutes les régions d'Environnement Canada. En outre, des pages Web réservées décrivent le service Radiométéo aux internautes:

http://www.smc.ec.gc.ca/cd/factsheets/wxradio/index_e.cfm

http://www.msc-smc.ec.gc.ca/cd/factsheets/wxradio/index_f.cfm

(Remarque: la région de l'Ontario entreprend une campagne de publicité ciblée à deux endroits—London et Sudbury. Des publicités imprimées et radiophoniques seront diffusées pendant une période de trois à quatre semaines dans chaque localité pour promouvoir le service Radiométéo. Les résultats de la campagne seront évalués dans leur ensemble d'ici la fin d'avril pour déterminer si ce type de programme ciblé sera étendu à d'autres sites de la région de l'Ontario.)

c) Élaboration d'une technologie du pousser Internet

Initiatives ministérielles

Environnement Canada continue d'examiner l'utilisation de la Technologie en informatique (TI) comme service de diffusion de masse. Il y a des initiatives en cours qui vont démontrer la faisabilité de «pousser» les alertes météorologiques à des intervenants de première ligne comme les agents de la protection civile, les pompiers, la police et d'autres représentants municipaux. Ce service sera mis à l'essai cette année auprès d'un groupe sélectionné. La mise à l'essai sera suivie d'un examen complet pour s'assurer que toutes les alertes météorologiques auront été transmises rapidement et efficacement. Il faut absolument qu'Environnement Canada vérifie si les canaux de transmission sont fiables et s'ils peuvent assurer la transmission des alertes météorologiques en quelques secondes, et ce, dans 100 p. 100 des cas. À plus long terme, s'il est techniquement possible de le faire avec les mêmes normes de transmission, le service pourrait être étendu au public, à condition de pouvoir garantir les points concernant la transmission.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

a) Comme agence réglementaire indépendante, nous ne développons pas et ne faisons pas la promotion de telles initiatives. Nous n'intervenons qu'au niveau de l'attribution de licence et de la distribution du service et ce, suite à une demande.

Nous comprenons qu'une telle demande pourrait nous être soumise pour un service d'alerte pour la télévision, mais nous n'avons rien en ce moment.

M. Geoff Regan: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LE PROCHE-ORIENT

Le Président: La présidence est saisie de trois demandes de débat d'urgence portant sur le même sujet.

[Français]

La première demande reçue provenait de l'honorable députée de Mercier. J'écouterai donc l'honorable députée sur ce point.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je vous ai fait parvenir une demande de débat d'urgence sur la crise au Proche-Orient.

Brièvement, les citoyens ont à répétition devant les yeux des images extrêmement inquiétantes et angoissantes. Les commentaires des journalistes et ce qui se passe là-bas sont également angoissants. Depuis le début de la deuxième Intifada, il y a eu près de 2 000 morts.

Cela nous touche ici de plusieurs façons, parce que des citoyens, qui sont soit d'origine juive, soit d'origine arabe, se sentent impliqués encore davantage et expliquent aux citoyens ce qu'il en est.

D'autre part, les résolutions de l'ONU et les demandes de Kofi Annan et du président Bush pour que les Israéliens sortent des territoires qu'ils sont en train d'occuper de nouveau dans une sorte d'abandon complet du processus d'Oslo ne sont pas sans beaucoup nous préoccuper. Cela laisse présager un élargissement international du conflit. En ce moment, il y a des bombardements au sud du Liban et Saddam Hussein vient de couper les approvisionnements de pétrole. Les raisons d'être inquiets sont donc extrêmement nombreuses.

Comme parlementaires, nous revenons d'une période de relâche au cours de laquelle nos concitoyens nous ont fait état de leurs craintes. Nous avons vu, entendu et participé à des manifestations. L'inquiétude est grande et il y a des questions sur le rôle que le Canada peut jouer.

Le ministre des Affaires étrangères a dit que le Canada était même prêt à envisager de participer à une force d'interposition le temps venu. Le Canada est donc concerné et a joué un rôle quand on fait l'histoire de ce conflit. Il a donc une responsabilité.

Pour toutes ces raisons et pour rassurer la population, pour être en mesure de pouvoir faire des propositions et de ne pas laisser se dérouler ce conflit sans que nous ayons une prise sur celui-ci, je demande qu'il y ait un débat d'urgence sur le sujet.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

● (1530)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai soigneusement considéré la requête de l'honorable députée de Mercier. Elle a l'appui des honorables députés de Cumberland—Colchester et de Brampton-Centre.

À mon avis, la position de l'honorable députée de Mercier est correcte. C'est une question urgente. La présidence décide donc qu'il y aura un débat sur ce sujet.

[Traduction]

Conformément aux pouvoirs que me confère le Règlement, je décide que le débat se tiendra demain soir plutôt que ce soir. En conséquence, le débat se tiendra en conformité avec le Règlement, à l'heure habituelle d'ajournement de la Chambre demain soir.

[Français]

Je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 20 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL (CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX ET ARMES À FEU) ET LA LOI SUR LES ARMES À FEU

La chambre reprend l'étude du projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe de motions n° 1.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-15B et que, pour commencer, je mentionne le titre du projet de loi. Aujourd'hui, je veux parler d'activisme des juges. Avant d'aller plus loin je ferai remarquer, pour l'édification des rares libéraux ici présents, qu'il y a un lien précis avec le projet de loi. Ils n'auront pas à me rappeler à l'ordre car j'ai l'intention d'établir qu'il existe effectivement un lien entre ce sujet et le projet de loi dont la Chambre est saisie.

Initiatives ministérielles

On parle beaucoup d'activisme des juges en ce moment. Beaucoup de gens sont très fâchés par les décisions que prennent les juges ces jours-ci. C'est pourquoi ils réclament une révision du système judiciaire lui-même, de la manière de choisir les juges, de leur mandat, des conditions dans lesquelles ils exercent, etc.

Un exemple des choses qui tracassent les gens en ce qui concerne l'activisme des juges est la libération conditionnelle, une disposition que nous devons au gouvernement libéral. Le système de la libération conditionnelle permet aux juges de condamner une personne à servir sa peine entièrement dans la société sans avoir à aller en prison. L'idée derrière cela est apparemment que si le juge estime qu'une personne ne représente aucun risque pour la société, il n'est pas tenu de la condamner à une peine de prison.

Les Canadiens ont été alarmés et choqués d'apprendre que des personnes qui avaient commis des infractions violentes très graves telles que des viols avec violence étaient condamnées en vertu des dispositions concernant les peines avec sursis et finissaient par ne pas être emprisonnées. Le public était furieux, et avec raison. C'est une question dont nous avons été saisis et que nous avons à notre tour soumise à la Chambre. Nous l'avons soulevée au Parlement. La réponse du ministre de la Justice de l'époque, qui est maintenant ministre de l'Industrie, a été que ça n'avait jamais été son intention que ces dispositions s'appliquent aux contrevenants violents. Et pourtant, à ce jour, ces dispositions n'ont pas encore été modifiées.

Il y a quelque temps, de concert avec d'autres députés, j'ai réalisé une étude sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Au cours de cette étude, nous avons parlé à toutes sortes de gens intéressés au système correctionnel et judiciaire du pays. Certains d'entre eux étaient des juges.

Durant une discussion avec un juge en particulier, ce dernier a soulevé la question de l'activisme des juges. Il a dit qu'il n'était pas de ceux qui croient que les juges ne prennent jamais de décisions erronées. Toutefois, il a dit qu'avant de commencer à penser à changer les juges et à lutter contre l'activisme des juges, nous devrions d'abord corriger les défauts de nos lois. Il a dit que nous ne pouvions continuer d'adopter des lois qui forcent les juges à se pencher sur toute question soulevée par les avocats pour les personnes en cause si les lois prévoient cette possibilité. Dans le cas des ordonnances de sursis, la loi n'empêche pas la délivrance de telles ordonnances dans le cas de délinquants violents. Par conséquent, les juges doivent songer à cette possibilité.

Cela m'amène au projet de loi C-15B, notamment à la disposition concernant les peines pour cruauté envers les animaux.

Cela nous place dans une drôle de situation, comme le font maints projets de loi présentés par le gouvernement libéral, en ce sens que nous appuyons le principe de la lutte contre la cruauté envers les animaux, comme tout le monde à la Chambre sans doute. Nos réserves ne portent pas sur le principe du projet de loi, mais sur son application.

La titulaire précédente du portefeuille de la Justice disait souvent que ce n'était pas son intention, pour ensuite continuer de faire ce qu'elle faisait avec le projet de loi en cause.

Dans ce cas précis, elle nous a informés que le gouvernement et elle n'avaient pas l'intention que le projet de loi soit appliqué arbitrairement à ceux qui s'occupent d'animaux, comme les agriculteurs et les éleveurs ou d'autres personnes exerçant des activités légitimes relativement à des animaux. Or, c'est précisément ainsi que d'aucuns interpréteront le projet de loi tel qu'il est libellé.

● (1535)

Tout comme dans le cas des condamnations avec sursis, lorsqu'un juge déclare n'avoir d'autre choix que celui de recourir à une condamnation de ce type, qui n'est pas interdite dans le cas d'un délinquant violent, il s'en trouvera pour porter des accusations contre des innocents, lesquels, dans le contexte de pratiques normales d'élevage, auront involontairement fait du mal à un animal ou agi avec cruauté envers lui. Il s'en trouvera néanmoins pour poser la question devant les tribunaux qui devront se prononcer et, dans certains cas, condamner des personnes auxquelles on n'a jamais eu l'intention de nuire avec ce projet de loi, aux dires de la ministre elle-même.

Nous ne voyons pas pourquoi elle a déclaré que tout ce qui est légal aujourd'hui le demeurera après l'adoption du projet de loi, étant donné qu'elle a essayé de changer un si grand nombre des situations actuelles. Si elle avait eu pour seule et unique intention de régler le problème de la cruauté envers les animaux, problème auquel il convient effectivement de trouver une solution, il lui aurait suffi d'alourdir les amendes, les peines et les sanctions infligées aux personnes qui commettent volontairement des actes de cruauté envers les animaux. Agir autrement revient à ouvrir une autre boîte de Pandore. Cela s'est vu dans une foule de lois différentes. C'est le cas dans le projet de loi sur les espèces en péril, où le gouvernement reconnaît qu'il lui appartient de prouver qu'une personne a volontairement porté atteinte à une espèce en péril ou à son habitat, mais même dans le cas des actes accidentels, leurs auteurs risquent des poursuites.

La réaction du gouvernement? Il préfère laisser les choses en l'état, parce qu'il sera plus facile d'intenter des poursuites en général, quitte à tenir compte de circonstances particulières dans la détermination de la peine de ceux qui auront été reconnus coupables d'avoir commis certains actes à leur insu, sans qu'ils aient eu le moyen de savoir qu'ils causaient du tort à un habitat ou à une espèce. Avec des absurdités semblables, nous tolérerons que des innocents soient condamnés et nous dirons que cela ne fait rien, parce que leur peine sera minime. Ils auront tout de même un casier judiciaire. Après le 11 septembre, et vu ce qui peut arriver à ceux qui se présentent à la frontière avec un casier judiciaire, je vois d'ici le genre de discussions avec les douaniers américains. Ces pauvres gens essaieront d'expliquer que leurs crimes n'étaient pas vraiment graves, que le gouvernement reconnaît que, au fond, ils étaient innocents et qu'il ne les a condamnés que parce que c'était plus commode.

Ce genre d'absurdité dans l'élaboration des projets de loi est semblable à ce que nous voyons dans le projet de loi C-15B. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'opposition est souvent placée dans une position très inconfortable: elle doit voter contre des projets de loi qui, sans doute, reposent sur de bonnes intentions, mais sont très mal rédigés. Il serait tellement facile de les corriger. C'est exaspérant pour la Chambre.

À l'avenir, madame la Présidente, lorsque vous serez réélue pour siéger dans l'opposition, parce que le gouvernement aura été éjecté, je suis persuadé que vous serez reconnaissante au nouveau gouvernement de ce qu'il ne rédige pas ses projets de loi avec la même négligence et la même incohérence que le gouvernement actuel.

Initiatives ministérielles

• (1540)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour faire quelques commentaires à l'étape du rapport sur le projet de loi C-15B, c'est-à-dire la deuxième partie du projet de loi omnibus sur la justice qui porte sur les modifications au registre des armes à feu et la cruauté envers les animaux. La partie du groupe d'amendements qui m'intéresse ici renforce les articles du Code criminel portant sur la cruauté envers les animaux. J'appuie les amendements proposés et je suis fière de dire que mes électeurs se sont aussi activement montrés en faveur de ces amendements.

Nos lois portant sur la cruauté envers les animaux sont rédigées de façon à profiter exclusivement aux humains. À l'heure actuelle, la structure législative du Code criminel range les animaux dans la catégorie des biens. Un tribunal doit définir la négligence ou les mauvais traitements envers les animaux comme une infraction contre le droit de propriété. Cela confère à l'accusé les mêmes protections et les mêmes défenses que celles auxquelles a droit une personne qui serait accusée d'avoir volé des voitures ou falsifié des cartes de crédit. Je trouve très inquiétant que les articles du Code criminel qui interdisent actuellement la cruauté envers les animaux soient traités comme s'il s'agissait par exemple d'une infraction contre du matériel informatique.

Je suis désolée de dire qu'après avoir écouté les récriminations contre la position du gouvernement dans ce débat, j'en suis venue à croire que certains de ceux qui ont fait des commentaires sur ce dossier se préoccupent davantage de leur voiture ou de leur ordinateur que de leurs animaux de compagnie ou des animaux qui nous nourrissent ou nous vêtent.

Personne n'a jamais proposé de faire des voies de fait ou du meurtre une infraction contre la propriété. Les infractions contre la personne font partie d'une catégorie plus grave entraînant des peines beaucoup plus sévères et prévoyant moins de recours, afin de tenir compte du fait que la société considère qu'il est plus grave de commettre un crime contre un être vivant que contre un bien.

Je suis d'avis que les animaux font également partie des êtres vivants. Ils ressentent la douleur et partagent cette grande planète avec nous. Ils représentent une partie importante de notre écosystème. Ils contribuent à notre confort, nous nourrissent, nous vêtent et nous tiennent compagnie, en plus de faire preuve d'une grande loyauté et de nous divertir pendant des heures. Ils méritent mieux que la seule protection accordée aux biens. C'est la raison pour laquelle, de concert avec tous les électeurs qui ont communiqué avec mon bureau à ce sujet, je suis prête à appuyer ce projet de loi qui donne aux animaux un statut particulier à titre de créatures pouvant ressentir de la douleur.

La vive opposition à ce projet de loi chez les alliés m'a laissée perplexe au départ. Après tout, on a tenu compte des préoccupations des agriculteurs, des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs en veillant à ce qu'ils puissent compter sur une bonne partie des moyens de défense à leur disposition dans le code actuel et à ce qu'ils ne fassent donc pas l'objet de poursuites frivoles ou de harcèlement, mais je comprends maintenant un peu mieux la position de l'Alliance à la suite de ce débat. La position des alliés reflète l'attitude de leur nouveau chef à l'égard du Canada, ce que certains d'entre nous appellent la position de la forteresse Alberta. Leur opposition a très peu à voir avec la protection des animaux ou avec le projet de loi.

Voyons ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant aujourd'hui. Les députés alliés proposent que nous nous opposions à

cette mesure ainsi qu'au projet de loi tendant à protéger les espèces en voie de disparition, comme le gouvernement Klein les a invités à le faire. Après tout, comme le premier ministre Klein le dit, les biens devraient être mieux protégés que les espèces en voie de disparition. Ils s'opposent au projet de loi et ils veulent empêcher que le Canada continue d'appuyer le Protocole de Kyoto tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à freiner le changement climatique, comme Ralph Klein a dit qu'ils devaient le faire, car cela va réduire les profits des pauvres compagnies pétrolières qui éprouvent des difficultés. Ils s'opposent à toute tentative pour mettre un terme au réchauffement de la planète et ils disent également que nous devrions torpiller le projet de loi et commencer à indemniser les agriculteurs et les éleveurs qui subissent une sécheresse prolongée dans l'ouest du pays.

Le projet de loi ne porte pas sur le Protocole de Kyoto, mais j'espère que les alliés se rappellent que les sécheresses sont probablement causées par le changement climatique et que, s'ils veulent aider les agriculteurs frappés par la sécheresse, nous devrions appuyer le Protocole de Kyoto. Un député a même accusé l'ancienne ministre de la Justice de défendre des intérêts spéciaux et de faire de la politique, et il est allé jusqu'à dire que c'est la raison pour laquelle le projet de loi a certains appuis. À ma connaissance, le projet de loi ne porte pas sur les dernières élections ou sur des ententes faites par l'ancienne ministre de la Justice. Il est plutôt question des droits des animaux.

Voici ma position et j'espère qu'elle est plus pertinente que certaines des autres positions qui ont été défendues aujourd'hui. Les animaux doivent avoir plus de droits que les biens. Les espèces en voie de disparition sont des animaux également et ainsi, elles devraient avoir des droits aussi. Même si le projet de loi n'est pas parfait et si certaines échappatoires comme l'inclusion des mots «volontairement» et «sans se soucier des conséquences de son acte» ajoutés par le gouvernement réduisent la portée initiale du projet de loi, nous devrions l'adopter et essayer de l'améliorer plus tard. Je suis en faveur des droits des animaux et, à l'instar de mes collègues néo-démocrates, je vais appuyer le projet de loi C-15B à l'étape du rapport.

• (1545)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prendre la parole au sujet du projet de loi à l'étude. Une fois de plus, cependant, je reste perplexe quand je pense que la bonne idée de protéger les animaux ait pu prendre la forme d'un aussi mauvais projet de loi. Mais la chose n'a sans doute pas de quoi nous surprendre. Cela semble être une tendance de la part de ce gouvernement qui, partant de l'idée d'assurer une plus grande sécurité dans nos rues, a adopté contre les honnêtes citoyens une loi de contrôle des armes à feu qui nous a coûté 700 millions de dollars. Il s'agit là en quelque sorte d'une tendance au sein de ce gouvernement. Il nous incombe d'adopter des lois efficaces et de répondre aux besoins de tous les Canadiens. Nous devons mettre un terme à cette attaque contre les Canadiens des régions rurales.

Les Canadiens sont en faveur des dispositions actuelles du Code criminel qui visent à protéger les animaux. Au lieu d'alourdir les peines prévues à l'encontre des personnes qui commettent des infractions à la loi actuelle, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi de vaste portée.

Initiatives ministérielles

J'ai deux sérieuses réserves au sujet du projet de loi C-15B. Premièrement, il donne une définition beaucoup trop générale de l'animal, qui est défini comme tout vertébré, à l'exception de l'être humain, et tout autre animal pouvant ressentir la douleur. Prenons quelques exemples qui correspondent à ces catégories.

Les rats, qui sont des vertébrés, ressentent la douleur. Les rats sont inexistant dans ma province. Nous y dépensons chaque année des millions de dollars pour exterminer les rats. En nous appuyant sur la frontière naturelle que représentent les Rocheuses d'un côté, nous avons repoussé la population de rats le plus loin possible jusqu'en Saskatchewan. Or, nos efforts pourraient être menacés par l'application du projet de loi. D'autre part, les spermophiles représentent un problème généralisé dans les Prairies. Mon voisin, le député de Lakeland, pourrait se retrouver en difficulté, à cause du projet de loi, pour avoir présenté un projet de loi d'initiative parlementaire proposant l'utilisation de poison contre les spermophiles.

Nous ne contestons pas le Code criminel ou la protection des droits des animaux, dont nous reconnaissons d'ailleurs le bien-fondé. Nous en avons plutôt contre l'application qui pourra être faite du projet de loi. La nouvelle définition, selon la loi, assurerait une nouvelle protection à un certain nombre d'organismes vivants qui n'ont jamais bénéficié de ce genre de protection jusqu'à maintenant. Ma seconde réserve à l'endroit du projet de loi a trait au fait qu'il élimine la protection qu'assure actuellement le paragraphe 429(2) du Code criminel à l'endroit des personnes qui utilisent des animaux dans le cadre de pratiques légitimes, légales et justifiées, en transférant la cruauté envers les animaux du régime des infractions concernant les biens sous le régime d'un nouvel article qui protège les droits des animaux plutôt que leur bien-être.

Cette modification ouvre toute grande la porte à l'interprétation du champ de compétence, où des juges pourraient favoriser des groupes d'intérêts spéciaux dans le contexte des droits des animaux. Selon moi, ce changement ajoutera aux coûts déjà trop élevés de nos tribunaux à cause de la montée en flèche des poursuites abusives intentées par des activistes pour la défense des animaux.

Dans ma circonscription de Yellowhead, l'élevage d'animaux à la ferme à des fins d'alimentation est un mode de vie depuis des générations. J'ai élevé des bovins laitiers et des bovins à viande et j'éleve aussi en ce moment des wapitis. J'ai une petite idée de ce qui se passe. La réalité, c'est que si nous traitons mal nos animaux, ils ne seront pas en bonne santé. Des animaux malades et blessés ne peuvent être productifs et, le cas échéant, une personne ne pourra demeurer dans le domaine agricole bien longtemps. Je ne crois pas que ce soit actuellement ce qui se passe dans la majorité de nos exploitations s'occupant de l'élevage des animaux. La crainte animant une bonne partie de la collectivité agricole de ma circonscription est liée au fait que les gens sont souvent confrontés aux initiatives de juges activistes ou d'activistes zélés pour la défense des animaux. Les compétences en matière d'élevage des animaux à la ferme ont été acquises et transmises d'une génération à l'autre.

• (1550)

Madame la Présidente, si vous vous êtes déjà rendue dans une exploitation agricole, vous savez que certaines des mesures dont font l'objet les animaux ne sont pas nécessairement plaisantes. La castration, l'écorçage et la vaccination peuvent être perçus comme étant préjudiciables à l'animal par des gens de l'extérieur. La vérité, c'est que ces mesures sont nécessaires pour le renforcement et la survie du troupeau. C'est un peu comme la cuillerée de miel que l'on utilise pour faire absorber un médicament par un enfant. Nous devons le faire parce que nous aimons l'enfant. La majorité des

agriculteurs que je connais aiment leurs animaux, en prennent soin et adoptent toutes les mesures nécessaires pour qu'ils demeurent en bonne santé.

Nous devons nous pencher sur ce qui a poussé l'ancienne ministre de la Justice, la députée d'Edmonton-Ouest, à accorder aux animaux un statut spécial. Dans une lettre visant à recueillir des fonds diffusée à l'hiver 2002, le directeur de l'Alliance animale du Canada a prétendu être responsable de la victoire serrée de la ministre aux élections. Se pourrait-il que le projet de loi C-15B constitue une rétribution politique pour le travail qu'il a accompli pour elle?

Je ne pourrai jamais insister assez sur l'importance que l'Alliance canadienne attache au bien-être et à la sécurité des animaux. Les dispositions actuelles du Code criminel pourraient assurer la protection requise grâce à une augmentation des peines en cas d'infraction. La portée du projet de loi C-15B n'est pas précisée clairement. Ce document offrirait au gouvernement une autre occasion de cibler des agriculteurs et des chasseurs respectueux de la loi et d'en faire des criminels. Je ne peux donc appuyer le projet de loi C-15B.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 1 est rejetée.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le prochain vote porte sur la motion n° 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion n° 4 est rejetée.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le prochain vote porte sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion n° 9 est reporté.

• (1555)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le prochain vote porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion n° 5 est reporté.

• (1600)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le prochain vote porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je déclare la motion n° 6 adoptée.

(La motion n° 6 est adoptée.)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion n° 7 est différé.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion n° 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion n° 8 est différé.

* * *

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.) propose: Que le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, il me fait plaisir de commencer le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-53, Loi sur les produits antiparasitaires. J'aimerais noter les raisons pour lesquelles ce projet de loi mérite l'appui des députés de cette Chambre.

[Traduction]

D'abord, la réglementation fédérale des produits utilisés pour la lutte antiparasitaire vise à protéger les Canadiens et leur environnement des risques associés aux pesticides. Pour atteindre cet objectif, nous devons remplacer la Loi sur les produits antiparasitaires, vieille de 33 ans, par un nouveau cadre réglementaire tourné vers l'avenir pour la gestion de la lutte antiparasitaire au XXI^e siècle.

Bien des choses ont changé depuis l'adoption de la Loi sur les produits antiparasitaires en 1969. La connaissance scientifique sur la protection de la santé et de l'environnement a énormément évolué. Les Canadiens sont mieux informés et plus inquiets des risques pour leur santé et l'environnement. Ils veulent avoir davantage leur mot à dire sur la façon dont de tels risques devraient être gérés.

Initiatives ministérielles

Les techniques de lutte antiparasitaire sont beaucoup plus perfectionnées qu'elles ne l'étaient. Les principaux utilisateurs de pesticides sont mieux renseignés et mieux formés. Les responsables de la réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux agissent de façon plus transparente et en plus étroite collaboration les uns avec les autres. L'harmonisation internationale de la réglementation en matière de lutte antiparasitaire est devenue une réalité.

Le projet de loi C-53 vise à protéger les Canadiens, surtout les enfants, des risques que posent les pesticides pour la santé et l'environnement. Il contribuerait à assurer des disponibilités alimentaires sûres et abondantes. Je survolerai le projet de loi avant de préciser comment il améliorerait le système d'homologation des pesticides actuel.

Le projet de loi C-53 comporte trois grands objectifs. Premièrement, il rehausserait la protection de la santé et de l'environnement. Il y parviendrait en exigeant une protection particulière pour les nouveau-nés et les enfants prenant en compte l'exposition aux pesticides de toutes provenances, y compris la nourriture et l'eau, tenant compte des effets cumulatifs des pesticides qui agissent de la même façon et appuyant la prévention des risques associés aux pesticides.

• (1605)

[Français]

Le deuxième objectif du projet de loi vise à rendre le système de réglementation plus transparent en créant un registre public donnant accès aux rapports détaillés d'évaluation rédigés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada sur les pesticides homologués, en permettant au public de prendre connaissance des données d'essai servant à l'évaluation de ces pesticides et en permettant à l'ARLA de mettre les études scientifiques à la disposition des organismes de réglementation provinciaux, territoriaux et d'autres pays.

[Traduction]

Troisièmement, le projet de loi C-53 renforcerait la surveillance des produits antiparasitaires après leur homologation. Pour ce faire, il obligerait les fabricants de produits antiparasitaires à signaler les effets nocifs; il rendrait obligatoire une réévaluation des anciens produits antiparasitaires 15 ans après leur homologation; il conférerait au ministre de la Santé le pouvoir de retirer du marché des produits antiparasitaires si les données nécessaires à une réévaluation ou à une étude spéciale ne sont pas fournies; et il prévoirait des pouvoirs d'inspection accrus ainsi que des peines maximales plus élevées pouvant atteindre un million de dollars pour les infractions les plus graves, lorsque des produits antiparasitaires ne sont pas commercialisés ou utilisés en conformité de la loi.

Nous avons beaucoup appris au fil des ans sur la façon dont les produits antiparasitaires ont des répercussions sur divers groupes. Le nouveau projet de Loi sur les produits antiparasitaires conférerait aux enfants et aux autres groupes vulnérables du Canada une protection particulière contre les dangers que présentent pour la santé les produits antiparasitaires. Pour ce faire, il inclurait dans la loi l'obligation de tenir compte des principes modernes d'évaluation des risques, y compris des facteurs de sécurité supplémentaires visant à protéger nos enfants.

Ainsi, les évaluations de risques effectuées par l'ARLA comprennent souvent un facteur de sécurité de 100. Pour tenir compte de la sensibilité particulière des enfants, le projet de loi exigerait l'utilisation d'un facteur de sécurité qui serait décuplé, c'est-à-dire un facteur de 1 000. Il en serait ainsi à moins que des données fiables n'indiquent qu'un facteur de sécurité supérieur ou inférieur convient

mieux. Le facteur de sécurité supplémentaire reconnaîtrait que les enfants sont touchés par les produits antiparasitaires d'une manière différente des adultes.

Les Canadiens et la communauté internationale doivent avoir confiance dans la réglementation des produits antiparasitaires au Canada. En améliorant la transparence de notre régime de réglementation des produits antiparasitaires, la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires accroîtrait la confiance de la population de notre pays et de l'étranger par rapport à l'innocuité des produits agroalimentaires, forestiers et autres du Canada.

Une façon de parvenir à cela, c'est de permettre à la population de vérifier les motifs sur lesquels s'appuient les décisions rendues au sujet des produits. Qui plus est, notre capacité de partager plus facilement de l'information avec les organismes de réglementation des produits antiparasitaires étrangers faciliterait l'examen mixte international des produits antiparasitaires et donnerait aux agriculteurs canadiens un accès égal aux produits antiparasitaires nouveaux et plus sûrs, de manière à ce qu'ils puissent être concurrentiels sur le marché.

Le préambule du projet de loi C-53 fait état du contexte et des principes de la réglementation de la lutte antiparasitaire. Entre autres principes, le préambule reconnaît que des risques pour la santé et l'environnement peuvent être liés à l'utilisation de produits antiparasitaires; que la lutte antiparasitaire est importante pour l'économie et d'autres aspects de notre qualité de vie; que la lutte antiparasitaire durable aide à répondre à nos besoins en matière de production d'aliments et de fibres d'une manière économiquement viable, tout en protégeant la santé, les ressources naturelles et l'environnement; et que les produits antiparasitaires sûrs et efficaces peuvent contribuer de façon importante à l'atteinte des objectifs d'une lutte antiparasitaire durable.

Il est important de se rappeler pourquoi on réglemente l'usage des pesticides. On fait cela pour diverses raisons, dont celles-ci: certains pesticides peuvent poser un danger pour les gens et l'environnement, bon nombre d'entre eux sont libérés dans l'environnement, nous sommes exposés involontairement à de nombreux pesticides et il est généralement difficile de réparer les dommages causés par eux.

L'exposition de l'homme à ces substances peut se produire lorsqu'on utilise les pesticides en agriculture, en foresterie et pour l'entretien des pelouses ou des terrains de golf. Les gens peuvent alors être exposés involontairement à ces produits répandus dans l'environnement. De plus, comme les pesticides sont souvent utilisés pour protéger les récoltes et le bétail, l'homme peut être exposé involontairement aux résidus qui se trouvent dans la nourriture qu'il absorbe.

Il importe de préciser qu'il est relativement rare que l'exposition aux pesticides entraîne de graves problèmes de santé. De tels problèmes sont habituellement attribuables à des accidents, plutôt qu'à un usage régulier selon les instructions fournies sur l'étiquette. La plupart des préoccupations en matière de santé liées à l'usage de pesticides ont généralement trait aux effets à long terme possibles, qu'il serait difficile d'imputer à un produit particulier. Cela signifie qu'il faut se concentrer sur la prévention de tels effets à long terme, au lieu de chercher des remèdes ou une solution médicale après le fait.

Initiatives ministérielles

Au Canada, aux États-Unis, dans l'Union européenne et dans la majorité des autres pays de l'OCDE, il est interdit d'importer, de fabriquer, de vendre ou d'utiliser des pesticides, à moins d'avoir reçu une autorisation officielle de l'organisme de réglementation compétent. Au Canada, cette autorisation prend le nom d'homologation. Aucun pesticide ne peut être homologué s'il ne satisfait pas aux normes en vigueur.

Je vais parler un peu des considérations plus générales entourant ces dispositions législatives. Qu'entend-on par pesticides et lutte antiparasitaire? Les pesticides, ou produits antiparasitaires, sont des génériques désignant une vaste gamme de produits servant à neutraliser les ennemis des cultures. On peut penser, entre autres, aux herbicides pour contrôler les mauvaises herbes, aux insecticides pour éliminer les insectes, aux fongicides pour enrayer certains types de maladies des plantes, et aux préservatifs pour empêcher la dégénérescence du bois et d'autres matériaux. La plupart des pesticides sont des produits chimiques ou biologiques. Les pesticides biologiques font usage d'insectes, de bactéries et de virus.

• (1610)

Les pesticides sont largement utilisés et ils procurent effectivement toute une gamme d'avantages. Que ce soit au foyer ou sur les lieux de travail, ils servent à combattre des insectes et d'autres organismes susceptibles de constituer une menace pour la santé. Ils peuvent être avantageux sur le plan de l'environnement en nous permettant de combattre des organismes exotiques telles la moule zébrée et la salicaire pourpre.

Ils sont largement employés en agriculture contre de nombreux organismes nuisibles différents, et à de mêmes fins dans d'autres secteurs industriels comme l'exploitation forestière. Dans les exploitations agricoles, le recours aux herbicides plutôt qu'au travail du sol peut réduire l'érosion, un grave problème environnemental.

La lutte antiparasitaire renvoie à toute méthode de lutte contre les parasites. Par exemple, elle peut consister en l'épandage de pesticides sur les cultures afin de tuer les mauvaises herbes, les insectes et les champignons. Elle peut consister aussi en activités qui n'ont rien à voir avec les pesticides, comme la mise en oeuvre d'un bon programme de rotation des cultures.

Au Canada, c'est l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, ou ARLA, qui réglemente l'utilisation des pesticides. Comme l'ARLA fait partie de Santé Canada, j'en suis chargée en tant que ministre de la Santé.

Conformément à la loi et au règlement, l'ARLA fait paraître des directives où l'on trouve des détails sur l'abondance de renseignements que les entreprises cherchant à faire homologuer un produit doivent fournir à l'Agence. La plupart des demandes d'homologation sont le fait de fabricants de pesticides. Pour différentes raisons, il se peut que les titulaires d'homologations aient à présenter à l'ARLA des renseignements additionnels. Par exemple, lorsqu'un titulaire souhaite modifier les utilisations homologuées d'un produit ou s'il est nécessaire de réévaluer celui-ci, l'ARLA demande qu'on lui fournisse de nouveaux renseignements.

Comme dans la plupart des pays industrialisés, les renseignements demandés par l'ARLA se présentent sous la forme de résultats d'études scientifiques rigoureuses et approfondies que doit mener l'entreprise. L'ARLA évalue les résultats d'études pour déterminer si les risques pour la santé et pour l'environnement qui sont associés à un pesticide sont acceptables et si le produit est valable comme méthode de lutte antiparasitaire.

Nous avons pour objectif de nous assurer que les risques associés à des produits sont acceptables avant que ceux-ci ne soient

commercialisés, mais il importe aussi de s'assurer que les produits déjà homologués respectent les normes actuelles de sécurité et d'efficacité. Voilà pourquoi tout bon programme de réglementation de la lutte antiparasitaire comprend un volet de réévaluation des anciens produits.

Nous verrons dans un instant comment le projet de loi C-53 renforce le contrôle postlégislatif des pesticides.

[Français]

Puisque la réglementation des pesticides est une préoccupation de tous les paliers de gouvernement, il est important d'examiner la relation et les responsabilités de chacun de ces paliers en matière de réglementation des pesticides.

[Traduction]

Puis-je attirer votre attention sur le fait que la réglementation de la lutte antiparasitaire au Canada réunit beaucoup d'éléments, mis à part la législation fédérale et l'ARLA. Les gouvernements des provinces et des territoires orientent leurs actions de façon à tenir compte du régime réglementaire fédéral et tirent parti de celui-ci pour assurer le transport, la vente, l'entreposage, l'utilisation et l'élimination sécuritaires des pesticides. Ces gouvernements peuvent ajouter aux restrictions fédérales pour les ajuster à leur propre contexte, mais ne peuvent pas y retrancher quoi que ce soit. En ce moment, les organismes responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux collaborent à la mise en application de leurs lois respectives. Le projet de loi C-53 renforcera cette collaboration.

Les municipalités peuvent imposer les restrictions qu'elles souhaitent quant à l'utilisation des pesticides sur les terrains qu'elles possèdent. De plus, lorsque la loi provinciale le permet, une municipalité peut établir des règlements tendant à restreindre ou à interdire l'utilisation de pesticides sur les terrains privés relevant de sa compétence. En fait, certaines municipalités ont interdit l'utilisation de pesticides sur des terres publiques, et dans certains cas, sur des terrains privés. Des groupes d'intérêt ont demandé au gouvernement fédéral de faire la même chose dans le cadre de cette nouvelle loi touchant les pesticides.

• (1615)

Il faut cependant se rappeler que le pouvoir fédéral relié à la Loi sur les produits antiparasitaires compte principalement sur l'utilisation du pouvoir donné par le droit pénal qui vise à faire face à des menaces sérieuses à l'intérêt public. Le fait d'inclure dans cette mesure législative une interdiction d'utiliser les pesticides à des fins dites esthétiques pourrait assujettir des gens à des poursuites criminelles pour une activité dont on n'a pas la preuve qu'elle constitue un risque inacceptable. À mon avis, une telle mesure dépasserait la portée pertinente du droit pénal.

En même temps, des citoyens d'une municipalité pourraient décider qu'ils ne veulent pas que des pesticides soient utilisés dans leur collectivité, peu importe les risques. Ils peuvent convaincre les autorités municipales d'établir un règlement interdisant tous les pesticides pour une fin précise.

Le projet de loi C-53 reflète la contribution importante de nombreux Canadiens au fil de nombreuses années, y compris des parlementaires, dont certains sont ici aujourd'hui, des intéressés et des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des pesticides. Ce projet de loi reflète leurs préoccupations et leurs recommandations. Je voudrais rendre hommage à la contribution de ceux qui ont fait part de leurs points de vue et qui, ce faisant, ont participé à l'élaboration de cette mesure législative et les remercier. Nous devons beaucoup à ces groupes et à ces particuliers.

Initiatives ministérielles

Je voudrais maintenant expliquer plus en détail les trois principaux objectifs du projet de loi dont j'ai fait état au début de mon discours, à savoir: accroître la protection de la santé et de l'environnement, rendre le système d'homologation plus transparent, et renforcer le contrôle des pesticides après l'homologation.

Grâce au projet de loi C-53, la réglementation des pesticides au Canada, qui jusqu'ici a mis l'accent sur l'innocuité et l'efficacité des pesticides, permettra une appréciation plus poussée des répercussions que peuvent avoir les décisions et activités sur la gestion des pesticides et ses effets sur la santé et l'environnement.

Les perspectives de réglementation plus larges établies par le projet de loi C-53 permettront de conférer une autorité plus claire en matière d'atténuation des risques, pour la santé et l'environnement, liés à l'emploi des pesticides et le pouvoir d'intégrer des concepts modernes d'évaluation de risque. Comme je l'ai déjà dit, cela inclut un facteur de sécurité spécial, qui permettra de tenir compte des besoins des enfants et des diverses sensibilités d'autres groupes de personnes vulnérables, comme les personnes âgées.

Le projet de loi C-53 confère le pouvoir de réduire les risques, et pas seulement de les maintenir à des niveaux acceptables. La réduction des risques joue un rôle important dans la protection de la santé et de l'environnement. Elle aide, par exemple, à réduire la probabilité que surgissent des problèmes liés aux effets cumulatifs nuisibles résultant de l'utilisation de pesticides. À cette fin, le projet de loi C-53 définit clairement le risque sanitaire, le risque environnemental et la valeur liée aux pesticides.

L'expression «risque sanitaire» désigne le risque pour la santé humaine résultant de l'exposition au produit antiparasitaire ou de l'utilisation de celui-ci, compte tenu des conditions d'homologation proposées ou fixées.

Le risque environnemental désigne le risque de dommages à l'environnement, notamment à sa diversité biologique. Le projet de loi définit l'environnement de façon générale, pour que la définition soit conforme à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'environnement est défini comme étant l'ensemble des conditions et éléments naturels de la terre et, notamment, les couches de l'atmosphère, les animaux et les êtres vivants.

La valeur correspond à la contribution, réelle ou potentielle, d'un produit à la gestion d'organismes nuisibles. Elle comprend la notion d'efficacité. Elle comprend en outre les avantages que procure un produit sur le plan de la santé, de la sécurité et de l'environnement, ainsi que ses incidences sur le plan social et sur le plan économique.

La définition claire et ample donnée à la valeur renforcera d'importants fondements de l'atténuation la plus grande possible des risques présentés par les pesticides. En vertu de la nouvelle version de la loi comme en vertu de la loi en vigueur, la valeur d'un produit doit être acceptable pour que celui-ci puisse être homologué. Cela ne signifie pas que la détermination du fait qu'un produit a une valeur acceptable peut l'emporter sur le fait que les risques sont inacceptables. Cela signifie tout simplement que les personnes ne doivent pas être exposées au moindre risque présenté par un pesticide, à moins qu'il ait été déterminé que l'utilisation du pesticide présente des avantages.

● (1620)

Le projet de loi C-53 précise certaines des considérations dont il faut tenir compte afin d'inclure les concepts les plus modernes d'évaluation des risques quand on procède à l'évaluation des risques pour la santé. Ces concepts sont déjà adoptés dans la pratique, mais jusqu'à maintenant, ils n'étaient pas précisés par la loi. Outre l'imposition d'une marge de sécurité supplémentaire de dix fois

supérieure à la normale pour protéger les enfants contre les risques posés par les pesticides, on doit évaluer les effets cumulatifs des pesticides qui agissent de la même manière et l'exposition globale, c'est-à-dire l'exposition aux pesticides de toutes sources, y compris l'eau et les aliments.

Le projet de loi contient également des dispositions conçues pour permettre l'évaluation comparative des risques. Cela signifie qu'il sera possible de remplacer des produits homologués, des produits qui ont été évalués comme posant un risque acceptable, par d'autres produits qui posent des risques encore moindres. Ces dispositions minimisent les risques et encouragent la mise au point de technologies novatrices plus sûres en matière de lutte antiparasitaire.

J'aimerais maintenant souligner les dispositions du projet de loi C-53 qui sont conçues pour rendre le système d'homologation des pesticides plus transparent pour tous les Canadiens.

Les décisions concernant l'acceptabilité des risques des pesticides pour la santé et l'environnement sont fondées sur des données scientifiques acceptées internationalement. Toutefois, le projet de loi C-53 reconnaît que les Canadiens ont le droit de participer à la prise des décisions en matière de réglementation qui pourraient avoir comme résultat que les êtres humains ou l'environnement soient exposés à des risques importants dus à des pesticides.

Par conséquent, le projet de loi C-53 prévoit la tenue de consultations publiques avant que ne soit prise toute décision importante concernant l'homologation des pesticides; la création d'un registre public contenant des renseignements sur les pesticides homologués; la création de salles de lecture où le public peut consulter des données d'essais confidentielles qui sont le résultat d'études scientifiques sur lesquelles sont basées les évaluations des risques et de la valeur faites par l'ARLA; et l'occasion pour le public de demander au ministre de revenir sur toute décision importante en matière de réglementation.

Le projet de loi exige que le ministre consulte le public avant de prendre une décision concernant l'homologation complète d'un produit contenant un nouvel ingrédient actif, ou un produit faisant l'objet d'un examen ou d'une réévaluation spéciale, ou une décision concernant de nouvelles utilisations d'un produit homologué qui pourrait augmenter de manière significative les risques pour les gens ou l'environnement. Les documents soumis à la consultation publique présenteraient une description du produit et des utilisations proposées ainsi qu'un sommaire de l'estimation des risques et de l'évaluation de la valeur du produit faites par l'ARLA. On y trouverait aussi le projet de décision et l'exposé raisonné de celle-ci.

Une décision finale d'homologation paraîtrait après l'examen des commentaires du public. Il ne serait pas nécessaire d'obtenir l'accord de l'entreprise pour soumettre les documents à la consultation publique comme c'est le cas présentement.

Le ministre serait aussi tenu d'établir un registre public renfermant les informations concernant les pesticides homologués. Celui-ci comporterait les évaluations détaillées de l'ARLA sur les risques et la valeur des pesticides, de même que de l'information sur les demandes d'homologation, les réévaluations des anciens pesticides et les examens spéciaux. La seule catégorie d'information qui ne s'y trouverait pas serait celle des renseignements commerciaux confidentiels et des données d'essais. Toutes les informations du registre seraient mises à la disposition de la population, soit en format électronique, lorsque ce serait possible, soit en format imprimé.

Initiatives ministérielles

Les renseignements commerciaux confidentiels seront très précisément définis dans le projet de loi C-53 et regrouperont uniquement les données financières, les procédés de fabrication et les ingrédients entrant dans la composition des produits qui ne sont pas menaçants pour la santé ou l'environnement. Cela signifie que l'identification et la concentration des ingrédients pouvant être préjudiciables pour la santé ou l'environnement ne seront pas tenus confidentiels et pourront être indiqués sur les étiquettes, les fiches techniques décrivant la sécurité des matériaux et le registre public.

Les données d'essais produites par les entreprises et fournies à l'ARLA sont considérées comme confidentielles selon la Loi sur l'accès à l'information, mais le projet de loi C-53 stipule que le public pourra avoir accès à ces données confidentielles une fois un produit homologué. Les données ne seront pas offertes au public en format électronique ou imprimé, mais les gens pourront se rendre dans une salle de lecture pour les consulter.

• (1625)

Le public aurait accès, avant leur mise au point finale, aux résumés des évaluations utilisées par l'ARLA pour prendre d'importantes décisions. Après l'homologation d'un pesticide, les membres du public se verraient communiquer les évaluations détaillées de l'ARLA par l'entremise du registre public, et ils pourraient aussi prendre connaissance des données d'essai sur lesquelles les évaluations de l'ARLA sont fondées.

En outre, le nom et la concentration des formulants conservés pour des préoccupations d'ordre environnemental ne seraient pas confidentiels et seraient communiqués au public sur des étiquettes et des fiches signalétiques, ainsi que par l'entremise du registre public.

Cette ouverture et cette transparence faciliteraient énormément une participation éclairée du public et favoriseraient la confiance de ce dernier dans le régime de réglementation.

Les renseignements figurant dans le registre public ainsi que les données commerciales confidentielles et les données d'essai pourraient être partagés avec les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de faciliter la collaboration. Ces organismes seraient tenus d'assurer la confidentialité de ces renseignements.

En vertu de la loi actuelle, seulement les demandeurs et les titulaires peuvent prier le ministre de constituer une commission d'examen pour passer en revue des décisions importantes en matière d'homologation. Le projet de loi C-53 accorderait cette possibilité à tout membre du public.

Le ministre pourrait décider d'établir ou non une commission d'examen et serait tenu de justifier sa décision auprès du demandeur. Le public continuerait d'avoir le droit de demander un examen judiciaire des décisions.

J'aborderai maintenant la question du renforcement des mesures de contrôle des pesticides après homologation. Notre responsabilité ne doit manifestement pas prendre fin au moment de l'homologation. Le contrôle postérieur à l'homologation est très important.

C'est pourquoi le projet de loi améliorerait le contrôle post-homologation des pesticides en renforçant la capacité actuelle de l'ARLA de réévaluer systématiquement les pesticides et de mener des examens spéciaux, notamment en prévoyant le pouvoir d'adopter des mesures à l'encontre des titulaires qui négligent de fournir les données nécessaires pour mener la réévaluation ou l'examen spécial.

Le projet de loi préciserait également la nécessité de tenir compte du principe de précaution au moment de déterminer si une mesure

provisoire doit être adoptée pendant qu'une réévaluation ou un examen spécial est en cours.

La réévaluation est importante afin de veiller à ce que les vieux pesticides satisfassent aux normes élevées qui existent de nos jours. La capacité renforcée de mener des réévaluations se traduirait par une meilleure protection de la santé et de l'environnement.

Il arrive parfois que des mesures doivent être adoptées bien avant que s'impose la réévaluation d'un produit homologué. C'est pourquoi le projet de loi C-53 obligerait les demandeurs et titulaires à signaler tout effet néfaste de leurs produits antiparasitaires sur la santé ou l'environnement. Les rapports concernant les effets néfastes pourraient déclencher au besoin un examen spécial ou l'adoption d'une mesure immédiate.

Le projet de loi C-53 prévoit l'adoption de deux nouvelles conditions d'homologation dans le cas de tous les pesticides: que les renseignements relatifs à la sécurité des produits, notamment les fiches signalétiques, doivent être communiqués aux responsables des lieux de travail où les produits sont fabriqués ou utilisés et que les renseignements sur les ventes des produits doivent m'être fournis pour m'aider à faire le suivi de l'atténuation des risques présentés par les pesticides.

Le projet de loi C-53 prévoit traiter les infractions et imposer des peines en fonction des normes modernes. Cette mesure législative prévoit des peines maximales plus élevées, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars dans le cas des infractions les plus graves ayant pour conséquence de nuire à la santé ou à l'environnement.

Le mesure législative comprend des dispositions détaillées précisant ce qui est interdit et ce qui est autorisé. Elle accroît le pouvoir des inspecteurs. Elle met à jour les dispositions relatives à la conformité et au contrôle d'application.

J'aimerais mentionner que nous nous sommes penchés attentivement sur les éléments à inclure dans le projet de loi lui-même et sur ceux qui devraient être traités par la voie réglementaire ou dans le cadre de politiques et de directives. L'approche dont témoigne le projet de loi est de faire en sorte que, lorsqu'elle sera en vigueur, la loi constituera une base solide et moderne pour la réglementation de la lutte antiparasitaire.

Les questions à caractère procédural seront traitées principalement par la voie parlementaire, et les détails seront réglés par la voie des directives et des politiques. Cette approche est conçue de manière à ce que la loi et les politiques puissent s'adapter continuellement aux risques à mesure qu'ils se manifestent, aux nouveaux produits, aux nouvelles technologies et aux nouvelles façons de gérer les risques.

Bien entendu, le public ainsi que les intervenants auront l'occasion de contribuer au processus d'élaboration d'éléments réglementaires, de directives et de politiques.

Nous estimons que cette approche peut mieux s'adapter aux changements inévitables dans les domaines de la science et de la technologie et dans les attitudes publiques caractérisant la réglementation de la lutte antiparasitaire. Il est possible de s'adapter aux changements sans devoir attendre l'adoption des modifications législatives.

Initiatives ministérielles

En conclusion, le projet de loi C-53 constitue une étape importante dans la réforme du système réglementaire de lutte antiparasitaire. La participation active des parlementaires, du public, des provinces et des territoires ainsi que de nombreux autres intervenants a grandement contribué à la réforme. Cette mesure législative illustre les principales priorités que les Canadiens désirent voir inclure dans la réglementation sur les pesticides au Canada, en l'occurrence la protection de leur santé et de leur environnement.

• (1635)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager le temps mis à ma disposition avec le député de Selkirk—Interlake.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Rob Merrifield: Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole à propos de cet important projet de loi. C'est un projet de loi remarquable et important pour tous les Canadiens.

Nous nous préoccupons tous de notre environnement, de notre santé et notre écurité et de ce que nous faisons à notre environnement, qu'il s'agisse de la pollution de l'air, de l'approvisionnement en eau ou de ce que fait le voisin. La croissance de la population mondiale pose certains défis au Canada et aux autres pays du monde.

Le projet de loi C-53 concerne certaines choses que nous faisons avec les pesticides, les herbicides, les insecticides et les fongicides. Une majorité écrasante de consommateurs veulent savoir et comprendre ce qui arrive au juste à notre environnement. Ils veulent absolument comprendre les risques qui sont associés à l'utilisation des herbicides, des pesticides et des fongicides. En ce sens, le projet de loi est important et survient à un moment où la question suscite un énorme intérêt dans la population.

Comme je suis un agriculteur et que j'ai grandi sur la ferme, j'ai une certaine expérience des pesticides. Je ne connais pas d'agriculteur qui aime vraiment employer des pesticides. Nous les employons par habitude, parce qu'ils nous permettent de prendre le meilleur soin possible de nos terres.

En matière de pesticides, nous devons savoir qu'il faut respecter à la fois les dangers et les avantages de leur utilisation. Les avantages sont innombrables, mais certaines craintes devraient nous inciter à la prudence.

L'application de pesticides ailleurs que dans les collectivités rurales est l'une des choses qui devraient nous inciter à la prudence. L'utilisation de pesticides dans des agglomérations urbaines où des femmes enceintes et des enfants pourraient être touchés doit nous inciter à la prudence. Nous devons nous préoccuper de la façon dont ces pesticides sont appliqués. Il est juste de dire que certains sont peut-être utilisés trop rigoureusement compte tenu de la situation.

Nous devons reconnaître la valeur des herbicides dans notre société et dans nos collectivités rurales. Les agriculteurs qui recourent à des herbicides n'ont pas autant besoin de préparer le sol à l'ensemencement, ce qui a pour effet de moins polluer l'air. Les tracteurs à moteur diesel sillonnent beaucoup moins les champs qu'auparavant, on dit même de 7 à 10 fois moins, grâce à certains pesticides utilisés de nos jours. L'érosion du sol est beaucoup moins importante. Les pesticides peuvent restaurer le sol, si bien que les agriculteurs, n'ayant pas à préparer la terre autant, peuvent l'utiliser davantage.

Leur utilisation permet aussi au sol de mieux retenir l'eau. On craint le réchauffement de la planète et la diminution de la capacité de rétention en eau permettant aux agriculteurs de produire des cultures alors que l'utilisation de pesticides permet une rétention en eau incroyable et peut soutenir l'agriculture dans des régions où cela n'aurait jamais été possible auparavant.

L'utilisation d'herbicides et de pesticides a amélioré de façon incroyable l'efficacité agricole. Les produits chimiques sont des outils qui empêchent l'environnement d'être infesté par les ravageurs provenant d'autres pays qui ne cessent de s'introduire ici et qui sont difficiles à éliminer. Nous avons différents herbicides foliaires pour lutter contre les ravageurs qui viennent des quatre coins du monde, et cela est un moyen de conserver l'équilibre. Sans herbicides, il serait très difficile de faire face à la situation.

Récemment, j'ai constaté de grandes percées dans la fabrication de produits chimiques moins toxiques. Les nouveaux herbicides produisent moins de résidus que ce n'était le cas dans les années 1960 lors de l'adoption de la première mesure législative. Il importe de discerner les bons et les mauvais côtés des nouvelles techniques et d'en tirer certains avantages tout en ne perdant pas de vue la sécurité et la santé de la population. Notre principale responsabilité est de veiller aux intérêts des gens que nous servons.

Je me permets de formuler ces commentaires personnels compte tenu de ma perception de l'état de l'agriculture et de certains problèmes découlant de l'application de pesticides. J'ai aussi un chapeau à porter, celui de principal porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé.

• (1640)

L'Alliance canadienne approuve en général l'intention du projet de loi de protéger la santé et la sécurité humaines, mais nous devons rester prudents, à en juger par les propos de la ministre. Nous tiendrons à faire renvoyer cette mesure législative au comité, où nous pourrions examiner soigneusement comment on l'appliquera exactement. Nous sommes généralement favorables à une mesure législative concernant la santé et la sécurité de la population, mais je réserve mon jugement jusqu'à ce que le comité soit saisi de la mesure législative et que nous ayons pu l'examiner sérieusement.

Nous appuyons les objectifs visant à préserver la santé des personnes et la protection de l'environnement, à rendre le système d'homologation plus transparent et à renforcer le contrôle des produits antiparasitaires après leur homologation. Cependant, il est également important que notre cadre de réglementation, remontant aux années 1960, soit remis à jour pour incorporer les concepts modernes d'évaluation des risques, consacrer les pratiques actuelles dans la loi, tenir compte des nouveaux développements concernant les produits antiparasitaires dans la réglementation partout dans le monde, et refléter les inquiétudes croissantes pour la santé des enfants, entre autres.

Nous croyons que le projet de loi présente des lacunes et qu'il faudrait y apporter plusieurs amendements. Je vais exposer certaines de ces préoccupations plus loin dans mon intervention.

L'objectif premier du projet de loi est solide. Il s'agit de prévenir les risques inacceptables que l'utilisation des produits antiparasitaires présente pour les personnes et pour l'environnement.

Initiatives ministérielles

À titre de porte-parole officiel de mon parti en matière de santé, la promotion et la protection de la santé des Canadiens me tiennent à coeur. La santé des Canadiens devrait être primordiale quand il est question de produits antiparasitaires. Je crois que la plupart des agriculteurs qui utilisent ces produits tiennent eux aussi à protéger la santé humaine. Leur gagne-pain dépend de la production d'aliments sains et sans danger.

Le projet de loi C-53 a trois objectifs principaux. Je les aborderai l'un après l'autre.

Le premier consiste à protéger la santé des personnes et l'environnement. Ce sont des buts importants. Nous nous réjouissons des efforts accrus en vue de protéger la santé des nourrissons, des enfants et des femmes enceintes. Il est opportun de consacrer dans la loi les pratiques actuelles relatives aux marges de sécurité additionnelles pour l'utilisation des produits antiparasitaires autour des habitations et des écoles.

Nous approuvons les dispositions concernant l'étiquetage des produits antiparasitaires et l'obligation de fournir l'information sur la sécurité du produit sur les lieux de travail où ces produits sont utilisés ou fabriqués. Ceux qui produisent et utilisent les produits antiparasitaires méritent de savoir ce qu'ils contiennent et comment il faut les utiliser au moyen de mesures appropriées et sans danger.

L'étiquetage des contenants, selon mon expérience, est très important. Nous avons fait beaucoup de chemin à cet égard. L'un des problèmes rencontrés au niveau de la ferme en matière de pesticides concerne la conversion au système métrique au Canada. Il est alors devenu difficile pour le secteur agricole de faire les bons mélanges. Nous avons fait beaucoup de chemin dans l'étiquetage. Nous devons l'améliorer et le rendre encore plus clair. Les députés qui ont déjà lu les étiquettes apposées sur les contenants savent que l'on peut facilement s'embrouiller.

Le deuxième objectif consiste à rendre le système d'enregistrement plus transparent. Cet objectif est digne de mention. Qui s'opposerait à une plus grande transparence des activités du gouvernement, notamment en matière de santé et de sécurité? Nous appuyons donc la proposition de l'établissement d'un registre donnant accès à des rapports d'évaluation détaillés sur des pesticides enregistrés.

Nous estimons que cet engagement envers une plus grande transparence est si important qu'il devrait s'appliquer aussi à la réglementation de la sécurité des médicaments, parce que cela fait sérieusement problème.

Nous croyons que le problème des pesticides est répandu et qu'il menace la société. J'expliquerai au cours des prochaines semaines à quel point ce problème est sérieux et ce qui se passe actuellement sur le plan de la sécurité des médicaments. Je n'en parlerai pas maintenant à cause du projet de loi dont nous sommes saisis, mais je suis d'avis que si la question des pesticides nous préoccupe, nous pouvons certes appliquer le même raisonnement à la question de la sécurité des médicaments.

• (1645)

Le troisième objectif consiste à renforcer la surveillance des pesticides après homologation. Les dispositions faisant obligation aux entreprises de communiquer les effets nuisibles sont d'une importance évidente. Des dispositions utiles et efficaces doivent être mises en place pour nous assurer que les pesticides pourront être réévalués après leur commercialisation et, au besoin, retirés de la vente. Là encore, cela nous rappelle la question de l'innocuité des médicaments.

En ce qui concerne la réévaluation des pesticides homologués vendus sur le marché depuis plus de 15 ans, nous craignons que l'initiative ne grève indûment les ressources de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Comme nous l'avons déjà dit, nous souscrivons à l'orientation générale de ce projet de loi, mais nous n'en avons pas moins quelques préoccupations, et je voudrais faire état de certaines d'entre elles.

Premièrement, les objectifs louables du projet de loi peuvent s'avérer difficiles à atteindre si nous négligeons de régler les problèmes posés par la mauvaise gestion et la mauvaise affectation des ressources au sein de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Mon collègue, le député de Selkirk—Interlake, le porte-parole de l'Alliance canadienne en matière d'agriculture, est sans doute mieux placé pour parler des lacunes de l'ARLA. Il l'a fait à diverses reprises et il ne manquera pas de nous en reparler lorsqu'il s'exprimera sur ce projet de loi.

Il suffit de dire que des lacunes fondamentales ont été observées en ce qui concerne l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et qu'elles n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le projet de loi.

Voilà pourquoi nous proposons les amendements suivants, dont le premier dit ceci:

Que l'ARLA soit tenue de prendre en compte les travaux de recherche crédibles et les données acceptables provenant des réévaluations effectuées par d'autres administrations utilisant les produits antiparasitaires dans des conditions similaires.

Je remarque que le projet de loi précise aux paragraphes 17(2) et (3) que l'information provenant de pays membres de l'OCDE et d'autres instances fédérales ou provinciales peut enclencher un examen spécial des produits antiparasitaires homologués.

D'un point de vue positif, le projet de loi ne précise pas que l'information provenant de telles instances pourrait ou devrait servir pour appuyer l'homologation ou la réévaluation du produit antiparasitaire.

Nous voudrions que l'ARLA travaille en plus étroite collaboration avec les organismes de réglementation d'autres pays et mette fin à la répétition inutile des travaux, faisant ainsi l'économie de ressources précieuses. Nous voudrions également que l'Agence contribue à la mise à disposition plus rapide sur le marché canadien de nouveaux produits chimiques plus sûrs et plus efficaces.

Les agriculteurs canadiens ont maintes fois déploré de ne pouvoir avoir accès à certains des nouveaux produits du fait d'obstacles à leur importation imposés par l'ARLA.

Le deuxième amendement dit ceci:

Que les dispositions relatives aux réévaluations soient modifiées de façon à ce que les produits chimiques ne soient réévalués que seulement s'il existe un produit de remplacement efficace.

Cet amendement s'avère nécessaire pour affecter les maigres ressources de l'ARLA aux priorités établies.

Nous voudrions également modifier le projet de loi de façon à y inclure des procédures d'approbation spéciales pour les usages mineurs de produits chimiques.

Au contraire des lois en vigueur dans d'autres administrations, le projet de loi oblige les fabricants à prouver, dans le cadre du processus d'homologation, que leurs produits chimiques sont plus efficaces.

Je voudrais me reporter à l'alinéa 7(6)a) qui précise ceci:

Initiatives ministérielles

Lors des évaluations, il incombe au demandeur de convaincre le ministre que la valeur du produit et les risques sanitaires et environnementaux qu'il présente sont acceptables.

La notion de valeur est définie à l'article 2, celui des définitions, et elle englobe entre autres choses l'idée d'efficacité. Les exigences à satisfaire pour prouver l'efficacité peuvent ajouter des coûts et des délais inutiles au processus.

L'ARLA ne devrait s'occuper que de la sécurité. C'est au marché qu'il revient de décider si un produit est efficace, et peu de sociétés se donneront la peine de faire homologuer un produit inefficace.

• (1650)

Nous avons hâte de discuter des modifications proposées, à l'étape du comité.

C'est avec plaisir que nous avons constaté que le projet de loi n'interdisait pas l'utilisation de produits antiparasitaires pour des fins esthétiques. Selon nous, le gouvernement a raison de laisser ce genre de décision aux municipalités.

Si l'opposition officielle veut bien qu'on mette au point et utilise en milieu urbain des produits de remplacement éprouvés, elle ne croit pas qu'il faille imposer de moratoire sur des produits antiparasitaires avant que ne soit constitué un bagage important de preuves scientifiques établissant un lien non équivoque entre ces produits et la maladie ou la mauvaise santé chez l'être humain.

L'opposition officielle croit que des résultats scientifiques éprouvés, solides, reconnus aux plans national et international, doivent demeurer l'élément central du débat.

Je conclus. Nous avons hâte d'étudier le projet de loi au comité, d'entendre le point de vue des intéressés et de proposer des amendements pour que nous adoptions la meilleure loi possible.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Madame la Présidente, comme l'a souligné mon savant collègue, je suis le porte-parole en chef en matière d'agriculture pour l'Alliance canadienne. Je parlerai donc du projet de loi dans une optique agricole.

Le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis donnerait force de loi à la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires. C'est la principale mesure législative qui permettrait de contrôler l'importation, la fabrication, la vente et l'utilisation de tous les pesticides, y compris les insecticides, les herbicides et les fongicides au Canada.

Le projet de loi a d'abord été déposé en 1969 et il n'a pas réellement été modifié depuis. Il est positif de constater que le gouvernement libéral a finalement décidé de le mettre à jour. En fait, il pourrait ainsi améliorer les aspects environnementaux des produits chimiques que nous utilisons à l'heure actuelle.

Le projet de loi permettrait essentiellement de renforcer la protection au niveau de la santé et de l'environnement, de rendre le système d'enregistrement plus transparent et de renforcer le contrôle postérieur des pesticides.

En ce qui a trait à la réaction de l'industrie à ce chapitre, le Sierra Club ne s'est pas montré très satisfait et préférerait qu'on prévoine une interdiction complète des pesticides. J'ai eu le plaisir d'entendre Mme Sharon Labchuk, de l'organisme Earth Action, à l'Île-du-Prince-Édouard. Les députés de l'Île-du-Prince-Édouard feraient bien de prendre note des commentaires de Mme Labchuk parce que le petit coin de terre que représente cette province sera gravement touché par ce dont parle la ministre, c'est-à-dire la contamination par pulvérisation accidentelle, comme elle l'a dit, à partir des terres où ces produits sont appliqués, ce qui entraînera une pression intense dans l'Île. Il sera intéressant de voir si les députés de l'Île-du-Prince-

Édouard pourront supporter toutes les répercussions de ce projet de loi.

L'Alliance canadienne est très intéressée à examiner ce projet de loi et en particulier le discours de la ministre dans lequel elle parle du recours au principe de la prudence. Elle a parlé des répercussions possibles des produits chimiques, des pesticides, des herbicides et des fongicides.

La ministre a ensuite utilisé un terme sur lequel il faudra s'arrêter longuement. Elle a tenté de définir ce que seraient les valeurs. Ces valeurs seront sûrement celles des bureaucrates, des ministres et des représentants élus à un moment donné dans l'avenir. Qui sait si leurs valeurs pourraient vouloir dire que tout produit chimique serait interdit.

La crainte, c'est que le gouvernement semble abandonner le processus décisionnel fondé sur des faits scientifiques pour adopter une méthode quasi philosophique d'évaluer les produits chimiques et leur impact sur l'environnement et la population. Au premier abord, c'est dangereux.

La deuxième question que j'ai posée à la ministre, au moment où elle et son gouvernement s'engagent sur ce terrain incertain, à ce qu'il semble, portait sur les implications commerciales qu'il y aurait si le gouvernement utilisait ceci comme barrière commerciale non tarifaire pour harceler les importateurs de denrées alimentaires au Canada.

Ce sont là deux de nos principales inquiétudes.

Je souligne que M. Lorne Hepworth, président de CropLife Canada, qui représente l'industrie chimique, a dit que la plupart des pratiques énoncées dans le projet de loi existent déjà en pratique. L'industrie a déjà fait beaucoup pour que les produits chimiques et les pesticides soient non seulement efficaces, mais sans risque pour l'environnement et pour la population.

Le projet de loi exigerait une entrée en vigueur dès son adoption d'une manière logique, efficiente et efficace.

• (1655)

Cela m'amène aux activités actuelles de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, sous la direction de Claire Franklin. D'après la façon dont fonctionne actuellement l'ARLA, il importerait peu que la Chambre adopte un bon projet de loi. À en juger par l'exposé que Mme Franklin a présenté au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, il y a quelque temps, il y a peu d'espoir de mettre en oeuvre un projet de loi positif, qui satisfasse l'industrie, les producteurs et les écologistes, en raison des pratiques non efficaces et de la philosophie de l'agence, qui ne coïncide pas avec celle de la majorité des Canadiens.

À l'ARLA, la mauvaise gestion coûte de l'argent aux producteurs, car ils n'ont pas accès à des produits chimiques nouveaux, moins chers et plus efficaces. Ces produits chimiques sont utilisés dans d'autres pays. S'ils avaient été importés au Canada, nous aurions des produits chimiques moins toxiques et plus efficaces, à savoir la nouvelle génération de produits chimiques. Cela ne se fait pas régulièrement ou en temps opportun, à cause du ministère.

La ministre a connu bien des moments difficiles à la Chambre. Elle est actuellement responsable de Santé Canada. Nous constatons que, au moment où les budgets provinciaux baissent, toutes les provinces consacreront plus de 40 p. 100 de leur budget aux soins de santé. C'est de la faute de la ministre si le système de santé devient insoutenable.

Initiatives ministérielles

Nous sommes encore en train de nous quereller à la Chambre à propos de son projet de loi C-15B, qui traite de la cruauté envers les animaux. Encore une fois, pas plus tard que le 3 avril, les Producteurs laitiers du Canada, la Canadian Cattlemen's Association et bien d'autres groupes raisonnables de Canadiens ordinaires, qui tentent de faire fonctionner l'économie canadienne, et les gens qui cherchent à faire prospérer leur famille et leur entreprise, ont été laissés pour compte, ce qui réduit ma confiance dans le projet de loi. J'ai mentionné le principe de la prudence, la définition de valeurs quelconques et les «conséquences éventuelles», en ajoutant que je n'étais pas certain que la ministre puisse rendre ces données plus efficaces ou meilleures pour l'industrie et pour l'ensemble des Canadiens.

La rigidité de la bureaucratie de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire bloque l'accès à ces produits chimiques moins coûteux dans d'autres pays. Le groupe The Farmers of North America Inc. essaie d'importer des produits chimiques qui sont utilisés à quelques milles seulement de l'autre côté de la frontière. L'Agence américaine de protection de l'environnement est probablement beaucoup plus stricte en ce qui concerne sa réglementation, sa législation et l'examen des produits chimiques que nous ne le sommes au Canada. Notre ARLA rigide et inefficace ne va pas permettre l'entrée de ces produits chimiques au Canada. Ce n'est peut-être pas parce que les fonctionnaires ne le veulent pas; c'est juste qu'ils sont tellement prisonniers de leur propre bureaucratie, et que le système est tout et que l'efficacité ne compte pas. Nous sommes très durement touchés par le fait de ne pas avoir accès à ces produits chimiques meilleurs et de ne pas pouvoir nous débarrasser de ceux qui sont toxiques qu'on pourrait et devrait remplacer. Nous allons voir si le projet de loi va faire cela.

L'Alliance canadienne a toujours des solutions. En ce qui concerne Santé Canada et l'ARLA, nous devrions collaborer plus étroitement avec les organismes de réglementation d'autres pays. Ainsi, l'ARLA devrait accepter des données provenant de tests effectués dans d'autres pays lorsque les produits vont être utilisés dans des conditions semblables au Canada.

• (1700)

Cela réduirait le temps nécessaire pour accepter de nouveaux produits au Canada. De plus, cela réduirait aussi les coûts d'homologation pour les fabricants de produits chimiques et accroîtrait du même coup la probabilité qu'ils demandent une licence canadienne.

À l'heure actuelle, notre marché est relativement petit en ce qui concerne la production agricole et l'utilisation de produits chimiques. Ainsi, il n'est pas nécessairement payant de franchir tout le processus bureaucratique au Canada, qui prend jusqu'à quatre années durant lesquelles on doit fournir des preuves au gouvernement pour essayer de faire accepter un produit chimique qui est considéré comme sûr aux États-Unis.

Le processus de réévaluation des vieux produits chimiques prend une bonne partie des ressources de l'ARLA. Il y a environ 7 000 produits chimiques enregistrés aux fins d'utilisation au Canada à l'heure actuelle. C'est le dernier chiffre que j'ai vu. Nous avons deux problèmes. Le premier, c'est que le gouvernement n'affecte pas assez de ressources à la réévaluation de ces vieux produits chimiques. Je ne veux pas que ma petite-fille, mes enfants, mes voisins ou d'autres subissent les effets nocifs de produits chimiques qui ne sont plus considérés comme sûrs. En fait, dans le cas d'une bonne partie de ces produits chimiques, si l'ARLA se bougeait un peu, nous aurions accès au Canada aux nouveaux produits moins toxiques, ce qui serait mieux pour notre environnement et pour nous tous.

Le processus de réévaluation des anciens produits chimiques exige une grande quantité de ressources. L'ARLA serait beaucoup plus efficace si elle acceptait les données des récentes évaluations des pesticides effectuées par les organismes de réglementation compétents des autres pays. Le projet de loi ne force pas l'ARLA à tenir compte des recherches scientifiques effectuées à l'étranger. Par contre, il obligera l'ARLA à faire des évaluations supplémentaires de tous les pesticides existant depuis plus de 15 ans, qui seront réévalués automatiquement même s'il n'y a aucune raison de s'interroger sur leur toxicité ou leur sécurité.

L'ARLA ne devrait songer à remplacer les pesticides existants que s'il existe des solutions de rechange efficaces. C'est là un point très important. L'ARLA doit établir son ordre de priorités. Elle pourra ainsi s'intéresser aux produits chimiques qui posent un vrai problème et laisser les autres tranquilles. D'après les témoignages rendus par le directeur de cet organisme et d'autres personnes devant le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ce n'est certainement pas ce qui se produit.

Il faudra assurément améliorer la transparence au sein de cet organisme. On doit reconnaître que le projet de loi augmente la transparence de l'organisme en ce qui a trait au processus d'approbation des pesticides au Canada.

Comme je l'ai dit, le projet de loi pourrait avoir du bon, mais en raison de l'intransigeance bureaucratique de l'ARLA, je doute qu'il soit en mesure de remplir ses promesses. Tout dépendra de la capacité de la ministre à fournir une orientation ferme. On ne saurait trop insister là-dessus. Jusqu'à présent, les anciens ministres n'ont pas fourni une telle orientation. Tous les témoins qui ont défilé devant le comité pour parler des activités de l'ARLA ont trouvé à redire aux opérations de celle-ci.

J'ai dit que je n'avais pas confiance dans la capacité de la ministre à faire le travail. Le premier ministre lui fait cependant confiance, alors il faudra attendre pour voir ce qu'elle peut faire. Comme je l'ai indiqué, bon nombre des députés de ce côté-ci de la Chambre entretiennent très peu d'espoir à ce sujet.

Nous avons aussi d'autres questions restées sans réponse au sujet de l'ARLA. Pourquoi le processus d'approbation des produits antiparasitaires est-il beaucoup plus rapide aux États-Unis qu'au Canada? Pourquoi l'ARLA a-t-elle refusé d'accepter davantage de données d'organismes scientifiques étrangers réputés?

L'ARLA serait nettement plus efficace si elle acceptait les données issues de réévaluations de produits antiparasitaires. Il n'y a aucune preuve démontrant que l'acceptation de données issues de recherches sur les produits antiparasitaires effectuées dans d'autres pays menace la santé ou la sécurité des Canadiens. Pourtant, le gouvernement maintient cette façon de voir et, de toute évidence, il a donné à l'ARLA des instructions lui enjoignant de ne pas accepter pareils examens ou études scientifiques au Canada.

• (1705)

Nous voudrions savoir quelles seront les répercussions environnementales si le Canada tarde à homologuer des produits antiparasitaires nouveaux et plus efficaces. J'ai expliqué certaines des préoccupations à cet égard. La sécurité de l'environnement et des Canadiens est certainement un facteur primordial.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement ne tiendra pas pleinement compte des répercussions commerciales ni de la façon dont la ministre se servira de cet argument lorsqu'il sera question du principe de prudence. La ministre a parlé des répercussions possibles de produits chimiques sans vraiment avoir de preuves scientifiques à l'appui. Elle a parlé de valeurs. Chaque fois qu'un libéral parle de valeurs, je m'empresse d'aller me mettre à l'abri, comme la plupart de mes voisins. C'est terrifiant, parce que, même si les valeurs qu'ils mettent de l'avant ne représentent pratiquement aucun Canadien, les libéraux veulent malgré tout nous les imposer.

Récemment, la société Crompton a intenté une poursuite de 100 millions de dollars contre le gouvernement du Canada. Elle prétend que le Canada n'a aucun argument scientifique pour justifier l'interdiction du produit chimique Lindane.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a fait preuve de beaucoup d'incompétence quant à l'administration par le ministère de la Santé de la Loi sur les produits antiparasitaires et à l'agence de réglementation qui est censée protéger les Canadiens, aider l'industrie et les agriculteurs et améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Des études montrent que l'ARLA est 40 p. 100 moins efficace que les organismes d'autres pays, notamment ceux des États-Unis et de l'Australie. Il s'agit ici du nombre de pesticides qui sont homologués. En 2000-2001, l'ARLA a approuvé 22 utilisations mineures seulement, soit 18 pour des aliments et 4 pour d'autres choses. Au cours de la même période, 1 200 utilisations mineures ont été homologuées aux États-Unis, dont 500 pour des aliments et 700 pour d'autres choses.

Le fait est que notre secteur industriel, nos agriculteurs et notre secteur agricole sont directement en concurrence avec les Américains pour tous les produits sauf les arachides et des produits tropicaux. Il reste beaucoup à faire. Le Canada importe des États-Unis des fruits et des légumes qui sont cultivés au moyen de nouveaux produits chimiques dont l'utilisation n'est pas encore approuvée au Canada. Il semble plutôt illogique que le Canada accepte des produits cultivés aux États-Unis au moyen de produits chimiques qu'il ne veut même pas homologuer lui-même.

Je dirai enfin que l'allocation de la ministre devrait tous nous préoccuper. Nous devrions examiner attentivement ses propos avant de les appuyer sans réserves.

Nous savons que le gouvernement est contre les pesticides, comme le prouvent les projets de loi qu'il a présentés. Ce qui m'a surtout ennuyé, c'est que de nombreux libéraux aient essayé de dire que les aliments génétiquement modifiés sont en quelque sorte dangereux et effrayants. C'est ce qu'a fait valoir un député libéral. Cela n'est fondé sur aucune donnée scientifique, mais seulement sur des balivernes.

• (1710)

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-53, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire. Ce projet de loi a plus d'une soixantaine de pages et vise à améliorer une loi qui existe depuis, croyez-le ou non, 33 ans.

Comme je dispose de 40 minutes, je vais tenter de résumer en quatre étapes la position de notre formation politique.

Je commencerai par une mise en situation de l'état actuel où se retrouvent le Québec et le Canada quant à l'utilisation et à la lutte antiparasitaire. Deuxièmement, je citerai quelques recommandations du rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, dont je vois le président devant moi, rapport de mai 2000 portant sur les pesticides. Troisièmement, je traiterai d'un récent rapport déposé auprès du ministre de l'Environnement du Québec le 27 mars dernier par le Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain. En plus, je traiterai du rapport de 1999 du commissaire à l'environnement et au développement durable. Et, finalement, je présenterai notre position sur le projet de loi C-53.

J'aimerais tout d'abord dire que ma formation politique estime que le projet de loi C-53 est un pas dans la bonne direction. Il était temps, et je le démontrerai un peu plus tard, que nous renouvelions cette loi qui date de 1969, donc il y a tout près de 33 ans. On croit qu'il devait y avoir des mesures législatives afin d'améliorer la loi actuellement en vigueur. À cet égard, c'est un pas dans la bonne direction, comme je l'indique, mais, naturellement, nous croyons fondamentalement qu'il doit y avoir des améliorations.

Dans tout l'aspect de l'étude de ce projet de loi qui sera faite, entre autres, par le Comité permanent de la santé, aux délibérations duquel j'entends participer, le principe de précaution doit prévaloir dans chacun des moments mis à la disposition des parlementaires, soit en comité ou ici, à la Chambre, lors de l'étude de ce projet de loi.

Deuxièmement, nous reconnaissons que les risques pour la santé publique, particulièrement en ce qui a trait aux enfants, aux nourrissons, mais aussi aux femmes enceintes, doivent être privilégiés. Nous reconnaissons, d'entrée de jeu, que l'exposition aux pesticides, plus particulièrement les ingrédients actifs contenus dans les pesticides, ont un impact important pour la santé publique. C'est peut-être quelque chose qui est d'une évidence flagrante, mais il m'apparaît important que dans notre postulat de base, on soit capables de l'énumérer comme une priorité.

En ce qui a trait aux compétences, il faut croire que les compétences en matière de gestion des pesticides sont partagées. Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'administrer la loi relevant de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA.

Cette agence a pour but de gérer la Loi sur les produits antiparasitaires et de favoriser l'accès sécuritaire aux méthodes de lutte antiparasitaire, tout en réduisant les risques. La loi fédérale contrôle l'homologation, la mise en marché et les normes d'étiquetage des produits. Actuellement, plus de 6 000 produits commercialisés contiennent plus de 500 ingrédients actifs homologués. C'est là que le bât blesse.

• (1715)

Jusqu'à maintenant, très peu d'efforts ont été faits fondamentalement quant aux aspects de la mission et des objectifs de la loi canadienne. Très peu d'efforts ont été faits de la part de l'agence pour justement offrir des produits qui soient sécuritaires. Je dis «sécuritaires», parce que c'est l'objectif même de l'agence. Lorsqu'on regardera un peu plus tard le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable déposé en 1999, on verra qu'il y a de quoi s'inquiéter quant à la réévaluation dans son ensemble des produits commercialisés contenant les ingrédients actifs.

Initiatives ministérielles

Il y a un autre aspect. Comme je l'ai dit, l'ARLA est là pour offrir des produits commercialisés sécuritaires. Elle a donc une certaine responsabilité quant aux produits contenant des biopesticides et qui peuvent constituer une solution de rechange.

Dans la mise en marché de ces produits, force est de constater que nous avons actuellement sur le marché des produits alternatifs que sont les biopesticides, mais que, malheureusement, ceux-ci sont très peu disponibles sur le marché. Il faut savoir qu'actuellement, sur le marché canadien, seulement 30 biopesticides sont disponibles sur le marché, alors qu'il y en a actuellement plus de 150 aux États-Unis.

Non seulement l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire fait-elle défaut en ce qui a trait à la réévaluation des pesticides actuellement disponibles, mais aussi manque-t-elle à sa responsabilité d'offrir sur le marché des alternatives et des solutions de rechange aux pesticides traditionnels. Finalement, en vertu de la loi fédérale, l'agence contrôle les normes d'étiquetage des produits.

Regardons le problème que j'appellerais le problème fédéral. Il vient du fait que la loi actuelle date de 1969. Les règles et les normes actuelles sont désuètes à bien des égards. Actuellement, la loi peut être considérée comme un danger pour la santé publique. Je donnerai dans quelques minutes quelques citations de 1999 du commissaire à l'environnement. Celles-ci peuvent pour le moins nous inquiéter quant aux produits actuellement offerts sur le marché en termes de sécurité pour les femmes, les enfants et les nourrissons.

Par exemple, comme je le rappelle, il y a des pesticides qui sont actuellement offerts sur le marché, mais le problème réside dans les ingrédients actifs qui composent ces pesticides. Cinq cents ingrédients actifs se retrouvent dans des pesticides actuellement disponibles sur le marché. De ces 500 ingrédients actifs, qu'on le croie ou non, 300 ont été approuvés avant 1981 et plus de 150 l'ont été avant 1960.

Actuellement, il y a donc sur le marché des pesticides offerts à la population et contenant des ingrédients actifs qui ont été évalués en vertu de normes qui étaient souvent loin d'être celles qui sont acceptables aujourd'hui sur le plan scientifique et sur le plan de la santé publique. Raison de plus pour agir rapidement. C'est la raison pour laquelle nous croyons qu'il fallait réévaluer, remodeler, redéfinir et réactualiser la présente Loi sur les pesticides, parce que c'est la santé publique qui en dépend. Il faut donc agir pour la population canadienne.

Rappelons—parce que j'étais toujours dans le domaine des compétences—que les pesticides sont de compétence partagée. Le fédéral a sa responsabilité, mais les provinces ont aussi la leur. Il faut rappeler qu'au Québec, depuis 1987, il y a une Loi sur les pesticides. L'objectif de la loi est d'éviter et de réduire les atteintes à l'environnement et à la santé.

Premièrement, la responsabilité est de sensibiliser la population, par des campagnes soutenues, sur les dangers de l'usage des pesticides. Deuxièmement, il s'agit de soutenir les municipalités et les organismes, et, troisièmement, de financer la recherche et le développement sur les options alternatives, entre autres les biopesticides.

• (1720)

Le gouvernement du Québec s'est plutôt montré favorable à la mise en place d'un code de gestion des pesticides qui viendrait gérer l'ensemble du processus, c'est-à-dire de la production à la vente et à l'entreposage.

Un autre aspect concerne les municipalités. Au cours des dernières années, les municipalités ont vu leurs responsabilités augmenter

quant à la gestion et au contrôle des pesticides. Pourquoi? Parce qu'à la suite d'un jugement de différentes cours du Québec et, entre autres, en fonction de décisions de la Cour suprême en regard de la décision de la Ville d'Hudson qui avait proposé une réglementation interdisant l'usage de pesticides, certaines cours du Québec ont donné raison à la Ville d'Hudson concernant sa réglementation visant à ne plus utiliser de pesticides.

Au cours des dernières années, les pouvoirs des municipalités en ce qui concerne la mise en place de codes de réglementation ont augmenté. En vertu de la Loi sur les cités et villes, les municipalités peuvent maintenant réglementer et interdire l'usage des pesticides. C'est la raison pour laquelle on a vu et on verra, au cours des prochains mois et des prochaines années, les municipalités se doter de réglementation interdisant l'usage de pesticides.

Face à ces décisions des tribunaux et à cette sensibilité du Québec à réduire et à interdire l'usage des pesticides, le gouvernement a mis sur pied une commission, un groupe de travail qui a soumis ses recommandations au ministre de l'Environnement, le 27 mars dernier. La principale recommandation de ce comité était justement de créer ce code de gestion qui viendrait gérer l'ensemble du processus des pesticides.

Il est important de rappeler que cette réflexion et ce projet de loi n'ont pas abouti du jour au lendemain. Ici, à la Chambre, et plus particulièrement au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, il y a eu une réflexion certaine face à cet important phénomène qu'est l'usage des pesticides et leur impact sur la santé. J'aimerais rappeler que dans ses recommandations du mois de mai 2000, le comité souhaitait et suggérait entre autres que la nouvelle loi donne priorité à la santé humaine et à l'environnement par le biais de la création de bases de données sur les ventes de pesticides, sur les effets nocifs des pesticides et sur les solutions de remplacement aux pesticides.

À la limite, on peut affirmer que le projet de loi répond à ces attentes. Là où le bât blesse, c'est sur la deuxième recommandation du comité, la plus importante, celle qui aurait permis de faire en sorte que dans un délai bien précis, on en vienne à une non-utilisation des pesticides sur le territoire canadien. Il s'agit de la recommandation n° 2 en vertu de laquelle le comité recommandait, en mai 2000, d'éliminer les pesticides utilisés à des fins esthétiques d'ici cinq ans.

Nous voyons bien, et le gouvernement doit également l'admettre, qu'il n'y a rien dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui et sur lequel nous allons nous pencher en comité qui vient fixer un délai dans le temps en ce qui a trait à la non-utilisation et à l'élimination des pesticides.

De ce côté-ci de la Chambre, on est fort déçus. Au fond, c'était non seulement la position émise par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, mais c'était également l'une des recommandations du rapport du 27 mai dernier du groupe de travail du Québec sur l'usage des pesticides en milieu urbain, c'est-à-dire que soit éliminé, sur une période de trois ans, l'usage des pesticides dans les espaces publics.

Initiatives ministérielles

● (1725)

Le groupe de travail du Québec va encore plus loin que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Le comité et le groupe de travail du Québec, présidé par M. Cousineau, député de l'Assemblée nationale, estiment que nous devrions en venir à une élimination sur trois ans de l'usage des pesticides en milieu urbain.

Lorsqu'on regarde ce projet de loi et qu'on voit qu'il n'y a aucune indication à l'effet qu'on a l'intention d'éliminer l'usage des pesticides, non pas sur cinq ans, mais pas du tout, on est plutôt déçus. Vous pouvez être assurés qu'en comité, on fera une lutte acharnée à ce projet de loi qui deviendra une loi. Quand on regarde la tendance de ce gouvernement, c'est de renouveler la loi à peu près aux 33 ans. Force est de constater qu'on devra être plus vigilants que jamais et voir à ce que cette élimination sur cinq ans puisse devenir une mesure législative.

Il y avait différents aspects des recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Une autre de ces recommandations disait que le mandat de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire devait avoir pour seul objectif de protéger la santé et l'environnement.

De l'avis du comité, l'ARLA ne devrait pas en plus s'occuper de favoriser la compétitivité des secteurs agricoles, forestiers et manufacturiers; il devrait y avoir un processus ouvert et transparent afin de favoriser la confiance du public envers la réglementation antiparasitaire; et la nouvelle loi devrait imposer aux demandeurs, comme condition d'homologation de tout pesticide, d'effectuer une surveillance courante après l'homologation et il devrait y avoir une réévaluation des anciens pesticides.

Encore une fois, sur l'ensemble des mesures proposées par le comité, il n'y a aucune échéance face à ces réévaluations d'anciens pesticides. Il n'y a aucune échéance quant aux conditions d'homologation de tout pesticide. On est donc dans le vide le plus total.

Oui, nous sommes dans la bonne direction face au nouveau processus que nous voulons mettre en place, mais il n'y a jamais de prescriptions claires quant aux délais fixés pour l'atteinte de ces objectifs, alors que cela aurait été plus simple de les prévoir, de dire que nous souhaitons une élimination de l'usage des pesticides sur cinq ans, ou sur trois ans. Non, il n'y a aucune mesure à cet égard, et c'est plutôt décevant.

Je parlais du Groupe de réflexion sur les pesticides en milieu urbain dont le rapport a été dévoilé le 27 mars dernier. Le gouvernement fédéral, comme gouvernement qui veut collaborer en partenariat avec les provinces, après avoir attendu 33 ans pour déposer un renouvellement de loi, aurait pu attendre le dépôt du rapport le 27 mars. Mais non, on a décidé d'aller de l'avant quelques mois plus tôt. Il faut rappeler que c'est le 25 octobre dernier que le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, décidait de mandater ce groupe de travail qui s'est penché sur l'utilisation des pesticides en milieu urbain.

Ce groupe de travail a rencontré plus de 50 organismes et personnes qui ont présenté des mémoires. Ces gens étaient issus du milieu de la santé, de l'environnement, des groupes écologistes, du milieu des affaires, des municipalités. On estime aujourd'hui que nous nous présentons ici, en cette Chambre, avec un consensus québécois sur la base du groupe de travail mis sur pied le 25 octobre dernier, dont le rapport a été dévoilé le 27 mars.

Le groupe de travail s'est penché sur cette question. Je cite l'objectif qui était visé:

L'objectif visé est d'identifier des avenues de solutions qui permettront aux Québécois et aux Québécoises de réduire leur dépendance et les risques d'exposition à ces produits, notamment utilisés dans les secteurs de l'entretien des pelouses, de l'horticulture ornementale et de l'extermination.

Le groupe de travail a justement fait en sorte de trouver des solutions de rechange et d'en venir à une véritable lutte antiparasitaire au Québec.

● (1730)

Il y avait donc dans ce rapport, au sujet duquel le comité a tenu des audiences au mois de janvier dernier, un certain nombre de recommandations. Il y avait 15 recommandations sur la question. La première constatation du groupe de travail au Québec en est une qui constitue un courant dominant et de fond. Il faut en venir à une réduction rapide de l'utilisation des pesticides en milieu urbain. C'est le courant de fond du groupe de travail.

Il a fait 15 recommandations. Premièrement, le groupe de travail propose d'interdire d'ici trois ans l'usage des pesticides sur les espaces verts publics et municipaux, les écoles et les centres de la petite enfance. Il faut donc en venir, selon le rapport du groupe de travail, à une interdiction d'ici trois ans de l'usage des pesticides sur les pelouses, et à une interdiction d'ici cinq ans de ces pesticides pour ce qui est des arbustes. Le délai minimal est de trois ans et le délai maximal de cinq ans en ce qui concerne les espaces verts publics, que ce soit les parcs, les centres de la petite enfance, les écoles ou tout espace vert public.

Une autre recommandation consiste en la formation d'intervenants en gestion environnementale. Il faut prendre conscience que l'utilisation des pesticides constitue un danger pour la santé publique. À partir du moment où l'on croit, comme je l'ai dit au début de mon intervention, que le principe de précaution doit être la ligne directrice de nos interventions et de notre réflexion, il faut mettre en garde et former les travailleurs et les intervenants, que ce soit les gens du domaine ornemental ou horticole, les employés municipaux ou même les gens responsables de l'entretien. Ces personnes doivent être formées sur les dangers que constituent les pesticides.

Le groupe de travail propose donc la mise sur pied d'une formation qui déboucherait sur un diplôme d'études professionnelles dans ce domaine pour mieux sensibiliser les utilisateurs de pesticides, soit les intervenants eux-mêmes.

Troisièmement, il faut mettre un plus grand accent sur la disponibilité des méthodes alternatives et des produits moins nocifs. On ne peut pas continuer, parce que si on se fixe une échéance d'interdiction de l'usage des pesticides comme celle que nous souhaitons, il nous faut maintenant travailler sur la disponibilité de ces biopesticides ou sur ces solutions de rechange à développer. Il faut donc accroître la disponibilité des solutions de rechange pour, en bout de ligne, atteindre ces mêmes objectifs de qualité de vie que nous souhaitons, mais de façon fort différente.

Un autre aspect concerne la mise en place d'un code de gestion des pesticides. C'est probablement, avec l'interdiction de l'utilisation des pesticides d'ici trois ans, la recommandation du groupe de travail qui est, à mon avis, la plus forte. On propose de mettre en place un code de gestion des pesticides qui va établir des normes sur la vente, l'entreposage et l'utilisation des pesticides. Pourquoi? Parce qu'entre autres, les décisions des cours au Québec ont maintenant donné cette possibilité aux municipalités de pouvoir réglementer l'usage des pesticides.

Initiatives ministérielles

Nous croyons donc qu'il nous faut nous assurer d'une couverture, d'une réglementation et de lois qui soient faites sur la base d'une même norme et établir une même norme. Ce que l'on propose, c'est une norme québécoise en matière de gestion qui serait mise de l'avant par ce code de gestion des pesticides. À mon avis, c'est probablement la recommandation la plus forte.

Un autre aspect que je souhaitais traiter dans mon intervention, qui est le quatrième point de mon discours, concerne la question du commissaire à l'environnement.

● (1735)

En 1999, le commissaire à l'environnement et au développement durable a déposé un rapport que je qualifierais de fort éloquent sur la façon dont le gouvernement fédéral gère le processus d'homologation des pesticides et la réévaluation des pesticides. Mais il a porté un jugement assez sévère sur la gestion gouvernementale des pesticides.

Il a mis en lumière cette absence importante de programmes de réévaluation. De plus, il a signalé que le Canada avait un retard marqué face aux autres pays, tels les États-Unis, et que le pourcentage de dépenses allouées en matière de réévaluation d'homologation des pesticides, mais aussi de l'ensemble du processus d'évaluation des pesticides, était très peu élevé par rapport à certains autres pays. Il a aussi dit qu'il y avait une rareté dans les réévaluations du Canada pour ce qui est des pesticides, ce qui est très inquiétant sur le plan de la santé publique. Il y a donc rareté, comme je le rappelle, de réévaluations en matière de pesticides au Canada.

Je rappelle que des 500 ingrédients actifs contenus dans les pesticides, 300 ont été approuvés avant 1981 et plus de 150 l'ont été avant 1960, selon le dernier rapport du commissaire à l'environnement, déposé en 1999. Sur le plan des normes de santé publique, des pesticides sont actuellement disponibles sur le marché et ils ont été évalués sur la base de normes que j'estime désuètes ou, à tout le moins, qu'il faudrait réévaluer.

Donc, il y a non seulement une rareté dans les réévaluations, mais aussi un manque de transparence de ce gouvernement dans le processus.

Avant de poursuivre, j'aimerais citer quatre passages du rapport de 1999 du commissaire à l'environnement. La première citation a trait aux programmes disponibles de réévaluation:

Faute de programme de réévaluation efficace, il n'existe aucune assurance que les Canadiens ne sont pas exposés à des risques inacceptables.

C'est une citation du commissaire à l'environnement en 1999. Rien ne peut garantir que les Canadiens ne sont pas exposés à des risques inacceptables. Voici une autre citation:

Nous sommes préoccupés par le manque de clarté sur le rôle des ministères fédéraux à vocation scientifique [...] dans la réévaluation des pesticides.

Ce texte est tiré du rapport du commissaire à l'environnement en 1999. Voici la troisième citation:

Beaucoup de pesticides ont été approuvés, alors que les normes étaient beaucoup moins strictes que celles d'aujourd'hui.

C'est toujours tiré du rapport du commissaire à l'environnement de 1999. J'en cite une dernière, bien que je pourrais en citer encore plusieurs:

Nous avons constaté que jusqu'ici, le Canada n'a pas agi et n'a pas tenu ses engagements en matière de réévaluation.

C'était la quatrième citation du commissaire à l'environnement. Selon le commissaire à l'environnement et au développement durable, le Canada n'a pas fait son travail et, 33 ans plus tard, il a l'occasion de proposer une loi remodelée, redéfinie, qui pourrait répondre aux attentes du groupe de travail du Québec sur l'utilisation des pesticides en milieu urbain, qui pourrait répondre adéquatement

au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes qui s'est penché sur cette question, qui pourrait répondre aux attentes des groupes environnementaux sur cette question, mais qui pourrait surtout répondre aux besoins des Québécois et des Canadiens d'être protégés sur le plan de la santé publique pour que le principe de précaution prévale d'abord et avant tout.

Quant au projet de loi C-53, dont le but est de mettre à jour les règlements régissant l'utilisation des pesticides afin de protéger la santé des enfants et autres, le gouvernement affirme avoir ajusté ses propositions en fonction des recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

● (1740)

Si le gouvernement souhaitait vraiment répondre adéquatement et ajuster la loi actuelle sur la base des recommandations, il prévoirait une élimination sur cinq ans de l'usage des pesticides, comme l'a proposé le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, ou proposerait, comme le suggérait le groupe de travail au Québec, une élimination sur trois ans. Force est de constater que ces mesures ne sont pas au sein du projet de loi que nous étudions actuellement.

On est déçus, parce qu'on croit que le principe de précaution doit prévaloir sur n'importe quel autre principe dans l'étude de ce projet de loi. On croit que ce ne sont pas simplement les principes commerciaux et économiques qui doivent prévaloir. Ce ne sont pas les grandes firmes et les grandes entreprises productrices de pesticides qui doivent influencer le gouvernement, mais ce sont d'abord la santé et les citoyens québécois et canadiens.

On est déçus parce qu'on croyait qu'on aurait une élimination sur cinq ans afin de répondre aux demandes du comité. On est également déçus parce qu'on constate qu'il n'y a aucune mesure d'accélération du processus d'homologation des pesticides moins nocifs. Aucun délai n'est prévu dans le projet de loi quant aux homologations des biopesticides.

Dois-je rappeler que pour lutter efficacement contre les matières antiparasitaires, il nous faut trouver des solutions de rechange. Ces solutions de rechange passent inévitablement par la mise en marché de biopesticides et de pesticides moins dangereux pour la santé publique.

J'aimerais citer quelques chiffres. Actuellement, au Canada, il y a seulement 35 biopesticides vendus sous 150 appellations, alors qu'aux États-Unis, 175 biopesticides sont vendus sous 700 appellations commerciales.

Ce que nous souhaitons voir inscrit dans ce projet de loi—nous présenterons en comité des amendements en bonne et due forme lorsque ce sera le temps—, c'est que cette véritable lutte antiparasitaire passe par une accélération de l'homologation des biopesticides, ce que l'on ne voit pas au sein du projet de loi actuel déposé par la ministre.

Initiatives ministérielles

Un deuxième aspect qui provoque notre déception est le fait qu'il n'y a rien au sein de ce projet de loi qui propose une solution de rechange quant à l'utilisation des pesticides moins nocifs. J'ai parlé, bien sûr, des biopesticides, mais des solutions de rechange environnementales, dois-je le rappeler au gouvernement, existent dans les sociétés modernes.

Pourquoi le gouvernement n'aurait-il pas pris le temps de penser à des mesures législatives prévoyant des incitatifs à l'agriculture biologique? Pourquoi ne pas mettre en place dans ce projet de loi des incitatifs visant une véritable stratégie durable de lutte antiparasitaire? Pourquoi le Canada n'a-t-il pas regardé ce qui se faisait en Europe et ne s'est-il pas inspiré de certains pays européens où il existe des incitatifs financiers pour les agriculteurs pour éliminer les pesticides et les engrais synthétiques?

Rien au sein de ce projet de loi ne vise à trouver des solutions de rechange. Rien ne vise à donner des incitatifs financiers aux agriculteurs pour qu'ils éliminent l'usage des pesticides. Jamais dans ce projet de loi on ne fait la promotion de l'agriculture biologique, comme si c'était un concept sorti d'une boîte de Cracker Jack et que le gouvernement prenait tout à coup conscience que cela existe. On aurait très bien pu prévoir des mesures au sein de ce projet de loi pour favoriser l'agriculture biologique.

Un quatrième aspect proposé entre autres par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, et que nous souhaitons voir inclus dans ce projet de loi, concerne la réévaluation d'ici 2006 de tous les pesticides homologués avant 1995. Il est vrai qu'on vise dans ce projet de loi une réévaluation des pesticides.

● (1745)

Oui, il y a des mesures visant une accélération de certaines homologations d'anciens pesticides, mais il n'y a pas encore de délai, de temps spécifique, ce que fixait le Comité de l'environnement et du développement durable, soit de réévaluer, d'ici 2006, tous les pesticides homologués avant 1995. Il ne s'agit pas simplement de réévaluer les 500 ingrédients actifs contenus dans les pesticides, il faut le faire dans un temps réaliste qui permet aussi de protéger la santé publique.

Le comité qui s'est penché sur cette question a entendu les témoignages de jeunes, d'enfants. Ils ont été de véritables victimes de l'usage de pesticides dans certaines municipalités de l'ouest de Montréal. Sur certains terrains de golf, on utilisait des pesticides dangereux pour la santé publique, alors que si ces pesticides avaient été réévalués, on n'aurait peut-être pas les victimes qu'on a aujourd'hui. Il faut avoir siégé au Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour comprendre l'impact de l'usage de ces produits nocifs sur la santé publique, sur la santé des citoyens.

Il faut faire en sorte que d'ici 2006, on en vienne à une réévaluation de tout ce qui est offert actuellement sur le marché sur la base de normes adéquates et de normes modernes. C'est comme cela qu'on pourra vraiment en arriver à une lutte antiparasitaire.

Un autre aspect, c'est la notion de protection spéciale des enfants et des nourrissons qui nous porte à réfléchir. On essaie de comprendre et on fera des présentations en comité sur cette notion de protection spéciale des nourrissons et des enfants. Il me semblait que cela était inclus dans le projet de loi. On aura donc des questions sur cette notion de protection spéciale des enfants.

Je termine en disant que les citoyens canadiens, mais aussi les entreprises canadiennes, ceux et celles qui sont à tous les jours des utilisateurs de pesticides, sont prêts à faire le virage souhaité par le comité, soit une élimination sur cinq ans. À titre d'exemple, je citerai

simplement la Fédération de l'horticulture ornementale du Québec qui se disait d'accord pour utiliser le moins possible de pesticides, à condition d'avoir accès à des produits alternatifs. L'ensemble de la société civile québécoise et canadienne est prête à faire cette lutte antiparasitaire. L'ensemble de la société canadienne et québécoise est prête à en venir à une élimination des pesticides, à condition qu'il existe des solutions de rechange.

Ces solutions de rechange passent par deux choses: tout d'abord, une accélération de l'homologation des biopesticides canadiens—on n'a pas à être à la remorque des Américains—, et, deuxièmement, la mise en place d'une stratégie de développement durable en matière de lutte antiparasitaire. Cela demande, entre autres, un développement de l'agriculture biologique par des incitatifs financiers.

J'aurai la chance de débattre de ce projet de loi en comité, en souhaitant que le gouvernement réponde adéquatement aux besoins et aux attentes de la société québécoise et canadienne, du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et du Groupe de travail du Québec sur les pesticides en milieu urbain.

● (1750)

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je vous signale tout d'abord que je partage mon temps de parole avec le député de Windsor—St. Clair.

Une chose rare s'est produite à la Chambre aujourd'hui. Nous sommes saisis d'un projet de loi qui porte sur la santé. Voilà une bonne nouvelle: nous pouvons enfin nous occuper de la question la plus importante pour les Canadiens à l'heure actuelle et étudier un projet de loi de fond qui porte sur ce très important sujet. Monsieur le Président, je suis d'autant plus enchantée qu'au cours des cinq années où j'ai agi comme porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de santé, la Chambre n'a été saisie que de trois projets de loi portant sur les soins de santé.

Peu après les élections de 1997, nous avons étudié le projet de loi C-42 qui a, en fait, affaibli la Loi réglementant les produits du tabac. La Chambre a ensuite été saisie, à la demande de l'industrie pharmaceutique, du projet de loi S-17 qui prolongeait la période de protection des produits pharmaceutiques brevetés. Nous avons toutefois été saisis d'une mesure positive, le projet de loi C-13, qui créait les Instituts de recherches en santé du Canada. Par ailleurs, le projet de loi sur les eaux, dont nous avons été saisis en deuxième lecture, a disparu. Nous avons eu un bref aperçu d'un projet de loi sur la salubrité des aliments. Une fois déposé, ce projet de loi nous a mis en appétit, mais il a ensuite disparu.

Enfin, nous avons devant nous un projet de loi sur les soins de santé et la protection de la santé. Remercions-en le ciel. Je félicite la nouvelle ministre de la Santé d'avoir pris cette initiative aussi rapidement après avoir succédé à un ministre qui passera à l'histoire pour le ministre des tâches inachevées. Je suis heureuse que le gouvernement libéral fasse aujourd'hui preuve d'une certaine initiative au sujet d'un important aspect des soins de santé. J'espère que nous pourrions y voir un signe de courage, de fermeté, de force et de vision politique de la part de ce gouvernement dans le domaine des soins de santé.

Initiatives ministérielles

Nous nous occupons aujourd'hui de l'un des deux importants fondements des soins de santé au Canada, soit la protection de la santé, l'autre étant notre précieux système d'assurance-maladie. Ces deux piliers sont en train de s'effondrer à cause de la négligence du gouvernement. Depuis que je siège ici, sinon depuis encore plus longtemps, nous n'avons rien vu d'autre que négligence, atermoiements et étude. C'est ce qui explique que les institutions qui ont uni le pays et qui ont si bien servi les Canadiens sont en train de s'effondrer à cause de la négligence du gouvernement, dont nous attendons désespérément qu'il fasse preuve de vision et de leadership.

Vous comprendrez également, monsieur le Président, mon scepticisme aujourd'hui lorsque j'indique que nous avons essayé pendant plusieurs années de faire reconnaître l'importance de protéger les Canadiens contre les effets néfastes des toxines dans la nourriture, l'eau, l'air et les pesticides. Nous avons tenté sans répit d'amener le gouvernement à prendre des mesures sur nombre de questions importantes pour la santé et le bien-être des Canadiens, particulièrement les enfants.

Je rappelle à tous les députés les efforts que nous avons déployés pour signaler la présence d'arsenic dans le bois imprégné sous pression. Y a-t-il eu des mesures concrètes en réponse à nos demandes? Non. Nous avons fait état de la présence de mercure dans le poisson, situation qui s'avère très dangereuse pour les femmes enceintes et les enfants qu'elles portent. Des mesures ont-elles été prises à ce sujet? Non. Il y a peut-être eu des mises en garde à peine visibles sur un site web, mais aucune mesure précise n'a été mise en oeuvre. Nous avons signalé la présence de substances toxiques dans les matières plastiques contenues dans certains jouets que les bébés se mettent dans la bouche. Le gouvernement a-t-il pris des mesures à l'égard de cette importante question? Non.

À maintes reprises, le gouvernement a choisi de tergiverser et d'attendre que les dommages soient faits. En fait, qu'il soit trop tard. Il est important aujourd'hui que nous prenions des mesures sur la question très importante des pesticides, parce que de toute évidence ces substances risquent d'avoir des répercussions dévastatrices sur la santé et le bien-être humains, particulièrement chez les enfants.

Je suis sceptique même présentement où j'interviens au sujet de cette mesure législative, à cause de la feuille de route du gouvernement sur la question des pesticides uniquement. Il suffit de penser au cas du Dursban, un pesticide interdit aux États-Unis et que notre gouvernement a finalement décidé d'interdire en juin 2000.

• (1755)

Et que nous dit-on aujourd'hui? Que le Dursban est toujours en vente. C'est comme pour le Lindane. Le député de Selkirk—Interlake a parlé du Lindane, donnant bien entendu le point de vue de son parti. Il a été reconnu que ce produit antiparasitaire était à l'origine de graves problèmes de santé, et son utilisation a été interdite.

Le Dursban et le Lindane sont en vente à ce jour. Pourquoi? Pour la bonne raison que l'industrie a exercé des pressions pour qu'il lui soit permis d'écouler ses stocks. Il est peut-être interdit de créer ou de commercialiser un nouveau produit, mais l'on ne voit pas d'inconvénient à continuer d'écouler sur le marché des substances toxiques, quelles qu'en soient les conséquences et quelles qu'en soient les répercussions. Est-ce que cela est sensé? À quoi sert une interdiction? Pourquoi se targuer de prendre des initiatives alors qu'il n'existe pas d'intention réelle d'y donner suite?

Nous ne manquons jamais de conseiller aux enfants et aux parents de dire ce qu'ils pensent et de penser ce qu'ils disent, et le

gouvernement aurait intérêt à suivre ce conseil et à faire effectivement ce qu'il dit qu'il compte faire. En matière de protection de la santé et de toxines dans l'environnement ou de substances potentiellement dangereuses présentes dans nos aliments et dans les jouets de nos enfants, que fait le gouvernement? Il laisse faire et permet que le marché soit inondé de produits qui pourraient s'avérer dangereux, au lieu d'intervenir et de proposer de réglementer ce secteur.

Le projet de loi représente un pas dans cette direction. Je ne veux pas me rasseoir sans reconnaître que le gouvernement a pris des mesures dans le bon sens. C'est incontestable. Toutefois, ces mesures se sont fait longuement attendre. On peut se demander pourquoi un projet de loi élaboré il y a déjà 33 ans est révisé et mis à jour uniquement aujourd'hui. On peut se demander pourquoi on amorce le processus aujourd'hui, dix ans après que les libéraux aient promis de présenter une nouvelle mesure législative lors des élections de 1993. On peut se demander pourquoi ce délai alors que l'ancien ministre de la Santé avait déclaré l'année dernière qu'il présenterait un projet de loi à la Chambre à l'automne 2001. On peut se demander pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps après que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable ait présenté un rapport complet sur la question en mai 2000.

La bonne nouvelle, c'est que le projet de loi est finalement devant nous. Nous sommes enfin saisis d'une mesure législative. Nous avons finalement quelque chose de concret à analyser et un espoir à offrir aux Canadiens, surtout aux enfants. Celui qui a le mieux exprimé notre inquiétude quant aux délais est Raffi, troubadour pour enfants et apôtre de la santé, qui se trouvait ici sur la Colline récemment et qui nous a rappelé nos obligations. Comme il le dit dans une de ses chansons, si les enfants avaient leur mot à dire, cette mesure aurait été mise en oeuvre depuis longtemps. Voilà la véritable question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui: que fait ce projet de loi pour assurer la protection de la santé des enfants et de tous les Canadiens?

La ministre a reconnu à juste titre le fait que les produits antiparasitaires peuvent avoir des conséquences disproportionnées pour les enfants. Ces derniers sont particulièrement vulnérables à ces produits. Nous devons reconnaître ce fait et veiller à ce que le projet de loi l'utilise comme une mesure, comme un seuil, quand il s'agit de déterminer la sécurité et de prendre des mesures de précaution. Le projet de loi comporte de bons éléments. Nous reconnaissons certainement que le projet de loi prévoit des pratiques d'évaluation des risques plus modernes, une réévaluation obligatoire des produits antiparasitaires, une participation accrue du public, une meilleure méthode de signalement des effets nocifs et ainsi de suite. Je tiens à reconnaître à la ministre le mérite d'avoir fait au moins tout cela.

Cependant, je crois que le projet de loi laisse encore à désirer, ce qui suscite de très importantes questions que nous devons soulever maintenant et à l'étape de l'étude en comité avant que la Chambre ne soit de nouveau saisie du projet de loi à l'étape de la dernière lecture. Voici quelles sont ces questions. Le projet de loi favorise-t-il la prévention de la pollution et réduit-il l'utilisation des produits antiparasitaires? Est-ce qu'il garde vraiment ces produits hors du marché tant qu'on n'aura pas prouvé qu'ils sont sans danger? Est-ce qu'il en interdit l'utilisation à des fins esthétiques? Exige-t-il un étiquetage clair de tous les éléments toxiques des produits antiparasitaires? Donne-t-il un mandat clair à l'organisme chargé d'examiner l'utilisation des produits antiparasitaires? Met-il en place les ressources et un mécanisme permettant des recherches indépendantes et scientifiques sur les conséquences à long terme des produits antiparasitaires pour la santé humaine?

Initiatives ministérielles

Ces questions demeurent sans réponse. Il faut qu'on y réponde. Nous sommes impatients de passer aux délibérations en comité et de voir le gouvernement se pencher sur ces questions très importantes.

• (1800)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie cette occasion qui m'est donnée de prendre enfin la parole au sujet du projet de loi. Le NPD, les environnementalistes, les scientifiques et la population en général réclament depuis des décennies que le gouvernement fédéral présente un tel projet de loi.

La loi actuelle a été présentée il y a plus de 30 ans. Aucune modification significative n'a été apportée à cette loi depuis 1969, époque où le DDT était encore largement employé. J'aimerais m'éloigner un instant du sujet et essayer de remettre dans son contexte la situation actuelle dans notre pays. Il faut parler de quelques points saillants.

Premièrement, quelque 6 000 à 7 000 pesticides sont actuellement homologués au Canada; on estime à 50 millions de kilos les herbicides, insecticides et fongicides utilisés chaque année. Cela inclut tout ce à quoi nous pouvons penser en matière de pesticides normaux utilisés en agriculture et pour le traitement des pelouses ainsi que les produits utilisés pour éliminer les poux chez les enfants.

Il est important de souligner le principal problème que posent les pesticides. Il est relativement simple. Ils sont conçus pour tuer. Ils sont délibérément introduits dans notre environnement et nos aliments pour tuer. Il est également intéressant de noter que seulement 1 p. 100 de tous les pesticides utilisés atteignent leur cible. Les autres 99 p. 100 restent dans l'environnement et ont un effet nocif sur les êtres humains et les animaux sauvages.

Par ailleurs, au cours des 30 ou 40 dernières années, nous avons appris que, pour la vaste majorité, ces 6 000 à 7 000 pesticides dont j'ai parlé ne se désintègrent pas. En fait, ils s'accumulent dans l'environnement, souvent dans les êtres humains, et ont un effet nocif sur le système reproducteur et sur le système immunitaire des êtres humains et des animaux.

Il est également intéressant de noter que dernièrement on a mis au point des solutions de rechange, particulièrement en Ontario, où la Fédération mondiale de la faune et les producteurs de pommes de l'Ontario ont mis au point un programme écologique grâce auquel on produit 5 millions de livres de pommes de première qualité. Ce programme réduit de façon spectaculaire l'emploi de pesticides, au moins dans cette province. Il existe plusieurs autres solutions de rechange comme celle-ci.

Il est impossible de parler du projet de loi sans mentionner le rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable publié en mai 2000 et intitulé «Pesticides: un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement». Ce rapport est le résultat de vastes consultations auprès de scientifiques, d'universitaires, de groupes syndicaux et d'organisations communautaires d'un océan à l'autre. Un grand nombre de ces derniers ont témoigné et ont appuyé le rapport du comité. Notre parti a encouragé le gouvernement à prendre des mesures immédiatement après le dépôt du rapport et à mettre en oeuvre les recommandations détaillées du comité.

Il y avait bon nombre de recommandations importantes. À mon avis, la plus urgente était celle qui demandait au ministre de la Santé de faire de la présentation d'une nouvelle mesure législative une haute priorité. Bien sûr, cela fait tout juste près de deux ans que cette demande a été présentée et nous obtenons maintenant enfin ce document, mais uniquement à l'étape du comité.

Il y a bon nombre de recommandations, mais je veux utiliser ce rapport comme s'il s'agissait d'un papier tournesol, pour déterminer ce qui aurait dû être fait, pour évaluer la viabilité de la mesure législative. Je souligne très rapidement que les principales recommandations prévoyaient ce que la loi devrait aborder: faire de la protection de la santé humaine dans l'environnement une priorité absolue de toutes les décisions de lutte antiparasitaire; appliquer le principe de précaution; favoriser ou accroître le recours à des stratégies de prévention de la pollution afin d'éliminer ou de réduire au minimum l'utilisation des pesticides; et, enfin, favoriser la confiance du public en informant et en éduquant activement les Canadiens au sujet de l'utilisation des pesticides, c'est-à-dire en les faisant participer au processus de prise de décisions.

• (1805)

Plus précisément, les membres du comité soutiennent que le principe de précaution signifie que des mesures de prévention appropriées doivent être adoptées lorsqu'il existe des raisons de croire qu'un pesticide est susceptible de causer un préjudice, même lorsqu'il n'existe pas de données conclusives prouvant qu'il existe un lien entre le pesticide et ses répercussions.

En réalité, ils disent que la santé humaine passe en premier. Il incombe aux producteurs du produit d'établir que celui-ci est tout à fait sûr. Sinon, ce produit ne se retrouve pas sur nos marchés ni dans notre environnement. Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné suite à toutes les préoccupations soulevées par cette épreuve décisive.

J'énumérerai quelques éléments qui exigent une protection supplémentaire. L'un d'entre eux est que l'on ne prévoit pas suffisamment la protection de la faune. On refuse toujours au public le plein accès à des renseignements importants concernant les pesticides. C'est vrai à la fois pour les utilisateurs des pesticides et les travailleurs qui les appliquent.

Les dispositions de la mesure législative concernant l'information sont inadéquates. Elles reconnaissent en parole seulement le principe de précaution. Il est mentionné dans la mesure législative, mais il n'est pas mis en vigueur. Ce n'est absolument pas un aspect obligatoire ou fonctionnel du projet de loi. Il y a absence de processus simplifié d'homologation des produits à faible risque pour les agriculteurs, les jardiniers paysagistes et autres utilisateurs afin de permettre l'utilisation de solutions de rechange moins nocives.

Au début de mon discours, j'ai parlé de solutions de rechange. S'il est une chose que nous ont dite les pomiculteurs de l'Ontario, c'est qu'il y a des solutions de rechange. La Communauté européenne, notamment, a à sa disposition un certain nombre de solutions de rechange qui n'ont pas été enregistrées au Canada à cause du temps qu'il faut pour le faire. Le processus doit être simplifié et accéléré. En outre, le projet de loi n'est pas assez détaillé. Comme cela arrive trop souvent, le gouvernement a laissé trop de questions à régler au moyen de règlements.

La principale carence du projet de loi, c'est l'absence de l'interdiction de l'usage des pesticides au Canada. La ministre l'a encore dit aujourd'hui comme elle l'a certainement fait dans le passé. Elle a dit qu'il ne fallait pas s'en faire, que les municipalités s'en occuperaient sûrement. Quelque 37 municipalités ont interdit ou sérieusement restreint l'usage de pesticides à des fins esthétiques. Halifax est la dernière municipalité à avoir adopté un règlement qui interdira effectivement tous les pesticides.

Initiatives ministérielles

Nous devons inscrire cela dans ce contexte. Quelque 75 p. 100 des propriétaires utilisent encore des pesticides pour entretenir leur pelouse. Les pelouses et jardins des municipalités, des régions urbaines, sont plus généreusement arrosés que les terres agricoles. Les gens semblent toujours croire que l'usage de pesticides est essentiel à l'entretien de leur pelouse même si cette pratique est associée à une augmentation de la leucémie chez les enfants. Ces cas sont de quatre à six fois plus nombreux quand les terrains sont traités aux pesticides, en milieu urbain.

Une interdiction est nécessaire. Nous ne pouvons pas nous permettre, pour protéger la santé et le bien-être des Canadiens, d'attendre que toutes les municipalités interdisent ou restreignent sévèrement l'usage de pesticides à des fins esthétiques.

En somme, il ne fait pas de doute que le projet de loi est un pas en avant. Nous avons commencé à nous attaquer aux problèmes qui ont été signalés par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, mais le projet de loi ne va pas assez loin. Il n'interdit pas les pesticides dans les villes. Il ne protège pas la santé des Canadiens de façon générale.

• (1810)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une brève question à adresser au député de Windsor—St. Clair, dont je respecte beaucoup le jugement. Que pense-t-il du rôle de l'organisme chargé d'appliquer le projet de loi?

Tout d'abord, l'organisme ne cumule-t-il pas deux rôles, soit homologuer les produits et donner à leurs fabricants l'accès au marché? Deuxièmement, le député pense-t-il que l'organisme devrait rendre des comptes au Parlement en lui présentant un rapport annuel?

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, mon collègue de Davenport. Il présidait le Comité permanent de l'environnement et du développement durable lorsque le rapport a été rédigé et rendu public. Je souligne son travail acharné et l'excellent leadership dont il a fait preuve.

En ce qui concerne le conflit entre les deux rôles de l'organisme, le comité a abordé la question dans son rapport. Nous ne pouvons pas à la fois examiner les produits et décider s'ils doivent être autorisés sur le marché, d'une part, et, d'autre part, jouer un rôle dans la promotion de l'usage de ces produits au Canada. Il est impossible d'imposer aux fonctionnaires le cumul des deux rôles. Il est clair qu'il faut scinder les deux rôles et les confier à deux entités distinctes à l'intérieur de l'organisme ou, de préférence, à deux organismes différents. Ainsi, il n'y aurait aucun conflit, ou il serait moins flagrant.

Je vais aussi répondre à la question d'une autre manière. En dehors du niveau préliminaire, il n'y a eu aucune indication ni disposition au sujet d'un financement adéquat pour le rôle que l'organisme doit jouer à cet égard. C'est là une question que nous espérons aborder au comité, lorsqu'il sera saisi du projet de loi.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question à l'intention du député comporte deux volets. Elle porte tout d'abord sur l'aspect sécuritaire des pesticides, particulièrement ceux de la nouvelle génération. Le député a beaucoup parlé des résidus et il a affirmé que seulement 1 p. 100 d'entre eux respectent les normes. Bon nombre des nouveaux pesticides, si ce n'est tous et chacun d'entre eux, n'entraînent aucun résidu, mais je comprends tout de même ses préoccupations. La plupart des consommateurs se préoccupent au plus haut point de la question des pesticides.

Deuxièmement, le recours à la nouvelle génération de pesticides a été grandement réduit en raison de la modification génétique des aliments. Le député pourrait-il nous donner son opinion à ce sujet?

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, tout d'abord, je suis farouchement opposé à l'utilisation de produits ayant été génétiquement modifiés sans qu'on mène les recherches approfondies qui s'imposent. Nous ne devrions pas mettre sur le marché des produits qui ont été génétiquement modifiés de quelque façon que ce soit, après en avoir fait une étude sur une seule année ou même deux.

Deuxièmement, en ce qui a trait au commentaire du député voulant qu'un bon nombre de produits n'entraînent aucun résidu, je ne suis pas prêt à aller aussi loin. Ce n'est pas exact. Bon nombre de produits constituent de meilleures solutions de rechange à ce que nous connaissons à l'heure actuelle en termes d'accumulation à la fois dans l'environnement et dans l'organisme humain.

Nous ne considérons pas les OGM comme la solution ultime. Ce n'est pas ce que nous croyons du tout. La science n'est pas rendue là encore. Je ne sais d'ailleurs pas si elle s'y rendra un jour. Si le projet de loi était rédigé de façon adéquate, nous aurions une réponse à cela et le principe de la prudence serait respecté. Aucun produit ne pourrait être mis sur le marché avant d'avoir subi une épreuve décisive.

• (1815)

M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD): Monsieur le Président, je vous remercie de cette possibilité d'intervenir enfin dans le débat de ce soir. D'après moi et le Parti progressiste-conservateur du Canada, le projet de loi C-53 traduit l'absence de volonté politique pour présenter la mesure législative qu'il faut pour redresser la situation.

La loi-cadre qui régit actuellement les pesticides date de 1969. Depuis 30 ans, nous comprenons mieux les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Une mise à jour de cette loi démodée est parfaitement justifiée.

Je félicite la nouvelle ministre qui n'est en poste que depuis peu. La question déchire les professionnels de la santé et les environnementalistes, et elle préoccupe tous les Canadiens depuis un certain temps déjà. Nous tirons notre chapeau à la ministre qui présente ce projet de loi.

Ce dossier me préoccupe un peu. Il y a quelques semaines, j'ai fait paraître un communiqué dans lequel je demandais pourquoi on déposait à ce moment le projet de loi. Était-ce à cause des multiples rumeurs de prorogation qui circulaient à la Chambre et dans les couloirs de la Chambre? Il est raisonnable de se demander si cela représente un effort fallacieux pour présenter un projet de loi sachant fort bien qu'il ne recevra jamais la sanction royale. Selon l'aspect positif, cela donne peut-être au gouvernement une chance de mettre le projet de loi à l'épreuve et de voir quels pourraient être ses avantages.

Je voudrais me reporter à un aspect du débat sur les pesticides. Monsieur le Président, vous avez certainement lu attentivement le programme que le Parti progressiste-conservateur préconisait tout au long de la campagne électorale de novembre 2000. Je vais en citer un article. Nous avons invité le gouvernement du Canada à moderniser la gestion des pesticides. Deux articles principaux de notre programme électoral portaient sur les pesticides. Aux fins du compte rendu, je vais lire ces articles:

Initiatives ministérielles

Un gouvernement progressiste-conservateur déposerait une nouvelle loi sur les pesticides qui moderniserait la législation existant depuis une trentaine d'années. On évaluerait les niveaux d'exposition et la toxicité des pesticides en tenant compte de leurs effets sur nos populations les plus vulnérables.

Il est question ici des personnes âgées, des enfants et des femmes enceintes. Nous entendons aussi établir un programme exhaustif visant à réduire le recours aux pesticides. Conformément à notre programme:

Un gouvernement progressiste-conservateur prendrait des initiatives afin de sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux risques que comporte l'utilisation de pesticides dans le but, surtout, de réduire l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques.

Aux fins du compte rendu, je signale que ce but visé par le Parti progressiste-conservateur se rapporte au débat en cours.

Je vais montrer que ce gouvernement a fait preuve de peu d'empressement à présenter le projet de loi. En décembre 1999, j'ai demandé au ministre de la Santé quand il présenterait son projet de loi étant donné que, selon Claire Franklin, présidente de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, le texte était prêt depuis trois ans et qu'il devait être présenté bientôt. Le 22 novembre 1999, j'ai reposé ma question. Le ministre de la Santé a répondu que ce serait bientôt. Selon le gouvernement, le projet de loi qu'il allait bientôt présenter refléterait les recommandations et protégerait la santé des Canadiens.

Comme les choses avancent un peu lentement, pour compenser le manque d'enthousiasme du gouvernement à présenter le projet de loi, nous pourrions peut-être mettre l'épaule à la roue et y apporter quelques améliorations.

- (1820)

Je parlerai du projet de loi en soi. Le projet de loi C-53 comporte de solides dispositions qui méritent les félicitations de circonstance. L'une de ces dispositions place clairement le fardeau de la preuve sur la personne qui souhaite enregistrer un pesticide donné. Le demandeur doit prouver au ministre que les risques sanitaires et environnementaux du produit sont acceptables pour l'ensemble de la population canadienne. Nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure positive.

Cette mesure s'inscrit dans le droit fil du rapport intitulé «Les pesticides: un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement», que le comité a publié en mai 2000. Il s'agit d'une étude exhaustive du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, dont j'ai eu le privilège d'être membre.

Je félicite le gouvernement pour s'être inspiré de la loi américaine sur la protection de la qualité des aliments. Le gouvernement a dit que des tests seront faits sur les populations vulnérables, les enfants, les aînés et peut-être les femmes enceintes lorsque viendra le temps d'établir les niveaux de toxicité. C'est ce que nous avons préconisé dans notre dernier programme électoral. La mesure permet aussi l'application d'une marge de sécurité décuplée sur les normes s'appliquant aux pesticides et une protection supplémentaire pour les enfants.

Je pense que le gouvernement s'est aussi inspiré du rapport que le comité permanent a déposé en 2000. Ce cadre a été recommandé par tous les partis à l'exception du Parti réformiste de l'époque.

J'ai aussi des félicitations à faire en ce qui concerne l'obligation de réévaluation et la possibilité de révisions spéciales. La plupart des pesticides actuellement utilisés au Canada ont été enregistrés il y a longtemps. La mesure législative prévoit que le gouvernement du Canada détermine ou décide que les pesticides enregistrés doivent être réévalués à au moins tous les 15 ans. En outre, si un pays

membre de l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économique, interdit l'utilisation d'un ingrédient actif, le ministre doit procéder immédiatement à une révision spéciale. C'est une bonne chose.

Je ne sais pas si les députés se rappellent que le vérificateur général a effectué un examen approfondi de la gestion des pesticides au Canada. Il a souligné que le Canada était parmi les pays industrialisés les plus laxistes en la matière. À preuve, le Canada et la Slovaquie sont les deux seuls pays de l'OCDE qui ne mesurent pas la consommation de pesticides. Cela est fondamentalement important, car les décisions à venir devraient éventuellement prendre en compte les effets cumulatifs et l'exposition globale, une fois que les méthodes de mesure auront été déterminées.

C'est la méthode que le gouvernement du Canada souhaite suivre; elle s'inscrit dans le sens de la loi américaine sur la protection de la qualité des aliments. Dans ce cas, nous devons assurer que nous pouvons recenser adéquatement les consommateurs de pesticides au Canada. C'est une chose sensée.

Si cette réévaluation doit faire partie de la loi, alors nous devons nous assurer que Santé Canada a les ressources financières additionnelles nécessaires pour effectuer ces examens, et ce, en temps utile.

J'aimerais aussi aborder quelques aspects qui nécessitent des améliorations. Certaines de ces questions concernent le fait que la loi sous sa forme actuelle n'insiste pas sur la nécessité de réduire notre utilisation des pesticides. Il incombe au gouvernement du Canada de renseigner la population sur l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques. Les effets sont cumulatifs, et l'exposition accrue et prolongée aux pesticides est nuisible pour la santé et pour l'environnement.

Si cela est vrai, pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas entrepris une campagne de sensibilisation aux effets néfastes et cumulatifs des pesticides, particulièrement dans les zones urbaines, de la même façon qu'il fait des campagnes antitabac? À mon avis, c'est là quelque chose que inciterait vraiment les Canadiens à y penser deux fois. C'est un aspect que nous devrions trouver un moyen novateur d'inclure dans cette mesure législative, dans le préambule peut-être.

- (1825)

Le Parti progressiste-conservateur du Canada croit que le projet de loi C-53 ne fait pas du principe de précaution un principe directeur ou ne fait rien pour voir à ce qu'il soit mis en pratique. On doit modifier le projet de loi pour y inclure le principe de précaution accepté à l'échelle internationale dans le préambule et dans les objectifs.

Il existe une définition acceptée du principe de précaution qui a été établie par les Nations Unies. Le comité multipartite a demandé au gouvernement du Canada d'utiliser cette définition. Nous avons examiné la Loi canadienne sur la protection environnementale. Lorsque le comité a présenté son examen sur la gestion des pesticides au Canada en mai 2000, il jugeait que c'était un processus que le gouvernement du Canada devait absolument suivre.

Initiatives ministérielles

Quel est le principe de précaution? Je l'expliquerais de la façon suivante. S'il existe suffisamment de preuves scientifiques indiquant qu'il est fort probable qu'une substance donnée puisse être nuisible pour la santé et pour l'environnement et puisse même peut-être causer la mort, nous n'avons pas à attendre que ces informations soient confirmées de façon absolue avant que le gouvernement du Canada ne passe à l'action.

Pour ce qui est de sensibiliser la population, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a pris l'initiative de décourager l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques. Je crois qu'il faudrait lancer une campagne de sensibilisation du genre de celle sur le tabagisme et encourager les particuliers à mettre fin à leur utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

Les provinces ont parfois fait preuve d'autorité, mais, dans l'ensemble, ce sont surtout les municipalités qui se sont signalées à cet égard. Des grands centres comme Halifax et des localités comme Hudson, au Québec, ont vraiment été les premières municipalités à relever le défi à cet égard.

Nous avons dans tout le Canada des partisans de la sensibilisation de la population. Patty Donovan, de Quispamsis, dans Fundy—Royal, ma circonscription, s'est faite une championne de la réduction de l'utilisation, surtout à des fins esthétiques, des pesticides au Canada. Elle n'est pas partie en mission ni en croisade. Ce qui compte pour elle, c'est la vitalité même de son fils, Zack. Si Zack était exposé de façon le moins importante à des pesticides ou à des résidus de pesticide, cela aurait immédiatement une telle incidence sur sa santé qu'il pourrait en mourir.

Cela montre clairement qu'il faut gérer l'utilisation des pesticides de façon responsable et tenir compte des risques qu'ils présentent pour des particuliers.

On voit aussi des campagnes contre l'usage des pesticides dans l'ouest du pays. Jennifer Wright, de Calgary, a fait un certain nombre de présentations à la municipalité de Calgary, encourageant celle-ci à réduire l'utilisation des pesticides.

Les Canadiens et les municipalités ont pris de l'avance dans ce domaine, et le gouvernement canadien devrait leur emboîter le pas.

Un autre aspect intéressant de ce projet de loi qui a besoin de quelques ajustements a trait au processus de gestion des pesticides. Ce dernier doit sortir de l'âge des ténèbres et reconnaître que la sensibilisation du public et l'accès à l'information sont deux choses essentielles et qu'on devrait sonder la population avant d'homologuer toute nouvelle substance. Le gouvernement du Canada a aussi fait une bonne chose sous ce rapport. Il doit s'assurer que l'on rattrape le reste du monde industrialisé.

• (1830)

J'ai devant moi un document datant de septembre 2000. Il ne s'agit même pas d'une liste exhaustive. Y sont énumérés 60 pesticides interdits par d'autres pays membres de l'OCDE, mais dont l'utilisation est encore permise au Canada.

Le problème est que le gouvernement du Canada ne prend pas l'initiative d'aborder cette question. Il est clair que les pesticides sont des produits utiles dans le secteur agricole, mais il faut s'assurer de pouvoir y avoir accès afin de réduire le nombre de substances à risques. On doit utiliser les substances déjà employées dans les pays membres de l'OCDE, qui pourraient s'avérer plus rentables. Nous avons refusé à nos agriculteurs l'accès à ces substances qui présentent un risque moins élevé. On met en danger la santé des agriculteurs en les forçant à n'utiliser que des produits dangereux

pour eux, pour la santé des êtres humains en général et pour l'environnement.

J'insiste sur le fait que toute nouvelle mesure législative sur les produits antiparasitaires doit évaluer la toxicité de ces produits par rapport aux personnes les plus vulnérables de notre population: les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées. Le gouvernement du Canada a pris des mesures en ce sens. Nous devrions l'en féliciter.

Lorsqu'on évalue un produit antiparasitaire, on doit veiller à en évaluer aussi les adjuvants. Souvent, les adjuvants d'un produit antiparasitaire peuvent avoir un effet toxique plus nocif pour la santé humaine et l'environnement que l'ingrédient actif. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme adéquat obligeant celui qui propose un nouveau produit antiparasitaire, ou un produit existant s'il s'agit de l'étape de la réévaluation, à s'assurer que tous les ingrédients actifs sont évalués eux aussi.

Notre éminent porte-parole en matière de santé, le député de Richmond—Arthabaska, a recommandé que le Parti progressiste-conservateur appuie le projet de loi. Celui-ci était attendu depuis longtemps. Cette remarque peut sembler très banale, mais la loi actuelle date de 30 ans.

Le gouvernement du Canada a parlé de cette question dans son discours du Trône de 1999, il y a trois ans. Lorsqu'il est fait mention de quelque chose dans un discours du Trône, cela signifie généralement que des mesures seront prises à cet égard immédiatement; or, c'est seulement maintenant que nous sommes saisis d'une mesure législative à ce sujet. C'est un cadre législatif respectable que nous espérons pouvoir améliorer à l'étape du rapport.

Je suis très heureux que le Parti libéral du Canada se soit inspiré d'une page du programme électoral du Parti progressiste-conservateur du Canada, la page 25 pour être plus précis. Il s'est inspiré de notre engagement à fournir aux Canadiens un projet de loi sur les produits antiparasitaires prévoyant une évaluation de la toxicité des adjuvants ainsi que des effets de la toxicité sur les personnes les plus vulnérables dans notre population et modernisant le régime actuel vieux de près de 30 ans.

Je suis impatient de suivre les débats sur ce projet de loi tout au long du processus législatif.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations au sujet du projet de loi sur les produits antiparasitaires.

Il se trouve que je suis du nombre de ces personnes qui ont la chance de vivre dans l'une des municipalités ayant adopté un règlement municipal progressiste sur les produits antiparasitaires, j'ai nommé la municipalité régionale de Halifax. L'utilisation des produits antiparasitaires cessera totalement au bout d'une période de trois ans. On commencera par une interdiction d'utilisation sur les propriétés municipales et, lors des première, deuxième et troisième années, cette interdiction s'étendra aux écoles, aux garderies de jour, aux parcs et aux terrains de jeu, pour déboucher, lors de la dernière année, sur une interdiction totale de tous les produits antiparasitaires. Compte tenu de ce que nous avons appris aujourd'hui, soit que les cas de leucémie infantile se sont multipliés par cinq ou par six du fait de l'utilisation des produits antiparasitaires, il est aisé de comprendre que la situation est grave.

Initiatives ministérielles

Le député a réclamé un plus grand nombre de campagnes de sensibilisation aux dangers des pesticides utilisés à des fins esthétiques. Ne pourrions-nous pas faire un pas de plus et demander au gouvernement fédéral d'adopter des normes nationales qui comporteront une interdiction de l'épandage de pesticides à des fins esthétiques?

Des alliancistes nous ont dit que pareille responsabilité appartient aux municipalités. Je m'interroge sur ce qu'il adviendra des habitants de ces municipalités, qui décideront de ne pas prendre une telle interdiction au sérieux. Peut-être qu'ils devront s'établir ailleurs dans le pays.

Le député conservateur accepterait-il des normes nationales qui seraient beaucoup plus rigoureuses et qui interdiraient l'utilisation des pesticides chimiques à des fins esthétiques?

● (1835)

M. John Herron: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, parce qu'elle correspond à un élément fondamental du régime de gestion des pesticides que nous avons présenté lors de la campagne électorale de novembre 2000. J'étais l'auteur de cette section de notre programme national. L'approche que j'avais prise, et je vais citer le programme si vous me le permettez, est qu'un gouvernement progressiste-conservateur prendrait des initiatives afin de sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux risques que comporte l'utilisation de pesticides dans le but, surtout, de réduire l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques.

Pourquoi opter pour une telle approche plutôt que pour une interdiction complète? Il est possible, mais je ne peux citer aucun exemple pour le moment, que des citoyens envisagent l'utilisation de pesticides pour des raisons quasi esthétiques dans le but d'empêcher que se produise une situation pire. Toutefois, la véritable raison d'éviter le terme «interdiction» était son caractère vraiment trop provocateur.

Nous avons encore beaucoup à faire pour convaincre la population canadienne qu'on pourrait aussi accorder aux municipalités le pouvoir d'interdire les pesticides, comme le gouvernement du Canada soutient qu'elles peuvent le faire. Par ailleurs, il incombe au gouvernement fédéral d'assumer un certain leadership. Voilà pourquoi je ne sais pas si je recommanderais d'instaurer des normes nationales, ce qui refléterait ce que j'ai dit plus tôt, soit que le gouvernement du Canada devrait reconnaître l'effet cumulatif des pesticides sur notre environnement, surtout s'ils sont condensés dans un milieu urbain.

Il faudrait procéder à une campagne massive de sensibilisation de l'ordre de celle qui a été menée pour expliquer les effets nocifs de l'usage du tabac sur notre environnement. Nous avons beaucoup appris au cours des 25 années depuis la publication de l'ouvrage *Le printemps silencieux* de la biologiste Rachel Carson, qui avait lancé le débat sur notre façon d'utiliser les pesticides et leur effet nocif sur l'environnement. Nous avons beaucoup appris à ce sujet, mais nous devons interpeller les Canadiens bien davantage.

On pourrait agir plus rapidement et plus efficacement dans la mesure où, même sans l'adoption du projet de loi, le gouvernement du Canada pourrait lancer une campagne de sensibilisation en matière de pesticides. Je dis à mon ami et collègue du Nouveau-Brunswick, le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, que le gouvernement du Canada devrait sérieusement songer à prendre une telle mesure. Il a procédé à une campagne fort percutante et efficace contre le tabac et la cigarette. Le gouvernement du Canada pourrait certainement envisager une initiative de sensibilisation de même nature par rapport aux pesticides employés à des fins

purement esthétiques. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être en discuter avec la ministre de la Santé.

Je félicite la ministre d'avoir déposé ce projet de loi alors qu'elle venait à peine de recevoir son nouveau portefeuille.

● (1840)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, je félicite le député du travail qu'il a accompli non seulement dans ce dossier, mais encore dans une foule d'autres concernant l'environnement. Il est juste de dire que les Canadiens reconnaissent qu'il est un ami de l'environnement, qu'il a présenté des idées progressistes et très proactives sur la façon dont nous pouvons améliorer l'état de l'environnement non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Il pourrait peut-être nous en dire plus au sujet du projet de loi, notamment en ce qui concerne l'étendue des consultations sur celui-ci. Il nous a dit qu'une telle mesure se fait attendre depuis 30 ans. Compte tenu de la situation et de la teneur du projet de loi, estime-t-il que l'industrie agricole, les agriculteurs et les autres intervenants, notamment les scientifiques, dont il faut de toute évidence tenir compte du point de vue quand il s'agit d'un tel projet de loi, ont eu amplement l'occasion de faire valoir leur point de vue? Quelle pourrait être leur réaction?

Dans la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, où nos mères vivent actuellement, nous sommes aux prises avec un grave problème, compte tenu du nombre de vergers et de pesticides utilisés pour lutter contre certains insectes qui se nourrissent de divers fruits et légumes cultivés non seulement dans cette région, mais partout au Canada.

Il est vraiment important que nous nous penchions sur cette question au nom de tous les Canadiens. De toute évidence, le projet de loi pointe dans la bonne direction, mais le député croit-il que tous les intervenants ont pu participer suffisamment au processus final?

M. John Herron: Monsieur le Président, à titre de porte-parole du Parti progressiste-conservateur du Canada en matière d'environnement, je tiens à être un ami de l'environnement. Lors de ma première intervention après les dernières élections, j'ai dit que je voulais qu'on m'apprecie selon quatre critères: en tant qu'ami de l'environnement, en tant qu'ami des agriculteurs, en tant qu'ami des étudiants et, par-dessus tout, en tant qu'ami de la circonscription de Fundy—Royal.

J'aimerais en ajouter un autre. Je veux bien sûr être un ami pour Maccha MacKay et Audrey Herron, de la vallée de l'Annapolis. Elles savent très bien qu'elles doivent vivre dans une région agricole où l'on utilise des produits antiparasitaires.

Ce que j'ai à dire à propos du Conseil consultatif sur la lutte antiparasitaire, c'est qu'il s'agit du principal organisme dont se sert le gouvernement du Canada pour obtenir de l'information sur la lutte antiparasitaire au Canada. Cet organisme était convaincu, il y a plus de trois ans, qu'un projet de loi devrait être déposé et que le gouvernement devrait tâcher de le faire adopter. Nous avons attendu plus de trois ans pour en être saisis.

En fait, la plupart des éléments du monde agricole ont fait savoir qu'ils voulaient avoir accès à des produits plus sûrs et présentant moins de risques pour la santé humaine. Le monde agricole adressait des messages très énergiques il y a quelques mois à peine. C'est le monde agricole qui a vraiment précipité le débat quand il a formé une coalition avec le monde environnementaliste et avec les professionnels de la santé. Il a clairement fait connaître sa volonté au gouvernement à cet égard.

Initiatives ministérielles

Nous savons bien que la lutte antiparasitaire et les herbicides font partie d'un régime responsable et intégré de lutte antiparasitaire. Il nous faut donner à nos agriculteurs l'accès à des produits leur permettant de demeurer compétitifs, mais il nous faut également leur donner accès aux produits les plus modernes utilisés dans les pays membres de l'OCDE de sorte qu'ils puissent demeurer compétitifs non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan de la santé humaine.

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, puis-je demander si vous ne pourriez pas dire qu'il est 18 h 50, pour que nous reprenions le débat demain?

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a donné son accord. Il est donc ordonné que, pour la Chambre des communes et pour elle seule, il soit 18 h 50.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 8 avril 2002

Sièges vacants		Le Mois de la jonquille	
Gander—Grand Falls, Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles		Mme Gagnon (Québec)..... 10081	
Le Président.....	10059	La santé	
Le Bureau de la régie interne		M. St-Julien..... 10081	
Le Président.....	10059	Albert Richardson	
INITIATIVES PARLEMENTAIRES		M. Godin..... 10081	
Le jour du Souvenir		Le curling	
M. Stoffer.....	10059	M. Harvard..... 10082	
Motion.....	10059	L'économie	
Amendement.....	10059	M. Keddy..... 10082	
Adoption de l'amendement.....	10059	L'Alliance canadienne	
Mme Bulte.....	10060	Mme Skelton..... 10082	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	10062	La Reine-Mère	
M. Bachand (Saint-Jean).....	10063	Mme Bulte..... 10082	
Mme Lill.....	10064	Le Couvent de Roberval	
M. Brison.....	10064	M. Gauthier..... 10082	
M. Stoffer.....	10065	L'industrie automobile	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		M. Richardson..... 10083	
Le décès de la Reine-Mère		Projets de loi d'initiative parlementaire	
Ms. Copps.....	10066	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)..... 10083	
Motion.....	10066	La pornographie juvénile	
M. Reynolds.....	10066	M. MacKay..... 10083	
Mme Lalonde.....	10067	Le prolongement de l'autoroute 35	
Amendement.....	10068	M. Duplain..... 10083	
Mme McDonough.....	10068	L'Alliance canadienne	
M. Clark.....	10069	M. Epp..... 10083	
M. Abbott.....	10070	QUESTIONS ORALES	
M. MacKay.....	10072	Le Proche-Orient	
M. Cummins.....	10072	M. Reynolds..... 10084	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	10073	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10084	
Report du vote sur l'amendement.....	10074	M. Reynolds..... 10084	
Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10084	
Projet de loi C-15B. Étape du rapport.....	10074	M. Reynolds..... 10084	
M. Benoit.....	10074	M. MacAulay..... 10084	
M. Abbott.....	10075	M. Jaffer..... 10084	
M. Solberg.....	10076	M. Martin (LaSalle—Émard)..... 10084	
M. Cummins.....	10077	M. Jaffer..... 10084	
M. MacKay.....	10078	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10084	
M. Chatters.....	10079	M. Gauthier..... 10085	
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10085	
Le bois d'oeuvre		M. Gauthier..... 10085	
M. Mayfield.....	10080	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10085	
Le développement régional		Mme Lalonde..... 10085	
M. Harvey.....	10080	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10085	
Le Code criminel		Mme Lalonde..... 10085	
Mme Neville.....	10081	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10085	
L'enseignement postsecondaire		Mme McDonough..... 10085	
M. Adams.....	10081	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10085	
		Mme McDonough..... 10086	
		M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)..... 10086	

M. Clark	10086
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10086
Le bois d'oeuvre	
M. Clark	10086
M. Pettigrew	10086
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	
M. Hill (MacLeod)	10086
M. Boudria	10086
M. Hill (MacLeod)	10086
L'environnement	
M. Bigras	10087
M. Anderson (Victoria)	10087
M. Bigras	10087
M. Anderson (Victoria)	10087
La défense nationale	
M. Benoit	10087
M. Eggleton	10087
M. Benoit	10087
M. Eggleton	10087
L'environnement	
Mme Bourgeois	10087
M. Anderson (Victoria)	10087
Mme Bourgeois	10087
M. Anderson (Victoria)	10088
La dette	
M. Penson	10088
M. Martin (LaSalle—Émard)	10088
Les campagnes à la direction	
M. Penson	10088
M. Martin (LaSalle—Émard)	10088
La défense nationale	
M. Cuzner	10088
M. Eggleton	10088
Le bois d'oeuvre	
Mme Davies	10088
M. Pettigrew	10088
Les affaires autochtones	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	10088
M. Nault	10089
La défense nationale	
M. Brison	10089
M. Eggleton	10089
M. Brison	10089
M. Eggleton	10089
L'environnement	
M. Chatters	10089
M. Anderson (Victoria)	10089
M. Chatters	10089
M. Anderson (Victoria)	10089
Le bois d'oeuvre	
M. Brien	10090
M. Pettigrew	10090
M. Brien	10090
M. Pettigrew	10090

L'environnement	
M. Solberg	10090
M. Anderson (Victoria)	10090
M. Solberg	10090
M. Anderson (Victoria)	10090

Les affaires étrangères	
M. McKay	10090
M. Kilgour	10090

Le Service correctionnel du Canada	
M. Sorenson	10091
M. MacAulay	10091

Le sida	
M. Dubé	10091
Mme Whelan (Essex)	10091

Le bois d'oeuvre	
M. Casey	10091
M. Pettigrew	10091

La recherche et le développement	
M. Lastewka	10091
M. Rock	10091

Le Service correctionnel du Canada	
M. Sorenson	10091
M. MacAulay	10091

Le sida	
M. Ménard	10092
Mme Whelan (Essex)	10092

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le décès de la Reine-Mère	
Motion	10092
Rejet de l'amendement	10092
Adoption de la motion	10094

Le Tribunal canadien des droits de la personne	
Le Président	10094

AFFAIRES COURANTES

Exportations et Développement Canada	
M. Pettigrew	10094

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	10094

Délégations interparlementaires	
Mme Barnes	10094

Les travaux de la Chambre	
M. Goodale	10094
Motion	10094
Adoption de la motion	10094

Pétitions	
L'industrie vinicole	
M. Adams	10094

Les maladies du rein	
M. Adams	10094

Questions au Feuilleton	
M. Regan	10094

Demande de débat d'urgence	
Le Proche-Orient	
Mme Lalonde.....	10096
Décision de la présidence	

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu	
Projet de loi C-15B. Étape du rapport.....	10096
M. Gouk.....	10096
Mme Lill.....	10098
M. Merrifield.....	10098
Rejet de la motion no 1.....	10099
Rejet de la motion no 4.....	10099
Report du vote sur la motion n° 9.....	10100
Report du vote sur la motion n° 5.....	10100
Adoption de la motion no 6.....	10100

Report du vote sur la motion n° 7.....	10100
Report du vote sur la motion n° 8.....	10100
Loi sur les produits antiparasitaires	
Projet de loi C-53. Deuxième lecture.....	10100
Mme McLellan.....	10100
M. Merrifield.....	10105
M. Hilstrom.....	10107
M. Bigras.....	10109
Mme Wasylcia-Leis.....	10113
M. Comartin.....	10115
M. Caccia.....	10116
M. Merrifield.....	10116
M. Herron.....	10116
Mme Lill.....	10118
M. MacKay.....	10119

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**